





# Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Sénégal— Proposition de Gouvernance Partagée

Grazia Borrini-Feyerabend et Olivier Hamerlynck (UICN/CEESP) en collaboration avec Christian Chatelain et le Team Moteur de la Gouvernance Partagée des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest



Mars-Avril 2010 et Mars 2011

Phase 2 du Programme régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest - PRCM Projet Gestion Participative des SItes et des REssources NaturellES en Afrique de l'Ouest - (GP SIRENES)

# Résumé exécutif

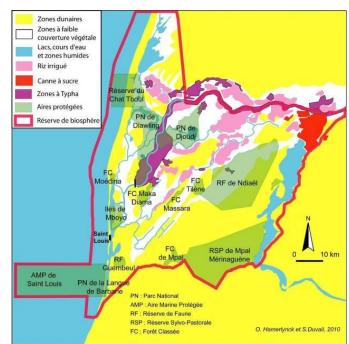
Ce rapport décrit une proposition de gouvernance pour la réserve de biosphère transfrontière du Delta du Sénégal (RBTDS), résultat de deux missions conduites par les auteurs, dont une en collaboration avec Christian Chatelain et le Team Moteur de la Gouvernance Partagée des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (TMGP) entre le 22 février et le 4 mars 2010 avec l'appui du projet GP Sirènes. La deuxième mission des auteurs s'est déroulée en Mauritanie et au Sénégal entre le 6 et le 13 mars 2011 avec l'appui du bureau UICN de Mauritanie.

Une proposition de gouvernance fut dans un premier temps élaborée sur la base des interviews que les auteurs de ce rapport ont eu en 2010 avec plusieurs acteurs et partenaires, complémentées par les enquêtes dans et autour des sites protégés les plus significatifs de la RBTDS, menés à bien par la mission complémentaire du TMGP. Cette proposition originelle fut revue et validée de façon préliminaire par un important atelier au siège de la RBTDS à Bou Hajra, au cœur du Parc National du Diawling en Mauritanie, le 3 mars 2010. L'atelier réunit alors les membres du Comité d'Orientation Transnational de la réserve de biosphère, dont le Wali (Gouverneur) du Trarza, une dizaine d'élus de la sous-région, dont plusieurs députés et notamment le député-maire de Saint-Louis du Sénégal, ainsi que des représentants des institutions techniques décentralisées et de diverses parties prenantes (acteurs locaux et partenaires au développement). Sur la base des résultats de cet atelier—moment culminant de notre première mission de terrain—la proposition originelle fut amendée et largement diffusée. Les commentaires reçus ont été intégrés dans le présent rapport. Un deuxième atelier, encore une fois au siège à Bou Hajra, réunit encore le Comité d'Orientation Transnational (COT) et plusieurs membres du Comité Scientifique et Technique de la RBTDS le 8 mars 2011. Ce deuxième atelier a validé encore une fois les grandes lignes de la proposition et donné son feu vert pour l'élaboration d'un document de projet en appui à sa mise en exécution. Ce

document de projet a été préparé en parallèle à

ce rapport final.

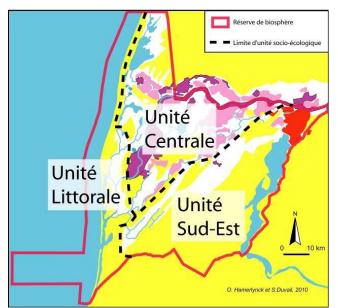
Couvrant plus de 600 000 hectares, la réserve de biosphère transfrontière du delta du fleuve Sénégal est un ensemble vaste, comprenant des zones humides, des plaines inondables, des marais, des cuvettes, des mangroves et des bras du fleuve essentielles en tant que zones nourricières pour les pêcheries des deux pays. La RBTDS comprend aussi une importante zone côtière avec d'immenses plages vierges, des pâturages de saison sèche essentiels au bétail du grand sud-ouest mauritanien et du grand nordouest du Sénégal, et des zones d'accueil pour des centaines de milliers d'oiseaux d'eau, dont un large pourcentage vient se ressourcer pendant



l'hiver européen si inhospitalier. Depuis quelques décennies les terres de la RBTDS portent aussi une production maraîchère considérable et une agriculture irriguée souvent encore sous perfusion de subsides divers et variés. Quelques 400 000 habitants, dont une bonne moitié de citadins (170 000 à Saint-Louis et 50 000 à Richard Toll), y vivent en permanence et plus de 50 000 touristes la visitent chaque année. Il s'agit

donc d'une zone avec quelques 65 habitants par km², une densité élevée pour la zone sahélienne même si, en zone rurale, il y a une grande disparité entre la partie mauritanienne (13 hab./km²) et la partie sénégalaise (40 hab./km²). Au delà de la richesse millénaire de ses écosystèmes, la complexité des phénomènes en jeu dans la réserve est aujourd'hui redoutable à cause de sa forte artificialisation depuis la mise en place des infrastructures de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et des changements socioculturels, économiques, écologiques et politiques qui continuent à l'accompagner.

Le système de gouvernance de la RBTDS, proposé et validé de façon préliminaire lors de l'atelier du 3 Mars 2010 et affinée lors de celui du 8 mars 2011, est ancré dans les réalités quotidiennes auxquelles sont confrontées aussi bien les acteurs à la base— éleveurs, pêcheurs, agriculteurs, cueilleuses et autres opérateurs économiques qui dépendent directement ou indirectement des services rendus par les écosystèmes de la RBTDS— que les dirigeants et opérateurs des différentes institutions chargées de la gestion d'éléments de la RBTDS. Le système de gouvernance proposé s'enracine tout d'abord dans une



lecture socio-écologique du territoire, point de fusion de plusieurs écosystèmes et de systèmes sociaux distincts et complémentaires. Parmi les multiples découpages possibles, nous avons proposé trois grandes «unités de gestion» caractérisées par une cohérence socio-écologique interne adéquate. Pour chacune de ces unités, ce rapport offre un tout premier travail de diagnostic des enjeux écologiques et humains et une ébauche d'identification des parties prenantes Il est important de noter que le « découpage » en 3 unités socio-écologiques identifiées et désignées de façon provisoire dans rapport est seulement une pragmatique pour permettre aux acteurs de chaque unité de se réunir autour d'enjeux qui les

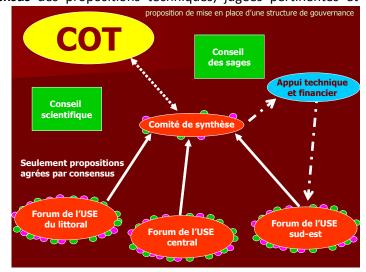
touchent directement. Par rapport à ces unités il est nécessaire que, tout d'abord, les acteurs eux-mêmes les valident, les précisent, les corrigent et les rebaptisent avec des noms ancrés dans leur vécu. Il faudra ensuite garder à l'esprit les limitations de tout type de découpage du territoire de la réserve. Un des principaux objectifs de la RBTDS est justement celui de reconnecter les espaces et de renforcer les liens et les échanges sur tous les plans et donc aussi entre unités. Il y aura donc un bon nombre d'enjeux et de thématiques à discuter et des actions à penser qui n'auront pas à se référer aux unités de gestion mais à l'ensemble de la RBTDS. Ceci dit, la prise en compte de ces « unités de gestion » rendrait le travail de gouvernance— sans doute— largement plus faisable et efficace.

Nous proposons que la gouvernance de la RBTDS se fonde, tout d'abord, sur des **Forums de concertation** réunissant les parties prenantes clé des trois unités de gestion identifiées. Ces trois Forums incluraient les acteurs institutionnels concernés— notamment les services techniques déconcentrés de l'Etat et les élus— mais aussi les forces vives de la société civile. En suivant les leçons apprises en matière d'efficacité des réserves de biosphère partout dans le monde, nous proposons que les membres des Forums en provenance de la société civile constituent au moins 50% du total des membres, et de préférence plus que 50%. Nous recommandons aussi que la constitution des Forums soit précédée par une phase préparatoire soigneuse, avec campagne de communication sociale et un appui à l'organisation des parties prenantes.

Une équipe de démarrage et d'accompagnement (EDA)— légère et agile— devrait se mettre en place pour promouvoir et guider le processus dans chaque unité socio-écologique. Cette équipe est censée piloter la phase préparatoire et faciliter les premières réunions des Forums. Elle fonctionnerait aussi en tant que « secrétariat » en appui aux organes de gouvernance de la RBTDS dans les premières phases de négociation, de validation et de mise en exécution des propositions techniques.

Les Forums seront en effet chargés de formuler et de développer des **propositions techniques** concernant les initiatives à mettre en œuvre dans leurs unités de gestion dans le cadre de la RBTDS. Si les acteurs institutionnels apporteraient leur professionnalité à cette tâche, les acteurs à la base apporteraient l'énergie du vécu et d'autres éléments indispensables à la faisabilité et à la réussite des initiatives. Les Forums, appuyés initialement par un facilitateur professionnel dont les compétences devraient se trouver à l'intérieur de l'équipe de démarrage, formuleraient tout d'abord un diagnostic de base et développeraient ensuite une vision commune de l'avenir désiré pour leur unité. Sur la base de cette vision ils développeraient et approuveraient **par consensus** des propositions techniques, jugées pertinentes et

faisables pour répondre aux problèmes et aux opportunités identifiés. Ces propositions seraient transmises à un Comité de synthèse constitué de quatre représentants de chaque Forum (deux acteurs institutionnels et deux acteurs de la société civile nommés par chaque Forum— douze membres au total), deux desquels seraient aussi membres d'office du Comité d'Orientation Transnational (COT) de la RBTDS. Ces nouveaux membres feraient directement le lien entre les acteurs à la base et le COT, qui est déjà fonctionnel aujourd'hui et qui resterait l'institution suprême de



supervision et de validation de toute proposition technique, de la cohérence entre les propositions des différentes unités et de leur concordance avec la vision d'ensemble de la RBTDS.

En fonction des ressources disponibles et d'autres critères énoncés de façon transparente, le Comité de synthèse identifierait donc, encore une fois par consensus, un nombre de propositions techniques listées selon leur priorité. Par le biais de leurs membres dans le Comité d'Orientation Transnational (membres choisis par le Comité de synthèse en son sein, et à tour de rôle), cette liste de propositions serait ensuite soumise de façon officielle au COT pour son examen, ses commentaires et sa validation. Le COP analyserait la conformité des propositions avec les objectifs de la RBTDS et ferait suivre les propositions validées auprès des organes pertinents des deux pays. A tout moment et selon les besoins, les Forums, le Comité de synthèse et le COT pourront s'adresser au Conseil Scientifique et Technique, officiellement mis en place le 8 mars 2011, et au Conseil des Sages de la RBTDS pour recueillir leur avis. Finalement, si besoin il y a, les Forums et le Comité de Synthèse pourraient rechercher des appuis complémentaires auprès de partenaires techniques et financiers.

Les organes et le processus de prise de décision qu'on vient d'esquisser sont la clé de voûte du **système de gouvernance de la RBTDS** proposé dans ce rapport. Bien évidemment, d'autres éléments complémentaires y sont évoqués, et nous dédions aussi une attention particulière au découpage socio-écologique proposé pour les trois «unités de gestion ». C'est notamment en raison de la complexité de la RBTDS que nous

avons proposé d'identifier et de respecter la cohérence interne d'au moins trois unités socio-écologiques distinctes dans la RBTDS. Même si étroitement liées entre elles par la circulation des eaux, des ressources vivantes et des gens qui les habitent, ces unités nécessitent des interventions de gestion distinctes, à élaborer par les acteurs les plus directement confrontés aux enjeux. Notre proposition perçoit en tant qu'unités socio-écologiques cohérentes :

- la zone directement influencée par la marée et par la gestion du barrage de Diama (provisoirement appelé « Unité Littorale ») ;
- la zone directement influencée par les ouvrages secondaires de l'OMVS entre le barrage de Diama et la prise d'eau du Lac de Guiers (provisoirement appelé « Unité Centrale »);
- la zone à vocation sylvo-pastorale avec la cuvette du Ndiael, asséchée depuis des décennies, et le lac de Guiers, qui dépendent de la prise d'eau du Lac de Guiers (provisoirement appelé « Unité Sud-Est »).

Si les premières deux unités sont assez équilibrées sur les 2 pays, la troisième couvre une zone importante au Sénégal mais n'a pas son équivalent territorial en Mauritanie à l'intérieur de la RBTDS. En effet, la zone qui serait son équivalent et qui inclurait les espaces dunaires du Trarza, la ville de Rosso et le Lac de Rkiz, n'a pas été incluse dans la partie mauritanienne de la RBTDS. Cet état de fait se reflète dans la répartition inégale des superficies de la RBTDS sur les 2 pays : 455 000 ha au Sénégal et 187 000 ha en Mauritanie. Cela n'empêche que des parties prenantes Mauritaniennes soient fortement intéressées à la bonne gouvernance et à la gestion de l'Unité Sud-Est, à laquelle ils sont liés par des fréquentations centenaires en raison du pâturage et des liens économiques et sociaux profonds. On propose donc que les parties prenantes mauritaniennes concernées fassent partie du Forum de cette Unité. Sans vouloir anticiper sur ce qui pourra se passer dans le Forum de l'Unité Sud-Est et dans le but de donner ici un exemple concret d'une action possible dans le cadre de la RBTDS (d'autres exemples sont listés dans le rapport), nous notons que les informations recueillies auprès de plusieurs acteurs de la zone indiquent un large consensus autour de la remise en eau de la cuvette du Ndiael comme action prioritaire. Elle a été réalisée de façon partielle à la fin de 2010 par l'Association Inter-Villageoise (AIV) du Ndiael avec l'appui du programme COMPACT, mais devrait être renforcée et consolidée par des infrastructures qui dépassent actuellement la capacité de mobilisation de fonds de l'AIV. Cette intervention, si elle sera retenue après avoir été proposée de façon



techniquement convaincante par le Forum de l'unité, ne pourra que continuer à s'inspirer des expériences mauritaniennes dans les bassins du Parc National du Diawling avec, entre autres, la restauration des pâturages de décrue et de la production halieutique, ainsi que la reprise de la cueillette (nénuphars, Sporobolus robustus, gousses d'Acacia nilotica et Tamarindus indicus, etc.) et la recharge des nappes phréatiques en bordure des dunes et des impacts hautement bénéfiques sur le bien-être des utilisateurs. La formulation de cette proposition pour l'unité Sud-Est

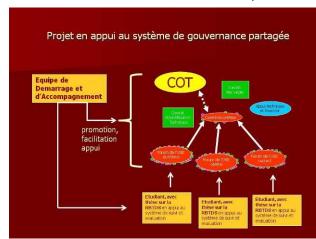
en territoire sénégalais bénéficierait donc de manière évidente des apports par des parties prenantes mauritaniennes (de la société civile et institutionnels) ayant de l'expérience directe avec la remise en eau de cuvettes similaires.

page 5

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>COMPACT signifie Community Management of Protected Areas for Conservation; voir: http://sgp.undp.org/index.cfm?module=activeweb&page=WebPage&s=compact 1

L'avenir de la proposition de gouvernance transfrontière de la RBTDS est entre les mains de plusieurs d'entre vous qui êtes en train de lire et – nous l'espérons – de soutenir et diffuser cette proposition et d'approuver le document de projet qui l'accompagne intitulée « Vers la gouvernance partagée — agir et apprendre pour la RBTDS ». De notre part, nous formulons quelques recommandations spécifiques et nous proposons des étapes claires pour faciliter la mise en œuvre de ce projet. Dans notre entendement, le processus de gouvernance partagée devrait être lancé officiellement lors des Journées du Delta — grande manifestation prévue pour la fin de 2011. Ce lancement officiel permettra de consolider l'engagement dans l'initiative des représentants de la société civile, des élus, des représentants de l'OMVS et des grands acteurs économiques locaux (CSS, SAED, Sonader, etc.) ainsi que des partenaires techniques et financiers les plus directement concernés par la RBTDS, dont on espère que certains auront déjà pris l'engagement formel d'appuyer le projet. Il est aujourd'hui généralement reconnu que la gouvernance partagée nécessite un appui spécifique en début du processus, et des ressources humaines et économiques seront

nécessaires pour son organisation et sa mise en marche. Le document de projet qui accompagne la proposition que vous êtes en train de lire a été justement conçu pour entamer ce processus et renforcer les capacités des acteurs clé jusqu'à son fonctionnement « de routine ». Les partenaires techniques et financiers y trouveront l'occasion d'apporter un appui crucial à la RBTDS, avec impact positif majeur, et sur la longue durée, pour ses habitants et ses ressources.



En parallèle au processus de mise en marche du

système de gouvernance partagée, nous pensons qu'il est aussi très important de promouvoir l'accès de façon la plus ouverte possible aux données existantes sur les territoires, les personnes et les ressources de la RBTDS et de développer un Plan directeur de recherche participative, puisant dans le réservoir des défis identifiés et alimenté par les questions, les problèmes et les enjeux prioritaires des acteurs à la base de la RBTDS. Certaines institutions sont déjà très sensibles à ces points : ils partagent de façon ouverte leurs données et ils encouragent la recherche. D'autres institutions qui ont travaillé dans la zone et suivi de près les changements socio-écologiques des dernières décennies— première entre elles l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS- ont encore beaucoup à offrir pour ce partage et pour développer un partenariat fonctionnel d'échanges. Avec leur participation, un Consortium transfrontalier de chercheurs pourrait se constituer et apporter des réponses aux défis de la RBTDS en promouvant et en soutenant la recherche-action participative avec et par les acteurs à la base- racines indispensables du système de gouvernance partagée. Le Consortium s'attaquerait à la fois à des questions de gestion— uniques car étroitement liées à l'environnement écologique et social sous considération— mais aussi à des questions de gouvernance, y inclus la compilation des leçons apprises « par l'action » pendant le processus de mise en marche du système pour la RBTDS, au bénéfice d'autres réserves de biosphère dans la région et ailleurs. Le Conseil Scientifique et Technique de la RBTDS, les institutions universitaires des deux pays, et le Team Moteur de la Gouvernance Partagée en Afrique de l'Ouest y joueront un rôle clé.

En ce moment, néanmoins, la priorité doit être accordée à la mise en marche du processus de gouvernance partagée... condition presque sine qua non pour que la RBTDS réalise toutes les ambitions d'une effective réserve de biosphère—c'est à dire elle préserve, utilise de façon durable et restore ses écosystèmes, elle promeut le développement humain durable, et elle appuie la compréhension des enjeux par

l'apprentissage par l'action. Comme esquissé dans le document de projet, un régime de gouvernance partagée permettrait à la RBTDS d'opérer selon des critères agrées entre la société civile et les acteurs institutionnels— avec une option bien plus forte qu'aujourd'hui pour la gestion adaptative et le développement durable. La RBTDS se doterait ainsi aussi d'un système endogène d'apprentissage par l'action qui lui permettrait de suivre et évaluer tant les résultats que les processus de gouvernance et de gestion, et d'en tirer des leçons valables pour son propre futur comme pour d'autres réserves de biosphère dans la région et ailleurs.

Le projet « Vers la gouvernance partagée— agir et apprendre pour la RBTDS » serait mis en marche par un partenariat entre UICN Mauritanie, UICN Sénégal, le programme COMPACT (Mauritanie et Sénégal), l'ONG Espagnole IPADE (qui opère en Mauritanie et au Sénégal), la Commission CEESP de l'UICN et les institutions universitaires de référence dans les deux pays— telles que l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal et l'Université de Nouakchott en Mauritanie. Dans l'essentiel, le projet mettrait en place une Equipe de Démarrage et Accompagnement (EDA) au processus de gouvernance partagée qui se chargerait de préparer, accompagner et faciliter la mise en opération du système de gouvernance partagée de la RBTDS et s'assurera de son bon fonctionnement. Le projet a l'ambition de respecter des critères d'efficacité et d'agilité (appui techniquement solide mais le plus léger possible), de durabilité (fonctionnement toujours en partenariat avec les institutions ancrées dans le territoire, en créant et renforçant des capacités locales) et d'équité (critères de « bonne gouvernance » rendus explicites et concrets tout au long du processus). Il durerait trois ans, le temps de mettre sur le rail le fonctionnement de routine des organes de gouvernance partagée et de les accompagner dans leurs premières expériences de terrain. Dans ces trois ans il y aurait aussi l'opportunité de développer le Plan directeur de recherche participative et un Consortium transfrontalier de chercheurs, et, bien sur, de capitaliser l'expérience de la RBTDS avec un Manuel pour la mise en œuvre de Gouvernance Partagée dans une réserve de biosphère, à l'intention de la RBTDS ainsi que d'autres situations similaires dans la région et de par le monde.



Le plus grand plaisir humain est sans doute dans un travail difficile et libre fait en coopération

Emile Chartier Alain, 1928

Il n'y a d'autre moyen d'accélérer les engagements environnementaux que par la demande du public au sein de chaque nation, et cela requiert un niveau croissant de conscience civique non seulement des problèmes, mais des moyens et des mécanismes nécessaires pour apporter des solutions.

Ray Dasmann, 1968

Les résultats s'améliorent sous tous les angles lorsque les décideurs économiques sont obligés de partager le pouvoir avec ceux qui seront touchés par leurs décisions

Barney Frank, undated



# Contenu

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
ACRONYMES	. 10
REMERCIEMENTS	. 11
1. LE CONTEXTE	. 12
2. LES MISSIONS	. 15
3. QUELQUES CONCEPTS	. 17
Reserve de biosphère	. 18
Partie prenante	. 19
Unités de gestion	. 20
Gestion	. 20
Gouvernance	. 22
4. GRANDES LIGNES DE STRUCTURATION SOCIO-ÉCOLOGIQUE DE LA RBTDS	
5. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC DE LA RBTDS	. 27
L'unité littorale	
L'unité centrale	
L'unité sud-est	
La gouvernance de la RBTDS vis-à-vis les situations de gouvernance des espaces protégés existantes	. 36
6. PROPOSITION DE GOUVERNANCE POUR LA RBTDS	
Les orientations générales	
Le processus de gouvernance	
Les organes de gouvernance	
Les critères de « bonne gouvernance »	
7. QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES CONCERTÉES POSSIBLES	
8. LA RBTDS ET LA THÉORIE GÉNÉRALE DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE	
9. COÛTS, OBSTACLES ET BÉNÉFICES POTENTIELS DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE DE LA RBTDS	
10. PROCHAINES ÉTAPES	
RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE	
Annexe 1 Calendrier des missions du 21 février au 7 mars 2010 et du 6 mars au 15 mars 2011	
Annexe 2 Liste des personnes rencontrées en entretien particulier	. 61
Annexe 3 Participants au mini-atelier des partenaires de la RBTDS, Saint-Louis du Sénégal, 25 février 2010	
Annexe 4 Grille de questions de base pour l'analyse de la gouvernance de la RBTDS et de ses composantes	
Annexe 5 Fiches sommaires sur le système de gouvernance de quelques sites protégées de la RBTDS	
Annexe 6 Agenda de l'atelier de restitution de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 3 mars 2010 Annexe 7 Participants à l'atelier de restitution de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 3 mars 2010,	
Bou Hajra, Mauritanie	
Annexe 8 Valeurs ajoutées souhaitées de la RBTDS— résultats de l'atelier de restitution du 3 mars 2010	
Annexe 9 Critères de bonne gouvernance pour la RBTDS- résultats de l'atelier de restitution du 3 mars 2010	
Annexe 10 Guide au travail des groupes de l'atelier de restitution du 3 mars 2010	
Annexe 11 Sommaire des résultats du travail des groupes de l'atelier de restitution du 3 mars 2010	
Annexe 12 Participants à l'atelier de validation de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 8 mars 201	
Bou Haira, Mauritanie	. 82

# **Acronymes**

AECID Coopération Espagnole (Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo)

AMP Aire Marine Protégée

AMPC Aire Marine Protégée Communautaire

AP Aire Protégée

APAC Aire du Patrimoine Communautaire
CBD Convention sur la Diversité Biologique

CEESP Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales [de l'UICN]

CIC Conseil International de la Chasse

CIV Comité Inter-Villageois

COMPACT Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) avec le

soutien de la Fondation des Nations Unies (UNF).

COT Comité d'Orientation Transnational de la RBTDS

CSE Centre de Suivi Ecologique

CSRP Commission Sous-Régionale des Pêches

CSS Compagnie Sucrière Sénégalaise

EDA Equipe de Démarrage et d'Accompagnement

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GP Gouvernance Partagée

GP SIRENES Gestion Participative des SItes et des REssources NaturellES en Afrique de l'Ouest

IPADE/ASSPCI ONG Espagnole pour le développement durable
 IRD Institut de Recherche pour le Développement
 MAB Programme L'Homme et la Biosphère de l'UNESCO
 MACO Programme Régional Marin et Côtier de l'UICN

MEPNBRLA Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs

Artificiels (Sénégal)

OMDD Organisation Mauritanienne pour le Dévéloppement Durable

OMVS Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

ONG Organisation non gouvernementale
PND Parc National du Diawling (Mauritanie)

PNOD Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal)
PNLB Parc National de la Langue de Barbarie (Sénégal)

PRCM Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

PTF Partenaires Techniques et Financiers

RAMAO Renforcement des Capacités des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

RB Réserve de biosphère

RBTDS Réserve de biosphère transfrontière du Delta du Sénégal

RMRB Réseau Mondial des réserves de biosphère

SAED Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des

Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SGP Small Grants Program (programme des Petits Dons du FEM – Fonds Mondial pour l'Environnement

SONADER Société Nationale de Développement Rural de la Mauritanie

TMPG Team Moteur de la Gouvernance Partagée des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest

UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature UNESCO Organisation des nations unies pour l'éducation et la science

USE Unité Socio-Ecologique

WCPA Commission Mondiale des Aires Protégées [de l'UICN]

WWF World Wildlife Fund

#### Remerciements

Nous tenons à remercier de tout notre cœur l'ensemble des individus et institutions qui ont été disponibles pour partager avec nous leurs savoirs et idées sur le passé, le présent et l'avenir de la RBTDS et de ses diverses composantes. Parmi eux, notre reconnaissance particulière va aux membres du Team Moteur pour la Gouvernance Partagée en Afrique de l'Ouest, coordonné par Cheikh Abdellahi Ould Inejih et à Christian Chatelain qui les a encadrés et accompagnés sur le terrain au long de nos missions parallèles en 2010.

Un énorme merci à tous les participants des ateliers de mars 2010 et mars 2011 au siège de la RBTDS à Bou Hajra pour leur engagement et leur perspicacité dans les débats en plénière et dans les groupes de travail. Merci aussi aux nombreux représentants des différents sites, aires protégées et communautés qui se sont gracieusement soumis aux enquêtes sur la gouvernance menées par le Team Moteur pour la Gouvernance Partagée (TMGP), leur permettant de recueillir des informations sur l'état actuel de gouvernance et de gestion dans une grande diversité de contextes écologiques et administratives à l'intérieur de la RBTDS

Nous nous sommes sentis à 100% soutenus par les bureaux UICN de la Mauritanie et du Sénégal, ainsi que par les Comités nationaux de la RBTDS et leurs partenaires proches, qui n'ont ménagé aucun effort pour nous rencontrer et pour mobiliser de l'intendance et de la logistique souvent à des heures très tardives. Mention spéciale doit être faite de l'énergie inépuisable des points focaux nationaux de la RBTDS— Zeine El Abidine ould Sidaty et Colonel Ibrahima Diop, de la lucidité d'analyse du Prof. Sérigne Modou Fall de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, de l'engagement inouï de Mme Rachel Effantin Touyer de IPADE, du discernement aigu des points focaux COMPACT— Khatary Mbaye et Mamadou Sow, de la courtoisie et d'efficacité de Safietou Aidara et de Pablo Chavance du bureau UICN de Mauritanie (dont le dernier nous a aussi envoyé des très fins commentaires à la version préliminaire de ce document) et de Madeleine Diouf du bureau UICN au Sénégal, de la disponibilité de l'équipe de terrain du Parc National du Diawling et des villageois de Bou Hajra, mobilisés en dernière minute pour assurer l'intendance de l'atelier du 3 Mars, et des chauffeurs compétents et sympathiques des bureaux UICN.

Mohamed Lemine ould Baba, Racine Kane et Mathieu Ducrocq—eux— ont été seulement et simplement fondamentaux pour notre mission et sont tellement engagés dans le processus d'accompagnement de la RBTDS que nous sommes convaincus que— comme nous— ils en rêvent (presque) chaque nuit.

## 1. Le contexte

Le Fleuve Sénégal, artère pérenne de vie et de verdure au sein d'un environnement semi-aride peu accueillant dès que l'on dépasse la limite des inondations<sup>2</sup> et axe « horizontal » de mouvements de matières minérales et vivantes, d'êtres humains et de biens de négoce migrants ou transportés vers l'amont ou vers l'aval, a – dans ces derniers siècles – continuellement changé en épaisseur et de rôle. Dans ses dimensions « verticale » et « horizontale » il a joué le rôle de trait d'union liant peuples et cultures, et d'espace d'échange et de partage, mais aussi un rôle de séparation et de frontière et, ne l'oublions pas, d'axe de pénétration coloniale. Fleuve-frontière entre la Mauritanie et le Sénégal sur des centaines de km en longueur, il peut se transformer en menu cours d'eau de saison sèche que l'on passe à la nage ou en pirogue, voire à gué en quelques minutes seulement. Personne n'a oublié et personne ne peut oublier les événements tragiques qui ont marqué la fin des années 1980 et le début des années 1990 quand toutes et tous ont été perdants, le fleuve-frontière ayant pris une épaisseur infinie à cause de sa fermeture totale. La volonté des habitants et des nations de dépasser cette page noire et d'entamer ensemble un avenir, qui ne peut qu'être partagé, se concrétise en maints domaines mais trouve un des ses plus beaux symboles dans la déclaration conjointe de la réserve de biosphère transfrontière du Delta du Sénégal (RBTDS), reconnu par le système des Nations unies, avec emphase sur le deuxième mot, depuis le 27 juin 2005. Sur le terrain cet engagement des deux Etats s'est encore révélé lors de la visite des ministres en charge de l'environnement des deux pays en février 2009, qui a coïncidé avec la première réunion du Comité d'Orientation Transnational (COT).

Sans aucun doute le Delta du Fleuve Sénégal remplit les critères de l'UNESCO pour les espaces qui rêvent d'être déclarés réserves de biosphère. <sup>3</sup> Il abrite encore des écosystèmes (terrestres, lacustres, fluviaux, estuariens et marin-côtiers) d'une extraordinaire valeur socio-écologique... en dépit des modifications bouleversantes (et c'est peu dire) par les sécheresses des années 1970 et 1980 ainsi que par les interventions humaines dans le cadre de la mise en place des infrastructures de l'OMVS. Mais la RBTDS (voir Figure 1) ne se limite pas à des écosystèmes naturels, dégradés et/ou restaurés. Les créateurs de cette RBTDS ont fait preuve d'audace en incluant des vraies villes! La ville de Saint-Louis (170 000 habitants), fondée en 1659, est l'ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française, d'où étaient administrés tant la Mauritanie (jusqu'à son indépendance en 1960) que le Sénégal. Saint-Louis possède un patrimoine culturel d'envergure mondiale et est inscrite dans la liste du patrimoine culturel de l'humanité depuis 2000. N'oublions pas non plus Richard Toll, avec ses 50 000 habitats, qui, à partir de 1816 fût un site d'expérimentations d'acclimatation de cultures de rente (dans le jardin, « toll » en Wolof, du gouverneur Baron Richard, dont le magnifique « château » est à restaurer).

A condition de les voir et promouvoir, ces espaces permettent et favorisent un développement humain durable et peuvent fonctionner en tant qu'espace d'apprentissage en commun par la mise en œuvre et l'analyse itérative d'actions réfléchies, discutées, exécutées et évaluées par et pour leurs utilisateurs. Tout simplement, comme rêvé par les femmes et les hommes qui, en 1995, ont élaboré la stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, la RBTDS a toutes les chances d'être un laboratoire de bonne gouvernance et de gestion efficace sur un espace complexe et dont l'ensemble de l'humanité pourra s'inspirer. Les défis pour réaliser ce rêve ne sont pas des moindres (voir encadré 1) mais les espoirs sont tout à fait justifiés du

<sup>2</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> la *Chemama* en Hassanya, le *Walo* en Wolof

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les termes « réserve » et « biosphère » ne doivent pas, en principe, être écrits avec capitales. Le programme UNESCO MAB a choisi de maintenir le concept le plus simple et abordable possible plutôt que l'officialiser et l'éloigner des gens...

fait des résultats probants, autant pour la biodiversité que pour le bien-être humain, obtenus au Parc National du Diawling à qui la FAO, lors de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre 2005), a décerné une médaille pour ses contributions à la lutte contre la pauvreté.

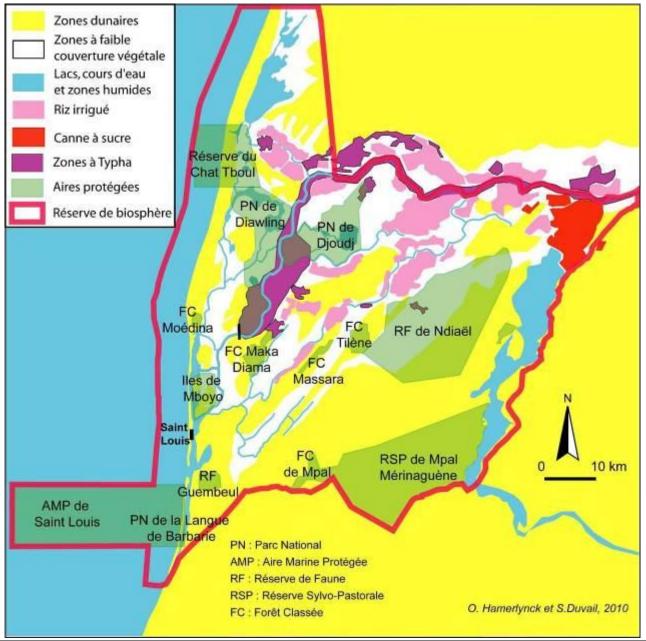


Figure 1. Carte schématique de l'état actuel de la RBTDS avec les principaux types d'occupation des terres (adapté de la cartographie de l'occupation des sols par le Centre de Suivi Ecologique <a href="www.cse.sn">www.cse.sn</a> et Google Earth)

#### Encadré 1 : La RBTDS et ses défis...

On peut se demander si ce projet de Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Sénégal n'est pas trop ambitieux. Porté par deux pays plutôt à l'arrière du classement des indices du développement humain<sup>4</sup> (136<sup>ème</sup> et 144 eme sur 169), ce projet s'attaque à des problèmes qui n'ont à présent trouvé que des solutions au mieux très partielles en dépit (ou à cause ?) de flux d'aide au développement considérables depuis des décennies. Il s'agit d'un espace deltaïque, donc par définition dynamique et physiquement difficilement maîtrisable (l'exemple du canal de délestage de la Langue de Barbarie vient tout de suite à l'esprit, mais de nouvelles embouchures se sont créées et refermées en continu depuis des siècles). Ce delta enclavé en saison des pluies, salé en saison sèche et jadis terrain de luttes sans merci entre campements, fractions, tribus, émirs, braks, colons et colonnes de pacification violente était aussi une terre de lions et de crocodiles, de refuge d'évadés et de hors-la loi. Dans son état actuel il s'agit d'un espace meurtri par les sécheresses et désarticulé par les infrastructures hydrauliques sensés y apporter des solutions, d'un espace d'exclusion de l'élevage mobile— pourtant stratégie d'adaptation par excellence aux changements climatiques, d'une terre d'exode vers les villes et vers l'Eldorado mythique de l'espace Schengen de plus en plus autiste, d'un espace d'exploration de pétrole, de surpêche industrielle, d'expansion urbaine incontrôlable (notamment dans les plaines inondables et les espaces de mangrove qu'un jour l'océan ou le fleuve récupèreront de force), d'utilisation irréfléchie de pesticides, de lagunage d'eaux chargées en engrais chimiques, de remontées des nappes salées et de riziculture itinérante et impossible à rentabiliser sans apports financiers externes exorbitants...

Le fleuve dans sa partie deltaïque, jadis en alternance doux et salé mais toujours en mouvement, est devenu un lac d'eaux douces et stagnantes en permanence, un site de prédilection pour l'explosion d'espèces envahissantes sous forme de tapis verdoyants, réservoir de maladies hydriques de l'homme et du bétail en croissance exponentielle et offrant le spectacle de nuages de Queleas ravageurs des maigres récoltes et profitant des refuges qu'offrent les Typhas et les Prosopis nés sur d'autres continents. Ces derniers, cadeaux de la « lutte » contre la désertification, envahissent l'espace pastoral, détruisent les dents des petits ruminants (à cause de la richesse en silice des gousses) et cassent puits et digues avec leurs racines. Et l'entourage du fleuve est devenu un espace de privatisation des terres les terres jadis communautaires, exploitées successivement par différents utilisateurs complémentaires, les troupeaux des nomades fertilisant les chaumes et les espaces de pêche, transportant les récoltes et fournissant lait contre céréales. La notion de propriété individuelle d'un pâturage est presque incompréhensible pour la majorité des cultures de ce monde et pourtant les terres ou s'étendaient jadis les troupeaux sont aujourd'hui l'objet de convoitises sans limites qui appauvrissent les pauvres et enrichissent seul ceux qui ont déjà assez. En parallèle, les champs qui produisaient de la nourriture pour ceux qui la travaillaient appartiennent désormais à des entreprises d'exportation d'agrocarburants et de boites de conserve où les anciens usufructuaires ne peuvent survivre autrement que comme journaliers au salaire dérisoire. Les espaces de pâturage, de pêche, de cueillette et de chasse sont désormais clôturés pour la détente de pourvoyeurs de devises et de sacrosaints oiseaux migrateurs étudiés par une caste de scientifiques, ignorant des souffrances aux alentours.

Améliorer le bien-être humain dans cet espace est un projet certes ambitieux mais chaque contrainte et chaque enjeu peuvent faire l'objet d'une analyse et d'une inversion de tendance. Dans ce même delta des expériences, avouons-le encore à échelle réduite, sont déjà mis en avant par de nombreuses organisations internationales comme des réussites, comme des modèles à suivre. Ces mêmes infrastructures hydrauliques qui, de 1985 à 1995 ont transformé les terroirs de la commune de Ndiago en un désert salé, après avoir été pensées et gérées autrement ont, par l'application pendant 15 ans de crues artificielles élaborées par consensus entre les utilisateurs, permises de restaurer les écosystèmes et donc produire des poissons, du pâturage, des nénuphars et du *Sporobolus* pour le bien-être humain et notamment des plus vulnérables. Cette restauration de l'espace est mise en avant dans « Afrique : Atlas d'un environnement en mutation » du PNUE comme une des très rares exemples en Afrique où l'état de l'environnent s'est amélioré dans les dernières décennies (voir <a href="https://www.unep.org/dewa/africa/africaAtlas/PDF/fr/TOC\_fr.pdf">www.unep.org/dewa/africa/africaAtlas/PDF/fr/TOC\_fr.pdf</a>).

<sup>4</sup> http://hdr.undp.org/fr/

Comment expliquer ce delta quelque peu schizophrène où, avec moins de 10 millions de \$ de financements externes, des zones désertiques peuvent devenir des espaces phares pour la biodiversité et la lutte contre la pauvreté, et où, avec des centaines de millions de \$ de prêts à rembourser, d'autres espaces n'arrivent pas à produire du riz pendant plus de 5 ans, riz même trop cher pour être vendu sur le marché local ou seulement à condition de l'altérer par les subsides et les barrières douanières ? Un des facteurs déterminants est certainement la différence dans la gouvernance de ces espaces contrastés, d'un côté un Parc National du Diawling ou les décisions se prennent avec l'appui et l'apport des parties prenantes locales fortes, écoutées et respectées, de l'autre l'imposition de modèles de propriété et d'exploitation, d'intrants et de moyens de pompage, de planage, de calendriers d'irrigation etc. déconnectés des modes de vies traditionnels et échappant à tout contrôle des (ex-)utilisateurs. Toutes les parcelles de la RBTDS n'ont pas vocation à devenir des Diawling mais son modèle de gouvernance partagée fondé sur le dialogue large, ouvert et itératif avec l'ensemble des acteurs concernés peut bien inspirer le model à développer pour la RBTDS dans son ensemble.

Le défi n'est donc pas d'obtenir des labels supplémentaires -- Aire Protégée, Site Ramsar, Site du Patrimoine Mondial et même réserve de biosphère -- afin de mobiliser des financements et des infrastructures additionnelles ou de faire fonctionner les bureaux d'études des amis compréhensifs et reconnaissants. Le défi est d'engager un processus de réflexion en commun sur les enjeux, les problèmes et les potentialités et d'apporter des possibles solutions à l'échelle des utilisateurs directs, de mobiliser des ressources surtout internes et de ne chercher des compléments externes que là où cela s'impose... Le défi est celui de construire la RBTDS sur le terrain – un défi pour lequel un système de gouvernance efficace et équitable est la porte d'entrée principale et incontournable.

### 2. Les missions

Nos missions se sont déroulées au Sénégal et en Mauritanie entre le 22 février et le 4 mars 2010 et entre le 6 et le 15 mars 2011 dans le cadre du projet GP Sirènes en phase II du Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) – initiative conjointe de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), avec l'UICN, le WWF et Wetlands International, soutenue par les Pays-Bas, l'Espagne et la Fondation MAVA.

En 2010, pendant les huit jours disponibles sur nos dix jours de terrain (incluant voyages internes et atelier de restitution et validation préliminaire), nous avons identifié, contacté, visité et interviewés le plus possible d'acteurs clés de la RBTDS, d'abord à Dakar, ensuite à Saint-Louis et en Mauritanie. La majorité de ces rencontres se sont passés sous la forme de discussions individuelles ou en petit comité mais nous avons aussi, à chaque fois où s'était possible, organisé des mini-ateliers réunissant plusieurs acteurs. Un exemple de cela est le mini-atelier tenu à Saint-Louis le 25 février, efficacement organisé à notre demande par le

Point Focal RBTDS du Sénégal, le Colonel Ibrahima Diop. La liste des participants à ce mini-atelier est fournie en Annexe 3. Pendant la mission du 6 au 15 mars 2011 nous avons pu profiter de la tenue de la première réunion du Conseil Scientifique et Technique de la RBTDS pour élargir nos échanges avec des personnes ressource et nous avons aussi pu visiter la zone du Ndiael. La liste de personnes rencontrées est fournie en Annexe 2.



Nos rencontres ont été quelque peu limitées par la période de festivités religieuses, mais elles ont quand même été très fructueuses. Certains rendez-vous programmés, n'ont par contre pas pu être réalisés pour différentes raisons. Des interactions avec le siège régional de l'Unesco, l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS, les directions centrales des Eaux et Forêts et des Parcs Nationaux au Sénégal, la Marine Nationale et d'autres institutions mauritaniennes basées à Nouakchott, les instances étatiques (SAED, Sonader) et les grands opérateurs privés du secteur agricole seront sans doute à programmer pendant la mise en marche du système de gouvernance de RBTDS.

Franchement productive a été la collaboration avec la mission parallèle menée à bien par Christian Chatelain et le Team Moteur de la Gouvernance Partagée des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (TMGP) coordonné par Cheikh Abdellahi Ould Inejih. En effet nos deux missions ont été menées en synergie et de façon complémentaire. Tandis que la notre s'est orientée vers l'analyse globale de l'état actuel de la gouvernance de la RBTDS et l'élaboration d'une proposition concrète pour son affinement et son amélioration, l'autre s'est orientée vers l'analyse de la gouvernance actuelle de plusieurs sites protégés vis-à-vis la RBTDS. Ce faisant, cette seconde mission a aussi permis la mise en situation du TMPG, équipe ayant déjà bénéficié de deux sessions de formation antérieures lors des ateliers de Bubaque (Réserve de Biosphère de Bijagos, Guinée Bissau, en février 2009) et de Joal (Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth, Sénégal, en novembre 2009). Cette seconde mission – qui fait l'objet d'un autre rapport<sup>5</sup> à lire en parallèle avec celui-ci – à amené le TMGP dans une phase d'autonomisation accrue. Le Team moteur -- composé de Cheikh Inejih (Mauritanie), Amyne Camara (Guinée Conakry), João Sousa Cordeiro (Guinée-Bissau), Abdou Karim Sall (Sénégal) & Mohamed Albert Tarawallie (Sierre Leone), et pour l'occasion renforcé par Ibrahima Diouf (Service des pêches, Sénégal) – a été accompagné sur le terrain par Christian Chatelain (UICN/CEESP) et par Renaud Bailleux (UICN Sénégal). Répartis en 2 groupes, les membres du Team moteur et ses accompagnants ont sillonné la RBTDS et enquêté auprès de diverses parties prenantes dans et aux alentours des sites protégés de la RBTDS suivants (voir Figure 1):

- Parc National du Diawling (PND);
- Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB);
- Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD);
- Réserve de Faune du Ndiael (partie centrale et périmètres irrigués au nord) ;
- Aire Marine Protégée de Saint-Louis ;
- Réserve de Faune de Guembeul.

Sur la base d'une grille d'analyse conçue en collaboration avec notre mission, le TMGP a donc examiné la gamme de modèles de gouvernance qu'il a trouvée sur le terrain. Les résultats de leurs analyses nous ont été restitués le jour avant l'atelier du 3 Mars 2010 et ont été intégré à notre présentation pour l'atelier. Par la même occasion, le TMGP nous a été utile en tant que caisse de résonance préliminaire et source de commentaires pour la version brouillonne de notre présentation.

Tout au long de notre première mission nous nous sommes préoccupés de la préparation de l'atelier de restitution/ validation qui a finalement eu lieu le 3 Mars 2010 à Bou Hajra, au cœur du Parc National de Diawling (Mauritanie). C'est en effet au fil des entretiens avec les différents acteurs et partenaires que nous avons élaboré la proposition de gouvernance ainsi que l'agenda et la méthodologie de l'atelier. Plusieurs structurations possibles ont ainsi été proposées et discutées et les avantages et inconvénients

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Chatelain, C., Rapport du Formateur, Mission RBTDS Mauritanie- Sénégal, project UICN/ Sirenes, 2010

perçus par les partenaires et acteurs recelés, permettant de graduellement s'approcher de la proposition finalement présentée dans l'atelier. Nous avons aussi la responsabilité d'avoir invité à l'atelier un éventail assez large de participants créant une situation de rencontre entre des parties prenantes institutionnelles et parties prenantes de la société civile, quelque peu similaire à celle que nous préconisons pour les Forums de concertation de la RBTDS (mais dans l'atelier les instances institutionnelles étaient encore fort majoritaires). Nous avons ainsi une fois de plus noté que la traduction des discussions en langues locales est indispensable et que les acteurs locaux doivent se sentir en sécurité et en confiance pour pouvoir s'exprimer.

Sur la base de l'engagement exceptionnel des participants, des résultats substantiels des groupes de travail et des remarques enthousiastes écoutés à la fin, l'atelier du 3 mars 2010 a constitué une étape importante pour la RBTDS. En particulier on peut affirmer que la proposition de gouvernance présentée par notre mission a été accueillie de façon positive, corroborée par les commentaires de la grande majorité des intervenants et peaufinée avec intelligence par les résultats de groupes de travail. Ces résultats ont été appréciés par les membres du COT qui se sont réuni au même siège de Bou Hajra le jour après l'atelier. Le

rapport de la mission de 2010 a été circulé en mai 2010 et a recueilli quelques commentaires qui ont été intégrés dans sa présente version.

La mission de mars 2011 a permis de présenter la version affinée de la proposition de gouvernance à la réunion du COT au siège de Bou Hajra le 8 mars 2011. Cette fois le COT était élargi avec un nombre de membres préposés du Conseil Scientifique et Technique (CST) et la



représentante du projet IPADE. Le 9 mars 2011 l'équipe a pu participer à la mise en place et à la première réunion du CST. Des visites complémentaires de terrain ont été accomplies dans le bas-delta mauritanien (10 mars 2011), sur la Langue de Barbarie (11 mars 2011) et dans la zone du Ndiael (12 mars 2011).

Il est maintenant aux décideurs des deux pays de bien vouloir poursuivre le travail vers un système de gouvernance efficace et équitable pour la RBTDS. De notre part, nous offrons des recommandations spécifiques dans ce rapport, et nous les rendons le plus concrètes possibles par le développement d'un projet d'accompagnement qui sera bientôt acheminé à des partenaires techniques et financiers.

# 3. Quelques concepts

Les réserves de biosphère (RB) sont des zones terrestres et/ou marine-côtières internationalement reconnues par le programme L'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO. Elles sont censées démontrer qu'un équilibre durable peut être atteint entre les objectifs de la conservation de la diversité biologique, de la promotion du développement économique, et de maintien des valeurs culturelles du milieu. Aux racines même de l'idée de RB se trouve la première Conférence de la Biosphère de l'UNESCO, qui eut lieu à Paris en 1968. La Conférence recommanda des efforts énergiques pour établir des espaces vouées à la conservation de la nature et à l'aménagement du paysage sous une gouvernance/ gestion multidisciplinaire, multiagences, avec des partenariats public-privé et capable de planifier le développement de façon écologique.

Les mots n'étaient pas exactement ceux qu'on vient d'employer, mais il y a là une origine claire des concepts que nous utilisons aujourd'hui.<sup>6</sup>

Le terme « réserve de biosphère » date de 1974 (le mot « réserve » n'étant pas vraiment le choix le meilleur). Les premières réserves se constituèrent en Réseau Mondial (RMRB) en 1976. Le premier Congrès de ce réseau, organisé par l'UNESCO en coopération avec la FAO et l'UICN, eut lieu à Minsk (Bélarus, alors USSR) en 1983. Le deuxième Congrès (Séville, 1995)<sup>7</sup> approuva la Stratégie de Séville, qui a fortement caractérisé le développement des réserves de biosphère au début du 21<sup>me</sup> siècle. Ce Congrès approuva aussi le Cadre statutaire du RMRB, qui règle les conditions d'appartenance au réseau mondial. Avec la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et l'Agenda 21 de la Conférence de Rio (1992), ces politiques de l'UNESCO sont au cœur des efforts internationaux pour réconcilier la conservation de la biodiversité et le développement durable. Et, pour ce qui regarde la participation citoyenne aux décisions liées à la conservation de la biodiversité, la stratégie de Séville ouvrait sans doute une nouvelle voie.

Récemment, en février 2008, s'est tenu à Madrid, le 3e Congrès mondial des réserves de biosphère, qui a approuvé le Plan d'Action de Madrid.8 Ce plan renforce les acquis de la Stratégie de Séville, tout en s'efforçant de répondre aux défis montants du 21<sup>me</sup> siècle— changement climatique, perte de diversité autant biologique que culturelle, et urbanisation majeure (> 50%) de la population mondiale. Le plan met l'emphase sur une mise en œuvre efficace de la Stratégie de Séville mais aussi sur la communication et la collaboration entre membres du RMRB et de ses sous-réseaux thématiques (p.ex., réseau de RBs de montagne, d'eau douce, de terres sèches, de petites îles, etc.) en tant que sites coordonnées de recherche, d'apprentissage et de création de capacités locales. D'autres thèmes qui retiennent l'attention du dernier Congrès sont les services des écosystèmes et les RB transfrontières. Du point de vue de la gouvernance, les recommandations continuent à soutenir les mêmes « procédures et processus participatifs ouverts dans la désignation, la planification et la mise en œuvre des RBs » promus par la Stratégie de Séville. Ainsi il est prévu que des processus de planification et de gestion participative au niveau local guident la mise en œuvre de la RB, en assurant l'engagement des peuples autochtones et des communautés traditionnelles, mais aussi du secteur privé. Chaque RB est censée établir un comité de gestion comprenant les représentants des différents secteurs d'activités concernées sur son territoire. Elle est aussi censée promouvoir la gestion adaptative et la résolution des conflits par la négociation.

Nous reprenons ci-dessous, quelques concepts clés, en forme succincte pour leur conférer une meilleure visibilité et en faciliter l'utilisation.

# Reserve de biosphère

Une *réserve de biosphère* est un espace contenant des écosystèmes (terrestres, lacustres, marin côtiers) d'importante *valeur socio-écologique*, et des *valeurs culturelles* associées

- *déclaré* par les gouvernements nationaux concernés
- et *reconnu* par le programme UNESCO MAB selon une liste de critères d'application internationale.

L'espace est généralement complexe et joue trois fonctions complémentaires :

- conserver la diversité biologique et culturelle ;
- promouvoir le *développement humain durable* ;

<sup>7</sup> UNESCO, 1995.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> UNESCO, 1970.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> UNESCO, 2008.

appuyer la compréhension des enjeux par la recherche et l'apprentissage par l'action.

Les réserves de biosphère ne sont pas des « aires protégées » en elles-mêmes, mais des *espaces articulés* qui peuvent contenir des aires protégées mais aussi des lieux « normaux » où l'éducation, la recherche et les activités économiques durables nourrissent la conservation de la diversité biologique et culturelle. En effet, selon la stratégie mondiale de la conservation <sup>9</sup> la conservation est une gestion « positive » de l'environnement naturel. Elle comprend sa préservation et son maintien, mais aussi son utilisation durable, sa restauration et son enrichissement.

Les réserves de biosphère sont donc des *habitats humains par excellence*, où la participation citoyenne est cruciale et déterminante. Mais la participation citoyenne ne se passe pas toute seule. Elle nécessite d'un appui politique (législation et politiques favorables, liberté personnelle, capacité de participer) et des mécanismes et processus à travers lesquels s'exprimer. En outre, il est bien connu que les individus désorganisés ont de la peine à se faire entendre même dans les pays démocratiques où ils ont le droit de vote. Pour avoir un impact sur les questions concrètes liées à leur environnement et leurs modes de vie, les individus doivent s'organiser en tant que « parties prenantes » et clarifier leurs attentes et leurs souhaits par rapport à la gestion des territoires et des ressources naturelles.

## Partie prenante

Une *partie prenante* par rapport à un territoire et/ou des ressources naturelles données est toute organisation, groupe social ou individu qui possède des *droits*, des *préoccupations* et/ou des *intérêts directs, significatifs et spécifiques* vis-à-vis de ce territoire et ces ressources, et qui s'est *organisé* dans le but de les exprimer et les défendre. On peut faire ici une distinction importante entre les parties prenantes *institutionnelles*, les parties prenantes du *secteur privé* et les parties prenantes de la *société civile*.

- Parmi les parties *prenantes institutionnelles* on inclut les élus, l'administration de l'état, ses agences techniques et, en général, tous ceux qui sont concernés par le territoire et s'intéressent aux ressources naturelles à cause d'un mandat spécifique de l'état.
- Parmi les *parties prenantes privées* on inclut les operateurs économiques (individus et organisations) qui agissent à but lucratif, dépendent du territoire et de ses ressources et/ou ont la faculté de les affecter de façon importante.
- Parmi les *parties prenantes de la société civile* on inclut toutes les organisations volontaires et à buts non-lucratifs qui se situent entre les foyers et l'état. Exemples typiques sont les organisations traditionnelles (p.ex., chefferies coutumières, clans), les mouvements sociaux en défense des droits et des intérêts des citoyens (p. ex., les mouvements de femmes ou de peuples autochtones), les associations et les syndicats (p.ex., un syndicat de pêcheurs, une association de paysans) et les ONGs avec mission écologique et/ou sociale. La société civile est le domaine de la vie sociale organisée de façon volontaire, en formes largement autosuffisantes et autonomes de l'État et selon des cadres associatifs perçues comme légitime par leurs membres. Le fait de ne pas poursuivre de buts lucratifs n'empêche que les organisations de la société civile s'intéressent à une panoplie de questions avec des impacts économiques importants. Ces questions— cependant— sont prises en compte sous une multiplicité de perspectives, non pas limitées à la seule perspective économique, et l'avantage économique n'est ni le fondement ni le but du travail de ces parties prenantes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> IUCN, UNEP et WWF, 1980.

Un secteur qui reste de quelque façon ambigu est celui des *institutions académiques et de recherche*. Ce secteur s'apparente avec l'état, qui règle souvent ses financements et ses thèmes de recherche, il est lié à la société civile par vertu de sa liberté académique (au moins dans les pays où elle est respectée), et il est aussi de plus en plus lié au secteur privé à raison des financements directs de ce secteur à l'éducation et la recherche. Dans ces cas, comme dans tout autre cas ambigu, tel que les *opérateurs culturels* ou le *secteur de la communication* (journaux, radio, etc.), il faut examiner les motivations qui amènent la « partie prenante » à s'organiser et à agir avant de pouvoir la classifier dans un groupe ou dans l'autre.

## Unités de gestion

Par rapport à un espace complexe et articulé tel qu'une réserve de biosphère, il est rare de trouver que toutes les parties prenantes s'intéressent de la même manière à l'ensemble de l'espace et à tout type de ressources naturelles. Plus généralement, elles sont concernées et organisées pour influencer une partie bien déterminée de ce territoire et des ressources. Si on veut leur engagement et leur participation citoyenne il faut leur fournir des processus et des mécanismes qui leur permettent de s'engager à ce qui les intéresse de façon la plus directe et efficace possible. C'est à cause de cela qu'on cherche à découper les espaces complexes en unités avec une cohérence socio-écologique interne. Ces unités sont justement identifiées pour être gérables et gouvernables, et pour cause elles sont appelées « unités de gestion ».

Une *unité de gestion* est donc un territoire ou un assortiment de ressources qui peut être géré « en tant qu'écosystème». Pour que l'unité puisse se dire cohérente, elle doit inclure tous les éléments écologiques nécessaires à sa bonne gestion, un fait qui tend à élargir les dimensions de l'unité en considération. Du point de vue de sa gouvernance, d'autre part, il faut que la concertation entre ses parties prenantes principales soit possible/faisable et il faut que ces parties prenantes aient à leur disposition des mécanismes de décisions efficaces et équitables. Cela tend à rendre l'unité la plus simple et petite possible. En général, une réserve de biosphère est composée de plusieurs unités de gestion, et pour chaque unité on peut identifier un nombre de parties prenantes. Certaines parties prenantes sont concernées par plus qu'une seule unité de gestion.



#### Gestion

Un réserve de biosphère est toujours établie et déclarée par rapport à des *objectifs spécifiques* qui, dans la mesure du possible, se chevauchent et se mêlent de façon harmonieuse avec les « projets socioculturels » et les initiatives économiques préexistants. Ces objectifs de la RB incluent en général la conservation de la diversité biologique (p.ex., des espèces sensibles ou menacées), mais aussi la conservation des ressources naturelles (p.ex., l'eau, le pâturage), la conservation des fonctions et des bénéfices des

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Nous rappelons encore que la conservation comprend tant la préservation que l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité (IUCN, UNEP et WWF, 1980).

écosystèmes (p.ex., climat local ou lieux de reproduction des ressources halieutiques), et la conservation des ressources culturelles (p.ex., lieux sacrés, mémoires historiques). En plus, les réserves de biosphère sont souvent censées maintenir et développer des bénéfices socio-économiques durables, notamment pour les populations locales (stimulation de l'économie locale, récréation). Finalement elles sont aussi spécifiquement censées créer les conditions pour l'expérimentation, la recherche et l'apprentissage au bénéfice de la société locale mais aussi de l'humanité entière (p.ex., par des initiatives d'éducation et de recherche, le développement d'innovations, la compréhension de phénomènes écologiques et sociales d'intérêt général, etc.).

Par rapport à tous ces objectifs, la *gestion* est le processus par lequel les décideurs et les exécutants concernés répondent à la question « Qu'allons nous faire pour atteindre les buts de la réserve de biosphère? ». Ce « que faire » s'adresse au territoire et à ses ressources, à sa définition, à son découpage en unités de gestion, et à son zonage par rapport aux règles d'accès et utilisation. Il a trait aux activités et aux usages permis et interdits, mais aussi à l'ensemble d'interventions à effectuer (entretien des infrastructures, restauration des habitats, éradication des espèces envahissantes, initiatives ponctuelles de recherche, appui politique et économiques aux activités durables et équitables, promotion d'initiatives culturelles, conservation du paysage, etc.). A noter, à ce propos, est qu'il y a toujours une pléthore de cours d'action possibles liés à des différentes combinaisons d'objectifs écologiques et sociaux et/ou à des choix de perspectives professionnelles sur comment atteindre ces buts. Pratiquement toujours, mais spécialement dans le cas d'un système complexe tel qu'une réserve de biosphère, les questions de gestion concernent beaucoup plus que des simples choix techniques... tout en soulignant que même des « simples choix techniques » ont d'importantes retombées socioculturelles, économiques et sur l'environnement.

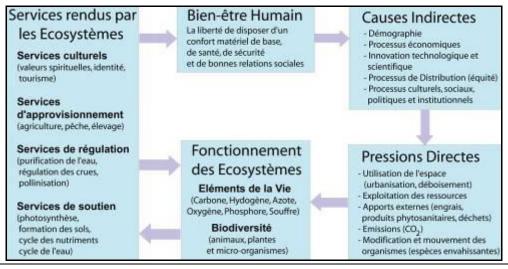


Figure 2. Cadre conceptuel des impacts humains sur le fonctionnement des écosystèmes (adapté de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire <a href="http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx">http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx</a>)

En résumé, la *gestion* de la RB est le processus par lequel les parties prenantes, les exécutants et les décideurs concernés, s'efforcent d'atteindre des objectifs spécifiques pour le territoire et ses ressources naturelles en influençant les « pressions directes » décrites en Figure 2. Du moment que ce processus n'est jamais simple ou obligé, il est nécessaire de prévoir des organes de gouvernance (prise de décision, conseil, exécution) dont le travail concerne l'interprétation des situations et l'autorité, la responsabilité et le devoir de rendre compte à propos de la gestion.

## Gouvernance

Le système de *gouvernance* d'une réserve de biosphère spécifie qui détient l'autorité et la responsabilité des décisions de gestion pour la RB même (*type* de gouvernance) et le processus par lequel les décisions sont développées, agrées et exécutées et qui doit rendre compte des résultats obtenus (*qualité* de la gouvernance).

Pour un espace protégé limité et bien défini, il existe *quatre grands types* de gouvernance<sup>11</sup> :

- A. sous l'autorité du gouvernement, ce qui est possible à plusieurs niveaux;
- B. sous l'autorité de plusieurs parties prenantes, aussi appelé gouvernance partagée (et parfois aussi cogestion);
- C. sous l'autorité des privés propriétaires des terres ou des ressources naturelles concernées ; et
- D. sous l'autorité des peuples autochtones et des communautés locales sédentaires et mobiles avec droits coutumiers et/ou légaux sur l'espace concerné.

A ces quatre types il faut aussi ajouter un cinquième, fort redoutable, qui est celui de l'*accès ouvert*: pas d'autorité ni de responsabilité en place et, évidemment, personne qui rend compte à personne. Ce cinquième type est malheureusement fréquent, surtout quand un système est bouleversé sans qu'un autre système n'ait été mis en place pour le remplacer.

Plus spécifiquement, tout système de gouvernance se base sur des *organes* (des instances de conseil, décisionnelles, exécutives ou mixtes) avec leurs règles de fonctionnement (statuts) et un **processus** plus ou moins codifié qui est suivi pour développer des propositions techniques, prendre des décisions et les mettre en œuvre. Les organes nous informent sur le *type* de gouvernance, et le processus sur sa *qualité*. Finalement, il y a aussi *deux grandes modalités* qui s'appliquent à tous les systèmes de gouvernance : le « *de jure* » et le « *de facto* ». La différence entre les deux est celle entre ce qui est prescrit par des normes et des lois et ce qui se produit en pratique dans la « vie réelle ». On pourrait donc avoir un système qui est *de jure* sous l'autorité du gouvernement, mais *de facto* en accès ouvert où en gouvernance partagée ; *de jure* censé d'effectuer d'amples consultations sur les choix techniques de la gestion, mais *de facto* agissant top-down ; etc.

Quel serait le système de gouvernance idéal pour une réserve de biosphère ? Pour commencer il s'agirait d'un système à l'opposé de l'accès ouvert. Il serait un système clair et performant, et faisant coïncider le plus possible le *de jure* avec le *de facto* (la légalité et la légitimité). Il est aussi assez évident que les RBs peuvent contenir, et en général contiennent, une multiplicité d'espaces sous divers types de gouvernance, qui engagent une multiplicité d'acteurs.

-

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Borrini-Feyerabend, 2004; Dudley, 2008.

## Encadré 2. Gestion et gouvernance: quelle est la différence ?

**gestion** ---> on fait quoi?

**gouvernance** ---> qui décide? comment?

#### gestion

- compréhension (traditionnelle et «scientifique») des phénomènes en jeu
- objectifs spécifiques à atteindre
- stratégie pour le faire
- actions à mener
- moyens à disposition (humains, techniques, financiers...)
- réussir ou pas à obtenir les résultats escomptés = **efficacité de la gestion**

#### gouvernance

- pouvoir, autorité et responsabilité dans la prise de décisions
- relations humaines entre acteurs
- conflits formels et informels, ouverts ou cachés
- «comment faire» par rapport à tout cela: implication des citoyens, équité, transparence, vision, performance, comptes rendus = qualité de la gouvernance

Le type de gouvernance qui semble logiquement le plus apte pour une RB semble donc le type B, le seul à même de donner un rôle et une voix à l'abondance d'acteurs concernés. En effet, des études comparatives menées sur des centaines de réserves de biosphère à travers le monde ont montré que les systèmes de gouvernance partagées ou « participatifs » comme on avait l'habitude de dire il y a quelque temps (p.ex., ceux qui visent le dialogue, la coopération et l'apprentissage en commun à la place des systèmes à hiérarchie *top down*) augmentent leur acceptation sociale et leur succès en termes de conservation de la biodiversité. Cela n'est pas vraiment surprenant. Les tâches et responsabilités d'une RB sont typiquement trans-sectorielles et donc le dialogue, la collaboration et la participation des citoyens sont les fondements mêmes de leur existence. En même temps il ne faut pas être surpris non plus si— dès qu'on s'oriente vers la gouvernance partagée— on se confronte à des enjeux et des défis de taille.

Comment mettre en marche un système de gouvernance partagée ? Comment aborder les disparités de pouvoir et les relations humaines complexes, les incompréhensions et les conflits ouverts et latents ? Comment faire face à des objectifs, des langues, des cultures et des valeurs différentes ? Comment promouvoir la justice à propos des problèmes historiques et des « solutions » inappropriées imposées d'en haut ? Comment répondre aux besoins urgents des démunis et aux ambitions— perçues comme étant tout aussi urgentes— de la crème de la société ? Comment se débrouiller entre la politique avec un p minuscule et les changements globaux au niveau planétaire ? Comment appliquer des normes et des approches et soutenir des valeurs et des principes le plus possible explicites et partagés ? Quel style de travail adopter ? Quels règles et mécanismes mettre en place ? Comment s'assurer que les ressources à disposition (toujours limitées) soient bien dépensées ? Comment faire en sorte que les nouvelles institutions soient réelles et non pas de façade ? Ces questions sont à résoudre (ou à ne pas résoudre) quotidiennement par le système de gouvernance en place, et les réponses qu'on donne font la différence entre un système et un autre.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Stoll-Kleemann et Welp, 2008.

# 4. Grandes lignes de structuration socio-écologique de la RBTDS

La réserve de biosphère transfrontière du delta du fleuve Sénégal (voir Figure 1), inscrite depuis le 27 juin 2005 dans la liste de l'UNESCO-MAB est, dans son état actuel, d'une complexité redoutable en comparaison avec la situation du passé relativement récent, disons des années 1950 (voir Figure 3). A ce moment on distinguait essentiellement des espaces inondables (*walo*) et des zones dunaires (*diéri*) avec, en dehors de la ville de Saint-Louis, de faibles densités de populations, peu sédentarisées et caractérisées par un usage extensif des terres.

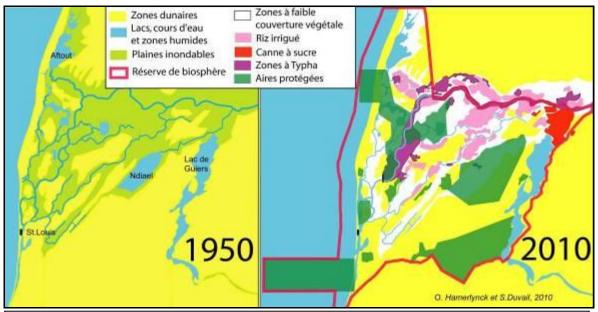


Figure 3. Carte schématique de la situation du delta « ouvert » des années 1950 en comparaison avec le delta « cloisonné » de 2010

Le delta vivait alors au rythme de la crue et de la décrue. Pendant la crue, qui coïncidait avec la saison des pluies, le bétail et les éleveurs quittaient majoritairement la zone pour ne revenir qu'en saison sèche pour pêcher, faire la cueillette des graines de nénuphars (djakar), des tiges de Sporobolus pour la sparterie (teshent), des gousses de l'Acacia nilotica (amour) pour le tannage, du riz flottant, et de nombreuses plantes médicinales, de s'adonner à une chasse ô combien légère (avec des fusils chargés par le canon) d'outardes, d'oiseaux d'eau et de gazelles à front roux, de piller un peu de poussins bien gras dans les nids de cormorans et d'aigrettes, de faire pâturer les bovins sur les champs d'Echinochloa colona (lekhmir) très riches en protéines, d'amener les chameaux brouter dans les dizaines de milliers de Avicennia qui constituaient alors avec les Rhizophora moins accessibles de vastes forêts de mangroves, de faire la cure salée des moutons sur les schorres à Salicornia et de protéger tout ce bétail contre les lions et hyènes alors très nombreux, de rencontrer d'autres tentes, fractions et tribus pour échanger des nouvelles et planifier mariages, alliances et trahisons. Les populations rurales sédentaires pratiquaient une agriculture sous pluie à petite échelle et exploitaient aussi d'autres ressources telles que les Phragmites (tiguirt en Hassanya, gabar en Wolof) pour les toitures des cases, dont les jeunes pousses sont aussi très appréciées par le bétail.

Ce delta de « l'âge d'or » de la dernière période pluvieuse, tel qu'il nous est décrit par les anciens et documenté par les quelques photographies et descriptions coloniales, <sup>13</sup> est peut-être en partie une reconstruction mentale et une réécriture de l'histoire. Néanmoins, il reste fortement ancré dans l'imaginaire collectif. Ce même delta est depuis passé par plusieurs crises environnementales graves, d'abord à cause de la baisse de la pluviométrie locale et la faiblesse des crues liées aux « sécheresses » des années 1970 et 1980, correspondant à une phase négative de l'Indicateur de l'Oscillation Atlantique Multi-décennie (Figure 4) et ensuite par la mise en place des infrastructures du contrôle des eaux par l'OMVS pendant dans la deuxième moitié des années 1980.

-

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Hamerlynck et Duvail, 2003.

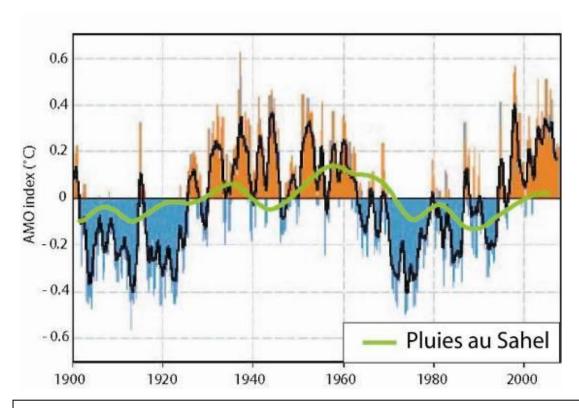


Figure 4. Evolution de l'Indicateur de l'Oscillation Atlantique Multi-décennie (AMOi), ici représenté en rouge quand il est positif et en bleu quand il est négatif, corrélé à la tendance de la pluviométrie au Sahel entre 1900 et 2007 (représentée en vert). L'AMOi mesure la température moyenne de la surface de l'Océan Atlantique au Nord de l'équateur tout en excluant la tendance à l'augmentation à long terme (réchauffement climatique).

Il est vrai que, bien avant l'OMVS, des infrastructures avaient déjà été mises en place pendant l'époque coloniale, d'abord pour assurer l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Louis puis pendant plusieurs phases de tentatives plus ou moins réussies d'introduction de cultures de rente. Néanmoins les impacts de ces interventions ont été légers par rapport aux bouleversements ultérieurs. Comme on peut le conclure en comparant les deux parties de la Figure 3, les infrastructures de l'OMVS et la mise en place des aires protégées a résulté en un cloisonnement des espaces limitant la circulation des eaux, des ressources renouvelables qui y sont associées, du bétail et des personnes. Ce cloisonnement n'a pas toujours été accompagné de mesures d'atténuation des impacts environnementaux, ni de compensations économiques pour les perdants. On soupçonne que les croyances et les rêves des technocrates-aménageurs ne permettaient pas de douter de la réussite totale des modifications envisagées et que donc leur unique priorité était « l'autosuffisance alimentaire ». Tout le reste allait se régler automatiquement.

Dans la situation actuelle de la RBTDS la plupart des milieux ont été profondément anthropisés, les espaces dunaires restant les moins transformées, et très importants pour le pâturage de saison des pluies. Néanmoins, les savanes boisées des inter-dunes, précédemment denses et quasi impénétrables, sont devenus claires et se sont fortement dégradées avec les sécheresses, même si depuis quelques années il y a ici et là de la régénération. Les dunes jadis fixées par des buissons et herbacées sont devenues vives et mobiles et ont envahi villages et jardins. Autour des noyaux de sédentarisation ces dégradations ont été plus fortes, notamment à cause du remplacement des bovins et des camelins par les petits ruminants qui demandent moins d'investissements et de soins mais sont plus nocifs pour la couverture végétale.



Les espaces inondables ont par contre été transformées à un niveau les rendant méconnaissables et, mis à part quelques petites poches en phase de restauration par des crues artificielles (par exemple dans le bassin de Bell au Parc National du Diawling), ont perdu quasiment toute ressemblance à la situation antérieure. La cuvette du Ndiael a été la première à perdre une bonne partie de son alimentation en eau lors de la construction de la route-digue Saint-Louis- Richard Toll en 1951<sup>14</sup>. Cette alimentation par sa connexion avec le fleuve du Nieti Yone fut entièrement coupée en 1956. Ont suivi toutes les interventions sur les axes hydrauliques du Gorom-Lampsar, la création de la Compagnie Sucrière Sénégalaise et de la digue Rive Gauche, jusqu'à la construction du barrage de Diama en 1985 et de la digue Rive Droite, excluant de plus en plus de plaines inondables de la crue naturelle. Le premier résultat de ces interventions a été l'assèchement et la salinisation des ces plaines et la disparition de leur couverture végétale, des pâturages, des forêts de gonakiers et des mangroves. L'élévation progressive du niveau de la retenue de Diama pour réduire les frais de pompage de l'agriculture irriguée a en suite donné naissance à une impressionnante monoculture de Typha. La retenue et le fleuve sont ainsi devenus un milieu propice à la propagation de maladies hydriques et de plantes envahissantes tel que Salvinia molesta, heureusement contrôlé par la lutte biologique. 15 Néanmoins, à travers les mises en eau annuelles au Parc National du Djoudj d'abord et au Parc National du Diawling ensuite (à partir de 1994) les habitats de la biodiversité migratrice ont pu être en partie conservés ou restaurés.

Dans cet espace moderne avec ses multiples cloisons qui, ne l'oublions pas, est situé dans une zone où l'évaporation annuelle (2 m) est à peu près dix fois plus grande que la pluviométrie (200 mm), l'eau de surface amené des hauteurs guinéennes du Fouta Djalon par le fleuve reste le facteur déterminant des formes de vie qui vont se développer et donc des formes d'exploitation qui peuvent s'y faire ou s'y imaginer. *Celui qui maîtrise cette eau est donc aussi le maître de l'espace, de la biodiversité et des activités humaines*. En l'occurrence un statut international a été octroyé à ces eaux dans le cadre de l'OMVS et de sa Commission Permanente des Eaux. Il n'y a en quelque sorte que la marée et la pluie qui lui « échappent ». C'est donc cette structuration par l'eau qui va essentiellement « faire » l'aménagement du territoire et déterminer ce qui sera pratiqué sur quelles espaces et par qui. Elle est, de fait, l'élément clé pour la structuration socio-écologique du milieu.

Afin d'arriver à un espace RBTDS gérable, on peut distinguer de façon sommaire 3 grands sous-espaces ou unités socio-écologiques (voir Figure 5) qui ont une certaine cohérence interne et qui, même si elles restent étroitement liées entre elles par la circulation des eaux, des ressources vivantes et des habitants, nécessitent des interventions de gestion distinctes, à élaborer de préférence par des acteurs les plus directement confrontés à des enjeux communs. A l'évidence, pour ne citer qu'un cas extrême, les éleveurs de la réserve sylvo-pastorale de Mpal n'ont pas tout à fait les mêmes soucis, ni les mêmes options d'y remédier, que les pêcheurs de Guet Ndar entre l'Océan et Saint-Louis.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Mietton et Humbert, 1994

 $<sup>^{15}</sup>$  Pieterse et al., 2003

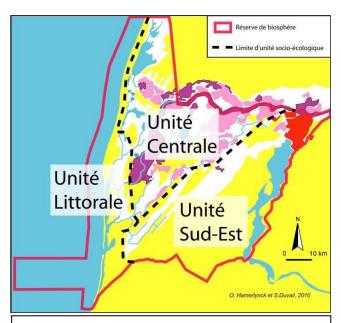


Figure 5. Proposition de structuration en 3 unités socio-écologiques

Nous proposons de prendre en considération en tant qu'unités socio-écologiques (USE) principales de la RBTDS ces trois grands sous-espaces, qui sans doute incluent une multiplicité de milieux et de groupements humains particuliers mais au moins possèdent une bonne cohérence interne déterminée par le comportement de l'eau (provenance, qualité, gestion). Ils incluent:

- la zone directement influencée par la marée et par la gestion du barrage de Diama (Unité Littorale);
- la zone directement influencée par les ouvrages secondaires de l'OMVS entre le barrage de Diama et la prise d'eau du Lac de Guiers (Unité Centrale);
- la zone à vocation sylvo-pastorale avec la cuvette du Ndiael, asséchée depuis des décennies, les périmètres de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et le lac de Guiers, qui dépendent de la prise d'eau du Lac de Guiers (Unité Sud-est).

# 5. Eléments de diagnostic de la RBTDS

# L'unité littorale

L'unité littorale de la RBTDS commence au Nord par une bande assez étroite comprenant la zone marine, l'estran et la dune côtière (le *zbar*), étroite bande sablonneuse qui sépare l'Océan des cuvettes de l'Aftout es Saheli (qui font partie de l'unité centrale). Mis à part la pêche en pirogue et à la ligne à partir de la plage, un peu d'élevage surtout de camelins, la collecte artisanale de sel au Chat Tboul et le ramassage de débris

amené par l'Océan (surtout du bois de chauffe et des filets de pêche utilisés pour les clôtures des jardins maraîchers en des enclos pour les petits ruminants des quelques hameaux plus à l'intérieur) et à marée basse les transports en provenance et à destination de Ndiago, cette zone est très faiblement fréquentée.

A partir de l'ouvrage et la digue de Lekser qui connecte la dune côtière à la dune de Ziré, l'unité



s'élargit pour inclure les plaines inondables du bassin du Khorumbam et celles à l'Ouest de la digue de Bell qui connecte la dune de Ziré avec la partie Nord de la dune de Birette, où se situe le siège de la RBTDS à Bou Hajra jusqu'au barrage de Diama le long du bassin du Ntiallakh avec des poches de mangrove à Avicennia germinans. La partie intérieure de la dune côtière élargie est caractérisée par des savanes boisées avec Acacia tortilis et arbustives dominées par Euphorbia balsamifera et par un chapelet de villages se situant sur la frange de la dune en contact avec les plaines. Plus au Sud, surtout à partir de Ndiago, la dune côtière se rétrécit à nouveau et devient la basse flèche sablonneuse de la Langue de Barbarie jusqu'à l'ancienne embouchure du fleuve. A l'intérieur de la dune côtière en Mauritanie c'est la zone des îles de Mboyo et au Sénégal les plaines de El Gourane avec autour des bras du fleuve des mangroves à Avicennia et Rhizophora.

En général la partie de l'unité au nord de Saint-Louis reste faiblement anthropisée en comparaison avec la zone urbaine de Saint-Louis, ses extensions vers l'aéroport et plus au Sud dans le Gandiole, zone de collecte

de sel et de maraîchage.

Cette unité, directement influencée par la marée et par la gestion de Diama, peut être divisé en deux sous-unités: une partie purement marine dans l'Océan Atlantique et une partie terrestre et estuarienne à l'Est de l'estran avec la dune côtière en Mauritanie, la Langue de Barbarie, la ville de Saint-Louis, les mangroves, prés à Salicornes, les vasières intertidales et les plaines jadis inondables. La Figure 6, série de mesures journalières du niveau (la hauteur) de l'eau à l'aval du barrage de Diama par rapport au

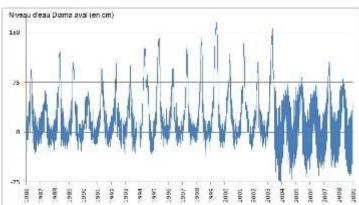


Figure 6. Niveau d'eau en aval du barrage de Diama entre mai 1986 et juin 2009. Le changement fondamental du système depuis la nuit du 3 au 4 octobre 2003 est clairement visible avec une baisse des pics des crues et un marnage plus important.

niveau moyen de l'Océan (niveau zéro), montre bien le changement fondamental qui est intervenu dans le système depuis la nuit du 3 au 4 octobre 2003. Avant cette date les lâchers de Diama, faits en réponse à l'arrivée de la crue annuelle du fleuve en octobre, faisaient monter le niveau de l'eau à l'aval du barrage. Depuis 1994, la cote dépassait régulièrement 1,20 m et touchait ainsi les glacis des dunes permettant ainsi une recharge des nappes phréatiques par une infiltration horizontale. Les crues de 1999 et 2003 étaient particulièrement fortes (au-dessus de 1,50 m) et les zones basses de certains quartiers de la ville de Saint-Louis commençaient à s'inonder, surtout les zones théoriquement non constructibles mais aménagées pour répondre à la très forte demande de terrains. Le 2 octobre 2003 la situation devient particulièrement critique et les autorités sénégalaises décident, sur conseil de la Somagec, d'ouvrir un "canal de délestage"



de 4 m de large et 100 m de long dans la Langue de Barbarie à quelques 6 km au sud de la ville. Ce canal, ouvert dans la nuit du 3 au 4 octobre 2003, s'est ensuite rapidement élargi pour devenir une brèche et a permis de rapidement évacuer la crue vers l'Océan<sup>16</sup>.

Rétrospectivement on peut se demander si un dragage annuel de l'embouchure, juste avant l'arrivée de la crue n'aurait pas été une meilleure solution.

Actuellement, en effet, la brèche est devenue une caractéristique permanente du système et l'ancienne embouchure s'est entièrement comblée. Depuis, le niveau en aval de Diama ne dépasse que très exceptionnellement 1 m (pendant quelques jours en octobre 2007) et les plaines inondables ne sont plus

.

 $<sup>^{16}</sup>$  Dumas et al., 2010

inondées, avec la disparition de ses pâturages d'*Echinochloa* et des champs de *Sporobolus*, source de revenus principale des tisseuses des nattes. Les nappes phréatiques ne sont plus rechargées et donc les puits des villages se salinisent et l'activité maraîchère périclite, entrainant un exode des jeunes bras valides. Les sites de nidification du PNLB ont été abandonnés et le nombre de visiteurs chute. Avec la lente progression de la brèche vers le Sud, les infrastructures touristiques sur la Langue de Barbarie vont être détruites une à une. L'érosion menace certains villages comme Doune Baba Dieye qui se retrouvent en face de la brèche. Les grands gagnants de cette nouvelle situation sont, par contre, les pêcheurs du Guet Ndar, qui ne doivent plus traverser la barre à partir des plages ou faire un détour de quelques dizaines de km pour aller en mer. Certains écosystèmes se sont aussi épanouis tels que les mangroves, les prés à salicornes et les vasières et donc très probablement la fonction nourricière pour les poissons marins et les crevettes a augmenté... tout en ayant probablement disparue pour les espèces d'eau douce.

Les enjeux très considérables liés à la brèche ne doivent pas faire oublier d'autres problématiques environnementales tout aussi importantes pour cette unité littorale, par exemple :

- les menaces à long terme sur les habitations et infrastructures de Guet Ndar et sur les autres zones d'urbanisation, en relation avec la remontée du niveau de l'Océan et les tendances érosives aggravée par les changements climatiques en cours
- le déclin dans la productivité des pêcheries, le manque d'alternatives pour une population de pêcheurs toujours en augmentation, la vétusté des textes réglementaires et leur non-application
- le manque d'assainissement, notamment des sites de transformation des produits de la pêche, et le transport de cette même production qui se passe directement en ville quelque peu en contradiction avec sa vocation touristique
- le difficile équilibre entre une ville vivante avec des populations de toutes les catégories socioprofessionnelles et une ville musée transformé en lieu de villégiature pour des fortunés, à l'image de Marrakech et l'île de Gorée
- l'utilisation de la plage mauritanienne pour les transports et donc le dérangement permanent des lieus de ponte des tortues marines
- la quantité impressionnante de déchets en plastique, trituré par les éléments, qui parsèment les plages et sans doute le fond marin avec imaginables conséquences sur les oiseaux, poissons et tortues qui les prennent pour des éléments comestibles.



En ce qui concerne la gouvernance il est tout d'abord nécessaire de clarifier ou même revoir les statuts des aires protégées qui existe dans cette USE dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le zonage (voir encadré 3) et de regarder de près leur mode de partage du pouvoir avec les utilisateurs existants ou potentiels et les populations environnantes. Le cas de l'AMP de Saint-Louis est probablement le plus criant.

Ebauche des parties prenantes de l'USE littorale:

OMVS

- Marine nationale de Mauritanie (réserve du Chat Tboul)
- Ville de Saint-Louis
- Commune de Ndiago
- Parlementaires, élus et administrations des autres unités territoriales concernées (communes, arrondissements, préfecture, région, etc.)
- Co-gestionnaires des aires protégées de l'USE: AMP de Saint-Louis, PNLB, Réserve de Faune de Guembeul, Forêt Classé de Gandong, réserves avec ou sans statut reconnu lles de Mboyo, Forêt de Moidina, Mangroves du Khorumbam, etc.

#### Et, pour les deux pays :

- Services de surveillance des pêches et de l'environnement
- Services techniques décentralisés: pêche, eau, tourisme, agriculture (maraîchage), santé, environnement, élevage, foresterie, transports, etc.
- Associations socioprofessionnelles des différents secteurs: pêche, tourisme, culture, agriculture (maraîchage), élevage, charbonniers, exploitants du sel, cueilleuses, tisseuses, etc.
- Communautés locales et utilisateurs sédentaires et mobiles organisés sous forme traditionnelle
- Communautés gestionnaires d'éventuelles Aires du Patrimoine Communautaire (recherche/ inventaire à prendre en considération)
- ONGs de conservation et développement
- Organisations culturelles et sociales (p.ex., jeunes, femmes, retraités...)
- Projets de conservation, développement et promotion des droits humains
- Institutions d'éducation, formation et recherche et chercheurs professionnels
- Associations d'operateurs économiques avec un intérêt direct pour les ressources de l'USE

## L'unité centrale

L'unité centrale de la RBTDS commence au nord par les cuvettes de l'Aftout es Sahéli, zone on ne peut plus salée et désertique quand elle est à sec mais très productive quand elle est inondée et fréquentée par les

stades juvéniles de mulets et de crevettes et des volées d'oiseaux d'eau. Son alimentation en eau est très variable et dépend du calendrier d'alimentation des rizières du bassin du Ndiader à l'Ouest de Keur-Macène dont elle reçoit le trop plein et par les crues artificielles à partir des bassins du PND. A l'Est se profilent les dunes du Trarza fréquentées par des éleveurs de bovins et de camelins. La lagune du Chat Tboul garde de l'eau toute l'année mais la salinité peut y atteindre 3 fois celle de l'Océan. Grâce aux crues artificielles du PND les plaines inondables à l'intérieur de la dune côtière jusqu'à



l'ouvrage de Lekser ont retrouvé leur végétation caractéristique de *Sporobolus robustus* et les forêts d'*Acacia nilotica* se régénèrent lentement. En contraste, les plaines inondables du Ndiader ont été



pratiquement entièrement transformées en rizières qui ont connu des séquences de productivité, salinisation, abandon, reprise des aménagements, etc. Les tentatives de double culture de riz font que les zones basses restent inondées en permanence et sont devenus des havres du *Typha*. Le campement de chasse de Keur-Macène se situe au cœur de cette zone qui attire chasseurs de phacochères et de canards. L'entrée de l'eau dans le Ndiader est contrôlée par l'ouvrage de l'Aftout et où des travaux sont actuellement en cours pour l'alimentation en eau potable de la capitale Nouakchott. Ce même patchwork de plaines inondables restaurées (dans le PND et le PNOD), de zones amodiées pour la chasse, de cuvettes avec du Typha où des eaux usées des périmètres sont évaporées (en attendant la mise en place d'un système d'évacuation vers l'Océan, le Grand Emissaire du Delta), de massifs dunaires exploités par le maraîchage (plus industriel côté Sénégal) et l'élevage, et de rizières régulièrement abandonnées et reprises se répète des deux côtés de la frontière. Entre les deux, la retenue de Diama est pratiquement entièrement colonisée par le Typha autour de la mince bande en eau libre du fleuve.



Cette unité, la zone directement influencée par les ouvrages secondaires de l'OMVS entre le barrage de Diama et la prise d'eau du Lac de Guiers, est le terrain de jeux où deux visions de développement se confrontent, où les meilleurs et les pires comportements humains se côtoient, où la privatisation des terres jadis communautaires est à son apogée, où pêcheurs, troupeaux, cueilleuses et oiseaux multicolores s'alternent, où les nostalgiques du passé peuvent contempler des plaines inondables multi-usages restaurées par des crues artificielles, et où les fans de la transformation peuvent amener du matériel lourd et couler du béton pour créer canaux, digues et ouvrages. Les contrastes entre les (quelques) gagnants et les (nombreux) perdants y sont flagrants.

Pourtant ces deux visions, dans les faits diamétralement opposées, ne sont en théorie pas incompatibles à condition de respecter quelques principes éthiques et techniques et de surtout prendre le temps pour la mobilisation des savoirs et du bon sens des différents acteurs pour développer une vision commune et à

long terme. La première condition pour une compréhension mutuelle et pour aborder ensemble les défis du développement durable est de... se parler!

#### Ebauche des parties prenantes :

- OMVS
- Parlementaires, élus et administrations des autres unités territoriales concernées (communes, arrondissements, préfecture, région, etc.)



• Co-gestionnaires des aires protégées de l'USE: PND, PNOD, Chat Tboul, Forêt classée de Maka Diama, réserves avec ou sans statut reconnu : cuvettes de l'Aftout es Saheli

#### Et, pour les deux pays :

- Services de surveillance de l'environnement
- Services techniques décentralisés : agriculture, santé, élevage, environnement, pêche, eau, transports, tourisme, etc.
- Associations socioprofessionnelles des différents secteurs : pêche, tourisme, chasse, agriculture, élevage, foresterie, charbonniers, exploitants du sel, cueilleuses, tisseuses, etc.
- Communauté locales et utilisateurs sédentaires et mobiles organisés en forme traditionnelle
- Communautés gestionnaires d'éventuelles Aires du Patrimoine Communautaire (recherche/ inventaire à prendre en considération)
- ONGs de conservation et développement
- Organisations culturelles et sociales (p.ex., jeunes, femmes, retraités...)
- Projets de conservation, développement et promotion des droits humains
- Institutions d'éducation, formation et recherche et chercheurs professionnels
- Organisations d'operateurs économiques avec un intérêt direct pour les ressources de l'USE





## L'unité sud-est

L'unité sud-est de la RBTDS commence dans sa partie nord-est avec les plaines inondables autour de Richard Toll, ville de près de 50 000 habitants à l'endroit du confluent entre le Fleuve Sénégal et la Taoué qui alimentait le Lac de Guiers et les vallées du Ferlo. Cet endroit était à l'abri de la remontée des eaux salées en saison sèche ce qui a permis d'y aménager, à partir de 1816, un jardin expérimental pour des cultures de rente. Depuis les années 1970 ces plaines portent quelques 8000 ha de canne à sucre, dont les eaux usées sont déversées dans le Lac de Guiers. Plus au sud il y'a la cuvette du Ndiael, site Ramsar listé en 1977 et inscrit dans la liste des sites Ramsar en danger depuis 1990. Avant la coupure de son alimentation directe du fleuve à la fin des années 1950 le Ndiael accueillait des centaines de milliers d'oiseaux d'eau, notamment des canards. La remise en eau de cette cuvette hante les esprits depuis des décennies mais semble toujours rester hors de portée en dépit de plusieurs tentatives. Jusqu'en 2010 la zone n'était alimentée que par les eaux usées des périmètres de Kassack et de Grande Digue Tellel de l'unité centrale. Vers l'Ouest, la cuvette du Ndiael pouvait se connecter avec la zone dite des Trois marigots et c'est par là qu'une remise en eau a été tentée en 1995 avec un appui du Conseil International de la Chasse (CIC).

Finalement, en 2010, l'Association Intervillageoise du Ndiael, avec l'appui du projet COMPACT PNUD et des contributions d'opérateurs privés ont réussi une remise en eau partielle de la cuvette.

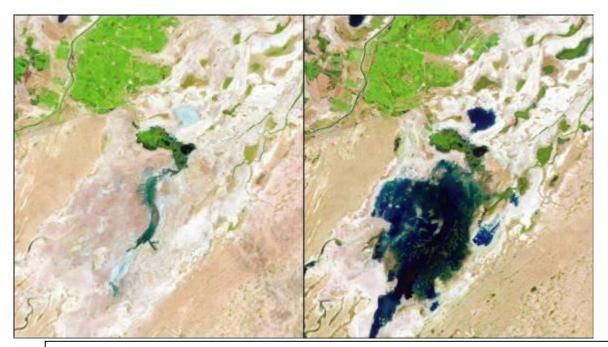


Figure 6. A gauche la cuvette de Ndiael asséchée (Image Landsat du 23 novembre 2009), à droite la cuvette inondée (Image Landsat du 26 novembre 2010).

Au sud de ce système se trouvent les massifs dunaires couvertes de savanes arborées, de champs et jachères de cultures pluviales et utilisées pour le pâturage extensif. La limite Est de la RBTDS est constitué par le Lac de Guiers dont les abords sont de plus en plus mis en culture et où les problèmes avec la qualité de l'eau ne sont pas résolus.

Cette unité dépend de la prise d'eau du Lac de Guiers, et peut, comme l'unité littorale être divisé en deux sous-unités : celle avec de l'eau et celle sans eau. La première sous-unité, avec le complexe agro-industriel de la CSS et sa conduite d'eau potable pour Dakar est d'un point de vue historique « en avance » sur certains aspects de l'évolution du delta : privatisation des terres, utilisation univoque de l'espace et de l'eau pour une culture de rente ou pour l'alimentation en eau pratiquement exclusivement pour l'utilisation par des acteurs externes à la zone. La deuxième sous-unité à vocation sylvo-pastorale avec les espaces dunaires et la cuvette du Ndiael, asséchée depuis des décennies, est « en retard » de ce même point de vue. Néanmoins, ce retard a eu des avantages : des usages traditionnels de l'espace, même s'ils ont souffert n'y ont pas encore été éliminés. Leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être qui y sont associés survivent. Les transformations y semblent donc moins irréversibles que dans la zone centrale et le potentiel pour un développement intégré, durable et équitable y persiste surtout que les populations y semblent bien organisées et engagées pour la bonne gestion de leur environnement.



La gestion de l'eau dans cet espace est différente de celle qui dépend des autres ouvrages secondaires de l'OMVS puisque 2 acteurs très importants et en quelque sorte « externes » à la RBTDS dominent son utilisation. D'un côté il y a l'alimentation en eau potable de la capitale Dakar, enjeu social et stratégique de premier ordre. De l'autre il y a la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) avec près de 6000 employés (dont une majorité de saisonniers), un chiffre d'affaires de 87 millions d'euros et des propriétaires parmi les plus grandes fortunes familiales de la Suisse. Cette partie prenante est difficilement comparable en taille avec les opérateurs agricoles de l'unité centrale. Son calendrier de culture, ses besoins en eau, son utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires sont, en plus, différents de ceux du riz irrigué. Cette gestion de l'eau et le pôle d'attraction pour des populations migrantes que constitue la CSS ont été à l'origine de la très forte prévalence de la Schistosomiase intestinale constaté à Richard Toll depuis que le barrage de Diama empêche la remontée des eaux salées dans le fleuve. A partir de ce noyau, les gastéropodes hôtes (*Biomphalaria pfeifferi*) ont pu envahir la retenue de Diama en unité centrale et la maladie s'est répandue dans les deux unités. <sup>17</sup> La prévalence d'autres maladies liées à l'eau telle que des formes plus dangereuses du paludisme et des maladies du bétail comme la douve du foie a aussi augmenté sur le pourtour de la retenue.

Si les premières deux unités sont assez équilibrées sur les 2 pays, la troisième couvre une zone importante au Sénégal mais n'a pas son équivalent territorial en Mauritanie à l'intérieur de la RBTDS. En effet, la zone qui serait son équivalent et qui inclurait les espaces dunaires du Trarza, la ville de Rosso, le Lac de Rkiz et



les plaines inondables de la vallée entre Rosso et Keur-Macène, n'a pas été incluse dans la partie mauritanienne de la RBTDS. Cet état de fait se reflète dans la répartition inégale des superficies de la RBTDS sur les 2 pays : 455 000 ha au Sénégal et 187 000 ha en Mauritanie<sup>18</sup>. Cela n'empêche que des parties prenantes Mauritaniennes soient fortement intéressées à la bonne gouvernance et à la gestion de l'Unité Sud-Est, à laquelle ils sont liés par des fréquentations centenaires à raison du pâturage et des liens

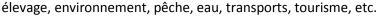
<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Talla et al., 1990

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Ces superficies et la superficie totale de la RBTDS de 642 000 ha sont le résultat de la planimétrie faite par le Centre de Suivi Ecologique. A notre avis elles sont sous-estimées puisque, selon son décret de création, l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis a une extension en mer beaucoup plus grande que celle représentée sur les cartes de la RBTDS mais elle est mentionnée comme étant, nous supposons dans son entièreté, une des aires centrales. Le « déséquilibre » entre les superficies de la RBTDS localisées au Sénégal et en Mauritanie serait donc encore plus grand.

économiques et sociaux profonds. Nous listons donc des acteurs mauritaniens parmi les parties prenantes concernées par cette USE.<sup>19</sup>

#### Ebauche des parties prenantes :

- OMVS
- Compagnie Sucrière Sénégalaise
- Office du Lac de Guiers<sup>20</sup>
- Ville de Richard Toll
- Parlementaires, élus et administrations des autres unités territoriales concernées (communes, arrondissements, préfecture, région, etc.)
- Services de surveillance de l'environnement
- Services techniques décentralisés : agriculture, santé,





- Co-gestionnaires des aires protégées de la zone : Réserve de Faune du Ndiael, Forêts Classées de Naare et de Mpal, Réserve Sylvo-pastorale de Mpal – Mérinaguéne, Aire du patrimoine régional des Trois Marigots, autres réserves avec ou sans statut reconnu
- Associations socioprofessionnelles des différents secteurs au Sénégal (selon intérêt spécifique):
   pêche, tourisme, chasse, agriculture, élevage, foresterie, charbonniers, exploitants du sel, cueilleuses, tisseuses, etc.
- Communauté locales et utilisateurs sédentaires et mobiles (y inclus les communautés et les utilisateurs mobiles Mauritaniens) organisés en forme traditionnelle
- Communautés gestionnaires d'éventuelles Aires du Patrimoine Communautaire (recherche/inventaire à prendre en considération)
- ONGs de conservation et développement
- Organisations culturelles et sociales (p.ex., jeunes, femmes, retraités...)
- Projets de conservation, développement et promotion des droits humains
- Institutions d'éducation, formation et recherche et chercheurs professionnels
- Organisations d'operateurs économiques avec un intérêt direct pour les ressources de l'USE

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La répartition territoriale inégale a suscité quelques inquiétudes auprès de certains participants à l'atelier de restitution/validation. L'ouverture transfrontière du Forum de cette Unité (voir en suite) pourra peut-être écarter ces inquiétudes.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> L'Assemblée nationale du Sénégal vient de voter le projet de loi portant création de l'Office du Lac de Guiers. Ladite structure a pour missions la planification et la gestion des eaux du lac, ainsi que la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage, la conception et le contrôle des études et des travaux portant sur des infrastructures relatives à la gestion du plan d'eau du Lac de Guiers. L'Office prendra, également, en charge l'exploitation et la maintenance des équipements ainsi que le suivi qualitatif et quantitatif des ressources du lac.

# La gouvernance de la RBTDS vis-à-vis les situations de gouvernance des espaces protégés existantes

Sur la base des résultats de nos entretiens, des résultats des analyses du TMGP et de la familiarité d'un entre nous (OH) avec la partie mauritanienne de la RBTDS, nous avons pu esquisser un diagnostic rapide de la gouvernance dans quelques sites et de l'attitude locale face à la RBTDS. Ce diagnostic est très préliminaire et presque uniquement focalisé sur les sites protégés.

Les sites protégés à l'intérieur de la RBTDS couvrent une gamme de situations de gouvernance— d'un partage du pouvoir informel mais assez équitable entre gestionnaires et acteurs locaux à l'exclusion conflictuelle de certains acteurs de la jouissance des ressources naturelles, de la distribution de « compensations » plus ou moins symboliques et/ou justifiées aux modus-vivendi tendus qui laissent les récriminations couver sous les cendres. Le cas le plus extrême semble être l'AMP de Saint-Louis où on peut difficilement évoquer le mot gouvernance puisque un flou semble exister sur ses limites quasiment inconnues, sur le processus qui a mené à sa création (consultation minimale ou inexistante avec les usagers et d'autres acteurs ?), sur les règles de gestion, leur applicabilité et leur application, et même sur sa tutelle ministérielle. Dans la réserve de faune du Ndiael, par contre, on trouve qu'acteurs institutionnels et société civile semblent bien s'entendre et s'entraider de façon sincère au-delà de ce qui serait nécessaire selon les textes réglementaires. Malheureusement, ils gouvernent actuellement la pénurie plutôt que l'abondance des ressources qui existait avant l'assèchement. Les fiches décrivant la situation de la gouvernance de 6 sites protégés et leurs rapports avec celle de la RBTDS peuvent être consultées en Annexe 5. Elles ont été élaborées par Christian Châtelain sur la base des données collectées par le TMGP et Renaud Bailleux.

Les espaces protégées à l'intérieur de la RBTDS sont, de jure et/ou de facto, entre une gouvernance de type A (gestion directe par le gouvernement) et une gouvernance de type B (gouvernance partagée entre différents acteurs). Même là où la gouvernance est en principe purement gouvernementale il se trouve que certains acteurs sont au moins informés et parfois même consultés à propos des décisions de gestion.

Ceci se base parfois sur des relations efficaces même si tout à fait informelles, et sur la bonne volonté de certains individus avec une vision progressiste de la collaboration entre aires protégées et communautés locales, au delà de ce qui existe dans le cadre réglementaire et légal. Même dans des situations où les relations entre parties prenantes sont cordiales, donc, le manque d'attribution officielle des rôles de tout un chacun signifie que l'engagement dans la prise de décisions est loin d'être institutionnalisé. A partir des fiches en Annexe 5, on peut faire les constats (préliminaires) suivants :



Le Parc National de Diawling (PND), créé seulement en 1991, est une aire protégée de type « moderne » dont le décret de création stipule un mélange d'objectifs de conservation et de développement durable. Ce texte garantit donc au moins l'accès aux ressources et, dans la pratique les principaux utilisateurs sont en contact quasi permanent avec l'équipe de la conservation sur le terrain. Les décisions les plus importantes à prendre, c'est-à-dire celles qui règlent les crues artificielles et l'exploitation des ressources naturelles – sont pensées conjointement depuis une quinzaine d'années.

Le PND est ainsi souvent cité comme un exemple de réussite de la cogestion de l'eau et des ressources naturelles associées.

Mis à part l'exception PND, une forte participation des acteurs locaux dans la gestion et dans le partage des bénéfices tirés des ressources naturelles est généralement confiné aux sites où il y a assez peu de ressources à partager et donc peu d'enjeux avec une importance économique ou écologique considérable: le Ndiael est à sec, le Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB) n'accueille qu'une poignée de touristes en nette diminution puisque, depuis l'ouverture du



canal de délestage, les sites de nidification se sont déplacés hors PNLB. Au Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) la cogestion ne concerne pas directement les ressources naturelles mais seulement des plus-values indirectes (logement, visites en bateau). En ce qui concerne la toute petite Réserve de Faune de Guembeul il ne semble guère y avoir de cogestion et les relations avec les populations environnantes semblent être conflictuelles. Comme remarqué précédemment l'AMP de Saint-Louis ne semble pas être fonctionnelle et on peut difficilement tirer des conclusions sur sa gestion et encore moins sur sa gouvernance. Il est clair que, dans l'ensemble des sites protégées visités, sur le plan de la gouvernance (participation des acteurs, transparence des processus décisionnels, obligation de rendre compte, etc.), d'énormes progrès sont à faire. Une des valeurs ajoutées de la RBTDS, en effet, pourrait être d'impulser l'évolution de ces sites vers une gouvernance mieux partagée. Même dans un contexte favorable de jure à la décentralisation, en effet, des encouragements externes à un meilleur partage du pouvoir semblent nécessaires.<sup>21</sup>

- Il y a de fortes disparités entre les différents sites par rapport au niveau d'information sur et d'engagement dans le processus de la RBTDS: les sites du Diawling et du Djoudj s'identifient totalement avec la RBTDS puisque ils s'en considèrent créateurs ou fers de lance. Pour les autres sites la notion de la RBTDS est vague et inconnue, voire incomprise.
- Pour les collectivités à proximité des aires protégées et au courant de l'existence de la RBTDS, la réserve de biosphère est surtout considérée en tant que source additionnelle de financement pour des projets de développement (voire confondu avec un tel projet), surtout pour des revendications de développement entièrement justifiés (mais non-spécifiques à la RBTDS) comme l'eau potable, la santé, l'éducation, le désenclavement, etc. Pour ceux moins au courant, et notamment les agriculteurs, la RBTDS est surtout perçue comme une menace pour leurs activités d'exploitation.

Les attentes de certaines populations et les craintes d'autres sont donc très grandes et les déceptions pourront l'être autant. Cette situation découle, du moins en partie, de la terminologie quelques peu ambiguë utilisée par l'Unesco et contestée par certains. C'est pourquoi le terme « Site inscrit dans le Programme Homme et Biosphère » est des fois préféré. Le terme même de réserve (même si le programme MAB recommande de l'écrire en minuscule) est dans l'imaginaire collectif synonyme d'exclusion et d'interdiction. Les déguerpissements successifs lors de la mise en place du PNOD restent très vifs dans les mémoires et, dans les dix premières années de son existence (1991-2001), le PND a eu tout le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Faye, 2008; Mar et Magrin, 2008, Diop Gaye et al., 2008.

mal du monde pour d'abord expliquer et ensuite prouver qu'il s'agissait là d'une aire protégée de nouvelle génération mettant l'accent sur la participation et les décisions partagées et qu'un de ses objectifs était de contribuer au bien-être des populations environnantes en encourageant des activités d'exploitation durables.

Même si dans le discours des deux aires protégées « fers de lance » de la RBTDS la cogestion/ gouvernance partagée est parfois évoquée en tant qu'objectif, dans les faits aucun accord formel n'existe et le niveau de participation réelle dans les processus décisionnels et l'accès aux ressources à l'intérieur des APs est très différent entre les deux sites. De plus, les deux aires protégées PNOD et PND ne semblent pas être totalement affranchies d'une stratégie de conquête d'espaces supplémentaires et en quête d'influence sur « leurs » zones périphériques, voire de l'intégration d'espaces en protection intégrale qui leur ont « échappés » au moment de la création des aires protégées. Du moment que ces deux aires sont les uniques acteurs environnementaux disposant de bases permanentes sur le terrain et dotés de capacités humaines et logistiques conséquentes, et à raison de leur soutien par des partenaires au développement depuis des décennies, ils disposent d'un niveau d'organisation et d'un poids d'influence bien supérieur aux autres acteurs du secteur (organisations villageoises, coopératives, ONGs, projets à court terme, etc.). Ces aires protégées dites « centrales » ont exercé une influence considérable sur le processus de mise en place de la RBTDS, quitte à quelque peu « effrayer » d'autres acteurs qui ne voient que la fonction « protection » de la RBTDS et ont donc des réticences pour participer pleinement à la réflexion commune sur la gouvernance et la gestion de cet espace laboratoire de conservation et de développement durable. Cinq ans après l'inscription officielle de la RBTDS il reste donc encore un travail énorme de sensibilisation et d'information à faire soit auprès des acteurs pour qui les valeurs ajoutés de cette RBTDS ne sont pas aussi évidentes que pour les professionnels de la conservation, soit auprès de ces professionnels mêmes, pour qu'ils apprécient l'approche tout à fait novateur des RBs.

Mais sensibilisation et information ne vont jamais être suffisantes en elles-mêmes. Depuis des dizaines d'années les habitants de la RBTDS ont l'habitude de voir passer en rase-mottes des missions en 4x4 (et jadis le rallye Paris-Dakar) qui leurs font des promesses de développement en tous genres. Selon ces missions le delta devait,



dans un avenir proche, être converti en la Californie Africaine, le barrage allait résoudre tous les problèmes des populations et mêmes celles qu'elles n'avaient pas encore imaginées, chaque hectare allait produire 12 tonnes de riz, etc. Puis ses habitants ont été mobilisées dans des séries interminables de luttes contre la désertification, contre la pauvreté, contre le SIDA, contre les maladies hydriques, contre le Typha, etc. presque sans résultats perçus comme positifs (du moins pas à long terme). Il est donc grand temps que la RBTDS fasse ses preuves dans le tangible, dans la conservation—c'est-à-dire le maintien de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles— et dans la restauration de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des acteurs, à l'image de ce qui a été le cas pour les collectivités dans la périphérie immédiate du PND.

Pour l'instant les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile semblent poursuivre leurs agendas individuels sans que, en dehors des réunions des instances de coordination nationales et transnationale, la RBTDS prenne véritablement forme ni dans les têtes, ni sur le terrain. Nos missions ont dû être, en effet un rappel de l'existence de la RBTDS, une activité de sensibilisation et de dynamisation des instances de coordination... avant même d'être une toute première étape dans la mise en place d'un système de gouvernance opérationnel. Cela ne veut pas dire que la RBTDS n'est pas une bonne idée, que son existence ne soit que virtuelle ou qu'elle ne soit pas soutenue par des partenaires engagés et capables. Les potentialités de la RBTDS comme laboratoire de gestion intégrée et participative et comme modèle de développement harmonieux et durable sont bien là, et les acteurs peuvent s'inspirer de nombreux exemples à travers le monde. Il faut constater, d'autre part, que pour le moment la RBTDS reste un idéal, une vision de l'avenir et un cadre de référence... et qu'elle n'a encore convaincu de ses plus-values qu'une petite minorité de ses parties prenantes.

# 6. Proposition de gouvernance pour la RBTDS

La gouvernance d'un milieu naturel a des liens profonds avec l'histoire, la culture, les traditions, les connaissances, la volonté et la capacité de faire de ses acteurs. N'importe quel système de gouvernance qui se veut efficace et équitable doit tenir compte de ces conditions uniques et enrichissantes qui font la particularité et l'orgueil de chaque contexte... dont, bien évidemment, les 551 réserves de biosphère qui existent aujourd'hui dans 107 pays. Chaque réserve, en effet, est un laboratoire de conservation et gestion durable mais aussi un *laboratoire de gouvernance*, un lieu d'expérimentation sociale sur la base de ses propres et uniques conditions et histoires de vie. Où en sommes-nous donc pour le cas de la RBT du Delta du fleuve Sénégal ? Comme on vient de noter dans la section sur le diagnostic préliminaire, la situation est complexe et relativement fluide, avec des situations de gouvernance qui se situent – pour les espaces protégées— entre type A et type B *de jure* et/ou *de facto*.

Ce qui est clair, néanmoins, est que des « grand pouvoirs » ont laissé leur empreinte sur ce territoire « fortement anthropisé ». Ces pouvoirs sont dans les mains d'acteurs forts tels que l'OMVS, les institutions financières régionales et internationales, les états qui ont approuvé et soutenu les ouvrages du fleuve Sénégal et les interventions (canal de délestage) de la langue de Barbarie, et les grandes compagnies privées ou semi-étatiques (CSS, SAED, Sonader) qui gèrent les monocultures de canne à sucre et les périmètres rizicoles « sous perfusion financière ». Ces acteurs, qui interviennent de façon majeure sur le milieu naturel (leurs interventions « sautent aux yeux »), caractérisent le paysage social du delta autant que leurs interventions physiques caractérisent le paysage écologique. Moins immédiatement visibles mais tout aussi importantes sont les nouveaux acteurs dont le pouvoir est lié au foncier. Les détenteurs coutumiers se trouvant dans l'impossibilité pratique d'acquérir des droits fonciers dans le système moderne et les conseils ruraux n'arrivant pas à garantir une gestion durable des parties communes du domaine national, les pratiques « illégales » de location et de ventes de terres se sont développées, avec la complicité des élus locaux et le consentement plus ou moins tacite des Etats.<sup>22</sup> Des nouveaux acteurs fondent donc leur pouvoir sur le foncier, mais trop souvent dans une situation de privilège pour certains et d'insécurité pour les autres, favorable à l'utilisation des terres pour le profit à court terme mais défavorable aux projets de gestion durable des ressources naturelles.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Faye, 2008.

A côté des acteurs forts on trouve, évidement, aussi beaucoup d'acteurs faibles— paysans sans terre, pêcheurs sans bateaux, petits éleveurs repoussés et asséchées, femmes maraîchères sans eau, ouvriers de la compagnie sucrière et résidents en général condamnés à la débilitation et la mort lente par schistosomiases, <sup>23</sup> et tous ceux qui ont été les perdants dans la création des ouvrages hydrauliques et des aires protégées du delta dans les derniers décennies. En général ces acteurs sont peu visibles sur le terrain et ont un espace de manœuvre bien étroit, leur comportement étant déterminé au jour le jour par le besoin de se procurer les nécessités de base. Paradoxalement, le fait d'être « beaucoup » joue parfois contre eux. Bien que la plupart des travailleurs de la Compagnie Sucrière du Sénégal soient malades de schistosomiases, il y a toujours des jeunes hommes désespérés à la recherche de travail et prêts à les remplacer. Et s'ils peuvent se permettre de se soigner constamment au Praziquantel quand ils sont employés, ils sont bien libres de tomber malade et d'aller mourir ailleurs, une fois terminé leur séjour à Richard Toll...



Heureusement, entre les acteurs forts et les acteurs faibles il y a aussi la grande richesse capacités, de compétences, préoccupations et d'intérêts des acteurs qui créent leur propre force et influence par l'engagement ou l'apathie qu' ils démontrent vis-àvis leur milieu. Parmi ceux-ci on peut inclure les élus et les professionnels des agences techniques de l'état - y inclus les gestionnaires des aires protégées mais aussi les organisations sociales

traditionnelles, les ONGs, les operateurs économiques et les organisations et les professionnels dans les domaines de la communication, de la culture, de l'éducation et de la recherche. C'est en effet auprès de ces acteurs, éventuellement en partenariat avec des partenaires au développement et d'autres acteurs externes, que la RBTDS devrait percer de façon stratégique. S'ils seront assez nombreux, informés, convaincus et actifs ils seront capables de poser – ensemble – des demandes claires auprès des acteurs forts et d'offrir aux acteurs faibles des occasions de renaissance et d'espoir. Ces acteurs, que nous proposons d'appeler *acteurs clés*, peuvent faire ou laisser mourir l'espoir de la RBTDS. La question qui se pose est donc : « comment les engager » ?

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Une affection chronique sérieuse, mortelle si non traitée, liée à l'exposition à des parasites favorisés dans la zone par le barrage de Diama et, en général, l'environnement des zones tropicales irriguées en eau douce. Une immense épidémie de schistosomiases (le «fléau silencieux du développement» selon l'Organisation mondiale de la Santé) s'est développé à la suite des modifications hydrauliques locales à Richard Toll (où elle touche parfois le 100% de la population) et se répand autour de la retenue de Diama. Cette épidémie, qui est le problème de santé le plus important de la région, aurait bien pu être évitée si les professionnels de l'OMVS avaient investi dans la prévention du problème dont la méthodologie était déjà bien connue quand les ouvrages hydrauliques ont été mis en place. La même conclusion peut être tirée pour la majeure partie des impacts négatifs sur les écosystèmes des plaines inondables qui auraient pu être évités par des crues artificielles dès la phase de construction de Diama et des digues de la retenu, ainsi que la mise en place de systèmes de drainage nécessaires à la prévention de la salinisation des sols.

Aujourd'hui on commence à comprendre les conditions et les formes d'appui nécessaires à l'engagement d'acteurs différents dans des situations de gouvernance partagée. On sait, par exemple, que la gouvernance peut mieux être efficace si elle se réfère à des espaces (unités de gestion) cohérentes et « gérables ». Pour chaque unité, on sait qu'il faut investir les acteurs concernés dans l'analyse des problèmes et des potentialités et dans la génération et la mise en marche de réponses efficaces. Les « acteurs » à engager, d'autre part, se doivent d'être des « vraies parties prenantes », c'est-à-dire de représenter les groupes sociaux intéressés de façon équitable et complète. Si le processus est efficace, ces parties prenantes négocieront des accords de gestion, mettront en marche ces accords et apprendront par l'action. Dans le cas d'une RBT complexe telle que la RBTDS, où s'entremêlent plusieurs unités de gestion, il faut aussi s'assurer que les accords de gestion pour chaque unité soient compatibles et cohérentes entre eux et par rapport à la RBT entière. Plus que « que faire ? », donc, la question d'aujourd'hui est « comment le faire ? ». Tout, ici, est vraiment dans le processus et ses détails.

Nous avons attaqué la question du « comment le faire ? » en posant beaucoup de questions, pendant notre mission de terrain, et en écoutant beaucoup de réponses. Apres un travail de synthèse assez laborieux, nous avons proposé pendant l'atelier du 3 mars 2010 les grandes lignes d'un système de gouvernance pour la RBTDS (proposition de base). A ce propos, l'atelier a été une occasion importante de partage et de discussion d'une « vision large » de la RBTDS et nous sommes convaincus que tout le monde a maintenant les idées plus claires à propos de ce que sa gouvernance signifie et pourrait engendrer. Globalement, l'appréciation de la proposition de base a été extrêmement favorable. La discussion a été riche et variée à propos de certains points – par exemple la distinction des compétences entre COT et Comité de synthèse et le possibilité d'avoir deux, trois ou même quatre unités de gestion principales (voir plus loin) — mais nous n'avons remarqué ni d'opposition de fond ni de conflits ouverts. Au contraire, les participants nous ont donné un feedback excellent et une variété de commentaires et d'idées constructifs. Ces commentaires et idées — distillés dans les Annexes 8, 9 et 11 — ont été intégrés dans la proposition qui suit. Dans les quelques cas où nous avons du choisir entre suggestions et recommandations divergentes nous ajoutons une courte discussion dans les notes. Les grandes lignes de la proposition de gouvernance qui sort du processus de restitution/ validation sont exposées ci-dessous.

# Les orientations générales

- Travailler dans des unités socio-écologiques (USEs) cohérentes, où les échanges sont importants et faisables
- Engager les acteurs les plus directement concernés par les ressources naturelles <u>ensemble avec</u> les acteurs institutionnels avec mandat et pouvoir légal
- Promouvoir l'apprentissage mutuel et la compréhension partagée des enjeux entre acteurs et entre USEs
- Promouvoir l'intégration des savoirs traditionnels et modernes et des visions communes des problèmes et des opportunités
- Soutenir le pouvoir collégial, la transparence, et le devoir de rendre compte
- Trouver des accords par consensus plutôt que par vote (soutenir le « bien commun »)
- Faire de la RBT une occasion de promotion de paix sociale mais aussi de «vérité et justice» par rapport aux grands changements socio-écologiques imposés dans les décennies récentes

<sup>24</sup> Le volume *Partager le Pouvoir*, récemment publié, s'attache à la complexité de ces défis (voir Borrini-Feyerabend et al., 2010). D'autre documents méthodologiques intéressants assez récents incluent Bouamrane, 2006 ; Engel et Korf, 2006 ; Evans et al., 2006 ; et Bouamrane, 2008.

- Faire de la RBTDS une occasion pour éveiller les consciences sur ce qui est en train de se passer et sur les choix encore possibles
- Faire de la RBTDS une occasion pour promouvoir des décisions plus consultées, partagées, intelligentes et bénéfiques pour tous les concernés

En pratique, cela s'articule autour d'un système de dialogue/ apprentissage/ prise de décisions le plus ouvert, engageant et consensuel possible. Ce système, en contrepartie, nécessite de la rigueur et de la clarté à propos des tâches, des responsabilités et du devoir de rendre compte de tout un chacun.

# Le processus de gouvernance

Dès que les unités de gestion cohérentes qui composent la RBTDS sont agrées, il faudra établir une plateforme de consultation/ prise de décision/ apprentissage pour chacune d'entre elles. Nous avons appelé cette plateforme *Forum de Concertation et Accord sur les Propositions Techniques* — ou, en bref, Forum. Nous envisageons ces Forums comme des lieux de dialogue pratique, visant des résultats concrets, où on se réunit (au moins tout au début) avec l'appui de facilitateurs professionnels et où on a des objectifs simples et précis, notamment :

- pour une unité socio-écologique (USE) déterminée, identifier de façon consensuelle les problèmes et les opportunités clés auxquels la RBTDS peut apporter quelques réponses, et une vision claire de son avenir désiré;
- développer de façon consensuelle et détailler techniquement (« qui doit faire quoi, dans quel laps de temps et avec quels moyens») des initiatives efficaces et faisables pour la USE à proposer aux instances décisionnelles de la RBTDS.



La participation à chaque Forum sera ouverte, volontaire et bénévole et leurs premières réunions seront précédées d'une cruciale Phase Préparatoire menée à bien par une Équipe de démarrage et d'accompagnement (EDA) locale—structure légère et agile avec mandat d'appui à la mise en marche du processus de gouvernance. Dans cette Phase Préparatoire, l'EDA se dédiera tout d'abord à recenser tout ce qui existe en termes d'organisations locales et d'initiatives pour la conservation et le développement humain/ durable. Elle mettra ensuite en marche

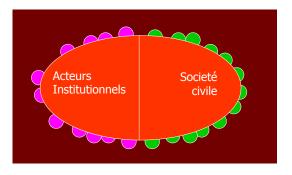
une campagne de communication sociale<sup>25</sup> sur la RBTDS et des initiatives d'appui à l'organisation des parties prenantes qu'en ont éventuellement besoin. Cette Phase pourrait durer de quelques mois à une année, voir plus<sup>26</sup> selon la situation du contexte, et se terminera avec la première réunion du Forum et l'approbation de ses propres règles de fonctionnement. Tout de suite après l'approbation de l'organisation de son propre travail (règles, procédures, logistique, objectifs spécifiques des réunions), le Forum s'attaquera au diagnostic de l'USE (problèmes et opportunités clés) et à l'élaboration d'une vision la plus concrète possible de l'avenir désiré. Ce faisant, chaque Forum aura tendance à se structurer, avec des

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Le concept de communication sociale inclut et renforce l'éducation environnementale, l'action recherche participative et la diffusion à la base des résultats des plusieurs types de recherche. Voir Borrini-Feyerabend et al, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Dans certains cas complexes, tel que celui de l'Aire Marine Protégée (et Site du Patrimoine Mondial) de Galápagos, cela a pris plus que deux ans (Philippa Heylings, communication personnelle, 2002)

membres plus actifs et réguliers. L'EDA fera de son mieux pour que certaines caractéristiques, en particulier le fait que le Forum soit constitué d'acteurs institutionnels mais aussi d'au moins 50% de représentants de la société civile et d'au moins 30% de femmes, soient respectées. Ces caractéristiques ne seront pas interprétées comme des « obligations », mais en tant que recommandations importantes et fermes sur lesquelles le travail et l'efficacité du système seront évalués. En bref on envisage le processus<sup>27</sup> suivant :

- Dans chaque unité socio-écologique (USE) l'*Equipe de démarrage et d'accompagnement* se charge d'une Phase Préparatoire avec campagne de communication sociale (large et proactive) sur la RBTDS<sup>28</sup> et appui à l'organisation interne des parties prenantes.
- A la fin de la Phase Préparatoire, chaque unité socio-écologique (USE) développe son Forum de Concertation et Accord sur les Propositions Techniques (Forum). L'EDA prend en charge la facilitation des réunions des Forums.
- Chaque Forum est composé d'acteurs institutionnels et de représentants de la société civile— en particulier ceux en relation avec les acteurs les plus proches aux ressources naturelles en jeu. La vocation des Forums est d'être des espaces hybrides, voués au dialogue et à l'entente pour « le bien commun ». Ces espaces sont ouverts à tout groupe qui a la volonté de s'organiser, se mobiliser et participer aux réunions en suivant les règles agrées.<sup>29</sup>
- Pour limiter l'influence des intérêts économiques particuliers et afin de faciliter le développement d'accords pour le bien commun, les operateurs économiques qui désirent participer au Forum doivent le faire en tant que membres d'organisations sans but lucratif. De façon similaire, les institutions d'éducation, de formation et de recherche, et les opérateurs des secteurs de la communication et de la culture sont activement invitées à participer, mais s'engagent à ne



pas entrer en jeu s'ils poursuivent des programmes potentiellement en conflit d'intérêt par rapport aux ressources naturelles et aux initiatives en discussion.

- Les membres de chaque Forum s'auto-identifient selon la spécificité de l'USE. Cependant, l'EDA s'efforcera de faire en sorte que les représentants de la société civile dans chaque Forum soient <u>au</u> moins 50%; on s'efforcera aussi d'avoir au moins 30% de femmes.
- Les organisations qui désirent devenir membres du Forum s'inscrivent à l'avance, donnent leur accord pour participer avec un ou deux représentants jusqu'à avoir formulé un accord consensuel sur l'avenir de l'USE, et communiquent leurs représentants de façon formelle à l'EDA.
- Pendant au moins ses premières réunions, le Forum est facilité par un *facilitateur* professionnel (qui peut être un des membres de l'EDA); le facilitateur reste strictement neutre par rapport aux contenus des thèmes traités (position qu'auront adopté tous les membres de l'EDA pendant la diffusion de l'information sur le Forum et l'assistance à l'organisation des parties prenantes, le cas échéant); le Forum identifie aussi deux *co-présidents* et deux *co-secrétaires* chaque « couple » comprenant une

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Les documents méthodologiques mentionnés offrent des conseils pratiques et des exemples pour tous les éléments de ce

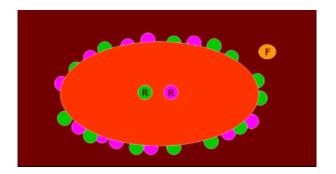
processus.

28 Evidement les campagnes dans les trois Unités seront en phase et se soutiendront mutuellement.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Ces types de Forums participent à une « remise en cause, au moins partielle, des deux grands partages qui caractérisent nos sociétés occidentales : celui qui sépare les spécialistes des profanes, et celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels » Callon et al., 2001, cité par Beuret, 2006.

personne identifiée parmi les acteurs institutionnels et l'autre parmi les représentants de la société civile, qui s'engagent à coopérer de façon efficace.

- Tous les représentants des acteurs institutionnels et de la société civile qui participent au Forum le font de façon volontaire et bénévole ; ils reçoivent un remboursement des frais, si possible, mais pas de *per diems*.
- Chaque Forum développe un *diagnostic* de son USE, une *vision de son avenir désiré* et des *initiatives concrètes* vers les objectifs de la RBTDS, capables de répondre aux problèmes et aux opportunités identifiées; ces initiatives (qui peuvent entre autant que chaque Forum est capable de développer) sont détaillées de façon technique (faisabilité, ressources humaines et financières, plan d'action, etc.) et approuvées *par consensus*. Les initiatives peuvent inclure des règles d'accès et d'utilisation pour une zone particulière de ressources naturelles, y inclus un espace protégé (éléments du plan de gestion) mais aussi des nouveaux projets et initiatives (p.ex., la construction d'une infrastructure, une activité de formation, un droit particulier attribué à une des parties prenantes) qui n'ont pas à voir directement avec ces ressources. Il est possible, et en effet conseillé, de bâtir ces initiatives en tant que *paquets cohérents*, sorte de contrats publics contenant des éléments de plan d'action pour des ressources naturelles mais aussi des initiatives compensatrices et incitatrices pour des groupes sociaux particuliers. Evidement ces paquets devraient autolimiter leurs ambitions pour être jugés faisables.
- Dans le cas de conflits importants ou quand le consensus est bloqué par quelques parties prenantes avec des forts intérêts particuliers, le facilitateur et le Secrétariat demanderont l'appui du *Conseil des Sages de la RBTDS*, crée à l'avance et composé de citoyens locaux, de personnalités nationales et personnalités internationales connus pour leur dévouement aux objectifs de la RBTDS et universellement appréciés et respectés. Les membres de ce Conseil des Sages agiront en tant que conseillers, médiateurs ou, dans des cas extrêmes, arbitres des conflits. Ils donneront aussi des conseils pour prévenir les conflits et développer des initiatives consensuelles. Ils seront aussi appelés à intervenir, si nécessaire de façon confidentielle, au cas où des membres des Forums sembleraient œuvrer pour des intérêts qui s'éloignent du bien commun.
- Chaque Forum termine son travail quand il a agrée un ensemble d'initiatives à proposer aux instances décisionnelles de la RBTDS, listées selon leur ordre d'importance/ urgence/ priorité. Le Forum identifie alors quatre représentants, dont deux acteurs institutionnels et deux membres de la société civile, pour être présent au sein du *Comité de synthèse*. Pour l'identification de ces représentants on suit un système à deux étapes. En premier, le Forum compile une liste des caractéristiques désirables pour ses représentants. En deuxième lieu, quatre personnes jugées posséder ces caractéristiques— idéalement avec attention à l'équité de genre et donc incluant deux hommes et deux femmes— sont identifiés par les membres du Forum, possiblement à scrutin secret, et chargées de le représenter.



R = représentants (quatre au total)

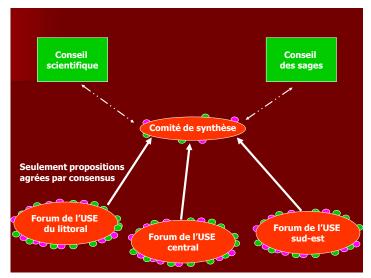
F= facilitateur

Chaque année, à une date déterminée, les quatre représentants de chacun des trois Forums se réunissent en tant que *Comité de synthèse* (douze membres) et reçoivent les propositions techniques approuvés par consensus par tous les Forums. Il est à noter que les propositions qui n'ont pas été approuvées par consensus ne peuvent être ni transmises ni acceptées— condition qui amène, en soi, une incitation forte à trouver ce consensus.

■ En suivant une liste de critères bien connus par les Forums eux-mêmes et en demandant, si nécessaire, l'avis du Conseil Scientifique et du Conseil des Sages, le Comité de synthèse compose une liste

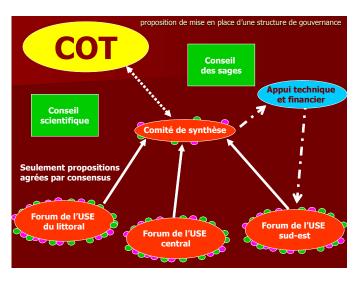
d'initiatives prioritaires pour la RBTDS dans son ensemble à soumettre pour approbation/ validation au *Comité d'Orientation Transfrontalier* (COT). Ici encore, le Comité prend ses décisions par consensus. Au mois pendant ses premières réunions, le Comité de synthèse peut se valoir de la facilitation d'un membre de l'EDA.

Deux membres du Comité de synthèse encore une fois choisis pour inclure un acteur institutionnel et un membre de la société civile identifiés de façon consensuelle participent d'office aux réunions du COT (en tant que membres à



part entière), et introduisent et soutiennent les initiatives proposées selon la liste de priorités agrée par le Comité lui-même.

- Le *COT* discute et, si nécessaire, demande l'avis du Conseil Scientifique et du Conseil des Sages et/ou demande des modifications aux propositions soumises. Il *valide* ensuite *la liste des initiatives prioritaires de la RBTDS* et nous espérons que son propre mode de décision puisse aussi être le consensus. Toutes les initiatives approuvées sont mises à disposition sur Internet (site de la RBTDS).
- Le Comité de synthèse-- si nécessaire avec l'appui de l'EDA—achemine les initiatives approuvés aux *partenaires techniques et financiers* nécessaires, qui procèdent à leur appui et ou financement en travaillant le plus possible directement avec les acteurs à la base qui ont donné origine aux initiatives et/ou ont été choisi en tant que responsables des initiatives mêmes.
- L'EDA participe au suivi des initiatives approuvées et soutenues (protocole de suivi d'indicateurs spécifiques, réunions régulières d'évaluation), le plus possible avec la participation des Forums ou aux moins de leurs Présidents et Secrétaires. Les rapports de suivi/ évaluation sont présentés aux Forums respectifs et rendus accessibles aux membres des autres Forums de la RBTDS, au COT, au Conseil Scientifique et au Conseil de Sages par voie Internet (site de la RBTDS, mise en réseau des Forums). Les leçons apprises sont intégrées au travail de la RBTDS le plus directement et rapidement possible.



■ Tout le long du processus l'EDA accompagnera aussi des initiatives de *recherche action participative* puisant dans le réservoir des défis identifiés et alimenté par les questions, les problèmes et les enjeux prioritaires des acteurs à la base de la RBTDS ; elle promouvra ainsi le renforcement des capacités des

acteurs clés<sup>30</sup> et l'accès de la façon la plus ouverte possible aux données existantes sur son territoire, ses hommes et ses ressources.

# Les organes de gouvernance

Selon le processus qu'on vient d'esquisser le système de gouvernance de la RBTDS se compose donc de plusieurs organes qui agissent de façon coordonnée. Les organes incluent :

Table 1. Les organes de gouvernance de la RBTDS				
Organe	Caractéristiques	Rôles/ responsabilités	Droits/ pouvoirs	
		Développe le diagnostic de base et la « vision	Organe consultatif	
	Mis en place par le travail de l'Equipe de démarrage et d'accompagnement (EDA), facilité si possible par des facilitateurs professionnels  Composé de représentants institutionnels et de la société civile 50% ou + = société civile 30% ou + = femmes  Prends ses décisions par consensus et crée sa légitimité par la capacité de générer ce consensus  Identifie deux co-présidents et deux co-secrétaires et	partagée de l'avenir désiré » pour chaque USE  Développe et valide par consensus toute proposition technique concernant l'USE à soumettre aux instances décisionnelles de la RBTDS	Toute initiative de la RBTDS concernant l'USE doit passer par l'approbation de son Forum (et du Comité de synthèse)	
	identifie quatre représentants au sein du Comité de Synthèse			
Comité de synthèse  Directement nommé par les Forums des USE (quatre membres pour chaque USE)  Organe à composition déterminée, hybride, volontaire, bénévole  Composé de représentants institutionnels (50%) et de la société civile (50%)		Synthétise par consensus la liste des propositions des Forums des USEs et la soumet au COT	Organe décisionnel préliminaire  Est représenté dans le COT (2 représentants, identifiés par consensus en son sein)	

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Le renforcement de capacités est nécessaire pour l'application des méthodes participatives aux réserves de biosphère selon l'analyse de plusieurs cas faite par Stoll-Kleemann et Welp (2008).

	Prends ses décisions par		
	Prends ses décisions par consensus et crée sa		
	légitimité par la capacité de		
	générer ce consensus		
Conseil des Sages	Citoyens locaux et	Fournit des conseils pour	Organe mixte (conseil/
	personnalités nationales et	mettre toujours en avant	décision)
	internationales connus pour	le « bien commun »,	For Arker Description
	leur dévouement aux objectifs de la RBTDS et	prévenir les conflits et développer des initiatives	Empêche à certaines parties prenantes de
	universellement appréciés et	vraiment consensuelles	bloquer les accords à
	respectés.		cause d'intérêts
	·	Fait un travail de	particuliers
		médiation ou, dans des	
		cas extrêmes, d'arbitrage	Peut clore en arbitrage
Compail Colombification	La Canacil aviatant si	des conflits	certains conflits
Conseil Scientifique de la RBTDS	Le Conseil existant, si possible renforcé par des	Porte un avis scientifique à la demande des	Organe de conseil
de la RBTB3	experts sur des thématiques	Forums, du Comité de	Participe à définir les
	suggérées par les Forums	Synthèse et/ ou du COT	orientations à long
			terme de la RBTDS par
		Participe à définir les	ses conseils et son
		protocoles de suivi des initiatives en cours	appui
Comité	Le Comité existant, renforcé	Révise, commente,	Organe décisionnel
d'Orientation	par 2 membres du Comité de	discute, demande des	suprême
Transnational (COT)	synthèse, identifiés par ce	modifications si	
	Comité de synthèse même	nécessaire, et enfin valide	Donne les grandes
		la liste d'initiatives	orientations politiques de la RBTDS
		prioritaires soumise par le Comité de synthèse	de la RBTDS
		,	Bloque les initiatives
		Achemine les initiatives	non conformes à la loi
		approuvées aux	Accura la cabérana
		partenaires partenaires techniques et financiers	Assure la cohérence des initiatives des
		éventuels	différentes USE et leur
			conformité aux
			objectifs de l'ensemble
			Encourage los Forums à
			Encourage les Forums à développer des
			initiatives sur des
			thèmes considérés
			prioritaires
Equipe de Démarrage et	Institution légère et agile, diverse, multidisciplinaire,	Au service du processus de gouvernance de la	En charge du projet d'appui à l'émergence
d'Accompagnement	semi-bénévole (seulement	RBTDS et, en particulier,	de la gouvernance
(EDA)	son coordonnateur est salarié	des Forums des USEs et	partagée de la RBTDS
	par le projet d'appui au	du Comité de synthèse	
	système de gouvernance		Le Coordonnateur de
	partagée de la RBTDS)	Facilite l'émergence et le	l'EDA (plein temps) est
		fonctionnement du	le seul salarié du

Est intégrée par au moins	système de gouvernance	système	de
trois étudiants/ internes qui	partagée de la RBTDS ; est	gouvernance	partagée
font la liaison avec les USEs	responsable du système	de la RBTDS	
	de communication sociale		
Est basé dans une institution	(y inclus le site internet		
internationale ou	de la RBTDS), de la		
universitaire	facilitation des réunions		
	et du suivi/ évaluation		

# Les critères de « bonne gouvernance »

Comme souligné par les participants à l'atelier de restitution/ validation, plusieurs critères devraient être respectés par le système de gouvernance de la RBTDS qui devrait être adopté (voir Annexe 9). Nous sommes confiants que le système qu'on vient d'esquisser est conforme à ces critères. En particulier le système s'efforce de donner sa chance à une vraie *approche participative*, qui s'adresse à la société civile de façon pro-active et qui l'engage sur une vision à long terme sur la base de ses propres intérêts et préoccupations. Il va sans dire que la qualité du système dépendra en grande partie de la façon dont le processus de gouvernance sera proposé, compris, mis en marche et appuyé... La phase préparatoire, en particulier, est fondamentale pour la qualité des accords à venir, et donc la qualité du travail du Secrétariat de la RBTDS et des Equipes de démarrage est cruciale.

Un autre élément qui caractérise le système proposé est son dévouement au *dialogue*, au *consensus* et à un *apprentissage continu*. Le système se base sur des structures hybrides, permettant des contributions à la solution des problèmes autant par les « experts » que par les citoyens. Les résultats et les impacts les plus significatifs de cela arriveront probablement sur le moyen terme, quand tout le monde sera rodé sur le système, mais déjà au début l'approche changera la donne par rapport à la *transparence de l'information* et à la *discussion ouverte* des problèmes, des opportunités et des initiatives à développer. Le grand point d'entrée du changement pour tout système de gouvernance partagée, en effet, est dans la transparence à propos du diagnostique, des objectifs et des décisions à prendre sur ce qui fait ou défait les écosystèmes et les modes de vie des gens. Cette transparence, et la meilleure communication entre les acteurs, sont la base de l'organisation pour l'*action commune*—une action qui a plus de chances d'être partagée, solidaire et équitable que celle dictée par des décideurs isolés.

Est-ce que cette action commune aura aussi des chances d'être plus efficace et plus « performante » ? Seulement le temps le dira. Certainement la lecture du paysage de la RBTDS selon plusieurs points de vue aidera à prévenir des problèmes avant qu'ils ne se présentent. Les échanges et l'apprentissage mutuel galvaniseront l'amélioration des capacités de tout un chacun et le travail en commun encouragera la synergie entre les différentes compétences et accroitra la cohérence entre les initiatives. Nous pensons, d'autre part, que le système à mettre en place devrait aussi être basé sur *l'analyse rigoureuse* de la situation d'aujourd'hui (suivi et évaluation des initiatives en cours), mais aussi sur la *capitalisation des expériences* des interventions du passé, l'identification des décisions, des actions et des règles qui ont eu des impacts positifs et négatifs d'envergure. En tout cela, le devoir de rendre compte— un des éléments les plus difficiles à faire rentrer dans les mœurs locaux — commencerait par la *transparence* et le *droit de savoir* par rapport aux coûts et aux bénéfices des initiatives qui ont fait, et font aujourd'hui, la RBTDS.

Dans la section 9 sur la discussion du système de gouvernance dans son ensemble, on inclut un sommaire préliminaire des bénéfices et des coûts/ obstacles auxquels on peut raisonnablement s'attendre pendant la mise en place et le fonctionnement du système proposé pour la gouvernance de RBTDS.



# 7. Quelques exemples d'initiatives concertées possibles

Sans vouloir anticiper sur ce qui se passera dans les Forums, nous voudrions donner quelques exemples concrets des initiatives qui pourraient se réaliser dans le cadre de la RBTDS—exemples qui sont ressortis dans nos conversations avec les acteurs.

### Pour l'ensemble de la RBTDS

- Organisation d'un visa transfrontalier pour la RBTDS et d'un billet unique pour l'ensemble des aires protégées de son espace
- Facilitation des voies de communication entre les unités, et promotion des transports, des échanges commerciaux (p.ex., produits de maraîchage, pêche) et de l'accès en général
- Investissements pour des transports les moins polluants possibles
- Programme de santé transfrontière, en particulier pour prévenir les maladies hydriques

# Pour l'Unité littorale

Le quartier de Guet Ndar sur la Langue de Barbarie à Saint-Louis accueille une des plus grandes concentrations de pêcheurs artisanaux de l'Afrique de l'Ouest avec quelques 4000 unités de pêche et 25 000 habitants qui dépendent directement ou indirectement de cette activité. D'autres villages de pêcheurs à plein temps ou à temps partiel existent dans la RBTDS notamment vers l'ancienne embouchure du fleuve dans le Gandiole et à Ndiago et tout au long du bassin du Ntiallakh en Mauritanie. A l'image du reste de l'Afrique de l'Ouest la ressource se fait de plus en plus rare pendant que l'effort de pêche augmente. La réglementation et la surveillance « classiques » ne parviennent pas à résoudre ce problème. Un rôle accru des communautés de pêcheurs eux-mêmes dans la gestion de la ressource a fait ses preuves et donc une large concertation entre toutes les parties prenantes de la pêche dans l'AMP de Saint-Louis et dans la « bande côtière » de la RBTDS est nécessaire. Cette concertation doit aussi s'atteler aux relations entre cette partie marine et les zones nourricières de la partie estuarienne de la RBTDS (aval du barrage de Diama, Iles de Mboyo, bassin du Ntiallakh dont les habitants se plaignent souvent d'incursions de pirogues de Saint-Louis) et ses liens avec l'USE centrale (bassins du PND, Chat Tboul et Aftout es Saheli) et des potentialités d'un développement d'autres zones nourricières lors de la remise en eau du Ndiael et la connexion avec les Trois Marigots et des risques associées à la création du Grand Emissaire du Delta (besoin d'un traitement préalable des eaux avant leur déversement dans l'estuaire).

Pour la partie continentale de l'unité littorale, un consensus assez large se profile auprès d'un grand nombre d'acteurs pour des mesures d'atténuation des impacts négatifs de la brèche. Des avis techniques

assez pointus semblent nécessaires pour trouver des solutions qui permettraient d'en garder en même temps les impacts positifs. Une modélisation hydraulique de pointe de l'ensemble de l'estuaire avec la création de seuils artificiels permettant des inondations des plaines, des lâchers très pointus de Diama coïncidant avec de fortes marées, des lâchers plus importants à partir du bassin du Diawling par la construction de la digue nord et par le bassin de Bell en construisant une nouvelle digue de Ziré avec une cote plus élevée accompagné d'un curage du marigot de Bell, des lâchers vers la partie sud du Gandiolais par les Trois Marigots en provenance d'un Ndiael remis en eau, un ouvrage secondaire additionnel à Bou Hajra, etc. pourrait générer des idées. Bien évidemment les solutions possibles aux problèmes urgents des collectivités « perdantes » de la brèche en matière d'eau potable, d'eau pour les activités maraîchères et d'activités rémunératrices alternatives sont à étudier. La réouverture de l'ancienne embouchure est-elle envisageable techniquement, pour qui est-elle acceptable et pour qui inacceptable ?

La ville de Saint-Louis est non seulement la « Venise Africaine » dans le sens de sa splendeur et de son patrimoine historique mais, tout comme la Venise d'origine, elle est confrontée aux mêmes problèmes

d'une ville construite dans un delta dynamique<sup>31</sup>, avec des risques d'inondation, un afflux de touristes important (au point que les habitants se sentent marginalisés), les problèmes de transport et d'assainissement. La restauration du Pont Faidherbe est un formidable pas en avant mais il semble assez incongru que tous les camions qui vont acheminer le poisson transformé vers toute l'Afrique de l'Ouest traversant actuellement la ville pour aller charger



le poisson à Guet Ndar. L'option de l'installation de sites de débarquement et de transformations sur la terre ferme à proximité de la route de Dakar, voire d'un chemin de fer reliant Saint-Louis à Dakar réhabilité est à discuter avec les parties prenantes. Aussi pour le tourisme, la restauration de la magnifique gare de St. Louis et la réhabilitation d'un moyen de transport beaucoup plus écologique et beaucoup moins dangereux que les voitures et camions serait à prendre en considération. A condition de faire des investissements pour un accueil de qualité on peut imaginer une ambiance romantique et de « nostalgie coloniale » avec des billets combiné train – bateau Bou el Mogdad (du nom du célèbre traducteur qui a fait partie de toutes les tentatives de « pacification » de la Mauritanie) pour la visite au château du Baron Roger à Richard Toll restaurée, par un fleuve dont la vue des berges n'est plus obstruée par le Typha (en faisant entrer de l'eau salée vers l'amont par Diama) et des escales aux aires protégées en gouvernance bien partagée des deux rives par des touristes munis d'un visa « de l'amitié » (tel que c'est le cas actuellement pour l'unique autre réserve de biosphère transfrontière d'Afrique le Parc Régional du W à cheval sur le Burkina Faso, le Niger et le Bénin) et dont profitent directement les populations sans perdre leurs valeurs, ni leur identité... <sup>32</sup>

L'existence de la brèche à laquelle on s'est vite « habituée » ne doit pas faire oublier qu'on reste dans un delta dynamique qui peut nous faire d'autres surprises. Une série d'années de mauvaise hydraulicité du fleuve, une tempête exceptionnelle, un apport de sable par la dérive littorale accru et la brèche se referme, suivi d'une crue exceptionnelle du fleuve et un problème technique à Diama qui ne permet pas de s'y préparer par une baisse préalable du niveau de la retenue ... Scénario catastrophe certes mais pas

<sup>32</sup> Le rêve ne coute rien...

<sup>31</sup> Mietton et al., 2008

impossible. Ce qui est important là-dedans c'est d'aussi rester extrêmement vigilant sur l'urbanisation des plaines inondables.

Le « Tchernobyl » des plateformes du pétrole offshore dans le Golfe de Mexique démontre bien que le zéro risque n'existe pas, même pas dans des pays avec des réglementations environnementales et des agences de contrôle des plus performantes du monde. L'ensemble des acteurs de l'USE littorale doit se pencher sur les risques et les mesures de prévention et d'atténuation possibles en cas d'un accident similaire avec les plateformes actuelles et à venir, ainsi que les possibilités d'un naufrage de tanker sur les routes maritimes encombrées devant la côte ouest-africaine et dont la nappe déversée serait dirigée par vents et courants vers l'actuelle embouchure. Peut-on envisager une barrière gonflable qui fermerait la brèche (et l'entrée au Chat Tboul en cas de fortes marées) à temps pour empêcher la nappe de détruire les zones nourricières ? On pourrait aussi penser cette unité dans la prospective d'une élévation, devenue inévitable, du niveau de l'Océan. Est-ce que le passage de l'Océan à travers le Guet Ndar n'est pas une catastrophe qui n'est juste pas encore arrivée ?

### Pour l'unité centrale

Même les sources les moins suspectes d'un environnementalisme fanatique telles que les banquiers qui ont cofinancés les infrastructures de l'OMVS sont d'accord sur le fait que l'agriculture irrigué, du moins celle focalisée sur le riz, n'est pas en ne sera pas rentable (voir encadré 4) et cette analyse froide n'adresse pas du tout les impacts négatifs sur l'environnement, sur les systèmes de production traditionnelles (notamment l'agriculture de décrue, l'élevage et la pêche), sur la santé humaine et animale et sur l'équité.

### Encadré 4. L'agriculture irriguée selon les banquiers

Extrait de Dickmann, M., Ficatier, M. & M. Schmidt, 2009. Le Barrage de Manantali. Evaluation ex-post conjointe. Rapport de synthèse Coopération financière avec l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Banque allemande de développement (KfW), Banque européenne d'investissement (BEI), Agence française de développement (AFD). 49 pp.

...Si l'extension des périmètres d'irrigation au Sénégal et en Mauritanie a été au-delà des objectifs identifiés lors de l'examen préalable, l'exploitation du potentiel d'irrigation fourni par le barrage de Manantali est en-dessous des attentes acceptables, du fait notamment du faible taux d'exploitation et du maintien d'une seule et unique campagne agricole. La valeur actuelle nette et la capacité d'autofinancement négatives interdisent de financer l'entretien des infrastructures et compromettent ce faisant l'efficience du projet.

En outre, les coûts de production du riz dans les trois pays ne sont pas compétitifs par rapport aux cours mondiaux. Selon la conception des autorités en charge de l'irrigation, le projet pourrait être plus rémunérateur si l'on augmentait la taille des surfaces attribuées à chaque agriculteur, si l'on améliorait sensiblement le rendement à l'hectare et si l'on relevait les prix de vente. Mais les réformes sectorielles ne laissent guère entrevoir d'évolutions positives en ce sens. De toute évidence, le potentiel d'irrigation procuré par le barrage de Manantali n'a pas été pleinement exploité. Par conséquent, la justification du barrage réside en totalité dans son volet « énergie »...

Vingt-cinq ans après la mise en service des barrages les habitants de la Vallée en général et de la RBTDS en particulier on le droit de demander qu'on repense ce modèle de développement conçu ailleurs, préfinancé ailleurs mais à rembourser et à vivre ici. Les habitants de la RBTDS ont aussi le droit de demander qu'on repense la gestion de l'eau et ces deux réflexions pourraient trouver leur noyau dans le Forum de cette unité.

Qui dit repenser dit comprendre la situation actuelle et donc recherche. Quelques thèses en économie pourraient analyser les rapports coûts-bénéfices de tous les aménagements dans cette USE et qui doivent obligatoirement être refaits tous les 5 ans pour temporairement retrouver la productivité des terres. Ces

thèses pourraient aussi investiguer le système multi-usage traditionnel et ses avantages économiques et sociaux. Quelques thèses en agronomie pourraient ré- et réexpliquer que, pour faire durablement de l'irrigation sur des terres avec une nappe hypersalée proche de la surface, il faut mettre en place des systèmes de drainage profonds et donc faire des investissements encore plus importants. Quelques thèses en environnement pourraient démontrer que le lagunage des eaux chargées en sels, pesticides et engrais dans des cuvettes n'est pas la meilleure idée et que la prévention (agriculture biologique ou au moins raisonnée), le traitement et l'évacuation des eaux polluées en dehors du système le sont. Quelques thèses en hydrogéologie pourraient démontrer qu'une retenue d'eaux douces stagnantes avec une cote de plus en plus élevée fait remonter les nappes salées en bordure et demande la mise en place d'un système de drainage sur son pourtour. Quelques thèses médicales et vétérinaires pourraient mettre l'accent sur les avantages d'une alternance eaux douces- eaux salées pour la santé publique et animale et accessoirement éliminer les plantes envahissantes qui sabotent beaucoup d'activités des populations. Inversement quelques autres thèses pourraient démontrer que avec un retour d'un marnage important dans le fleuve et la construction de « digues d'été » on pourrait recréer des plaines inondables à l'intérieur de la retenue elle-même, avec du pâturage, des bassins de pisciculture, des forêts de gonakiers, etc. Quelques thèses en sociologie pourraient analyser l'évolution du foncier dans cette zone, cartographier les ayants-droits traditionnels et dénicher les attributions temporaires et (déjà ?) permanentes du foncier, reflet fidèle de la liste du gotha des élites de différentes origines (politiques, militaires, administratives, commerciales, de lignage, etc.) et de leurs imbrications. Même sans des nouvelles thèses de doctorat, d'autre part, beaucoup de ces faits sont déjà connus par les (anciens) utilisateurs, par les partenaires techniques et financiers, par les directions techniques, par les universitaires etc. et peuvent l'être par tous ceux qui s'y intéressent vraiment. Le Forum serait une occasion excellente d'en discuter.



Les aires protégées de l'USE centrale ne sont pas entièrement hors cause même si elles ont été les fers de lance de la création de la RBTDS. Est-ce qu'il y a un intérêt d'interdire les troupeaux de pâturer sur les plaines après le retour des oiseaux migrateurs paléarctiques vers l'Europe en saison sèche? Est-ce que la re-minéralisation de cette biomasse, convertie en bouses de vache ne serait pas favorable à la productivité halieutique et donc aux oiseaux piscivores lors de la remise en eau saisonnière et le retour des paléarctiques? Est-ce qu'il y a un intérêt à empêcher des pêcheurs de

prélever des grands poissons chats qui ne sont de toute façon pas consommables par les oiseaux piscivores et qui vont mourir asséchés dans les marigots de l'AP ou être consommé par les chacals qui vont pulluler et s'attaquer aux œufs et aux oisillons de ces oiseaux sacrés (et « accessoirement » aux petits ruminants, source de revenu essentielle pour les groupes les plus vulnérables dans les zones « tampon ») ? Les aires protégées aussi sont à repenser! Tous au Forum!

### L'unité sud-est

Pour l'unité Sud-Est, les informations recueillies auprès de plusieurs acteurs de la zone indiquent un large consensus autour de la remise en eau de la cuvette du Ndiael comme action prioritaire—action qui a été entamée avec résultats significatifs avec l'appui d'un projet COMPACT en 2010, et qui est maintenant à étendre et consolider. Cette intervention s'est dejà inspirée des expériences mauritaniennes dans les bassins du Parc National du Diawling avec, entre autres, la restauration des pâturages de décrue et de la production halieutique, ainsi que la reprise de la cueillette (nénuphars, *Sporobolus robustus*, gousses

d'Acacia nilotica et Tamarindus indicus, etc.) et la recharge des nappes phréatiques en bordure des dunes et des impacts hautement bénéfiques sur le bien-être des utilisateurs. L'extension de cette proposition pour l'unité Sud-Est en territoire Sénégalais bénéficierait donc de manière évidente de l'engagement direct et des apports des parties prenantes mauritaniennes (de la société civile et institutionnels) ayant de l'expérience directe avec la remise en eau de cuvettes similaires. L'avantage du « retard » de développement de la partie « sans eau » de ce cette unité est aussi qu'on peut la penser autrement et de façon collective pour tirer les leçons de ce qui s'est passé dans les autres unités, d'en éviter les erreurs et adapter les réussites au contexte local. Les discussions entre acteurs locaux doivent ne doivent pas se limiter aux avantages de la remise en eau pourra apporter mais aussi débattre des risques, notamment celui de voir arriver de nouveaux acteurs à la recherche de terres et des conflits accrues sur les usages de l'eau.



Le sucre est un problème de santé public à l'échelle mondiale. Sa surconsommation, notamment dans des boissons dont les budgets publicitaires dépassent le PNB de maint état africain, est une des causes principales des maladies dites de « civilisation », obésité, diabète, etc. Si on enlève tous les subsides directs et indirects, les barrières douanières et les distorsions du marché, la production de sucre dans des zones à haute pluviométrie (genre 2 m par an, comme en Amazonie) est de rentabilité

douteuse. Dans des zones avec un important déficit pluviométrique et où des grandes sections de la population ont des problèmes d'accès à l'eau, sa production est presque incompréhensible et d'ailleurs interdite dans de nombreux bassins versants, par exemple en Australie. Avec un kg de sucre importé on importe aussi l'eau virtuelle qui aurait servie à sa production locale. Et ça encore ce sont des considérations purement économiques! Les enjeux environnementaux et les impacts sur la santé humaine de cette production sont à mettre sur la table et méritent d'être débattus franchement. Avons-nous tous oubliés qu'un des moteurs les plus significatifs de la traite était les plantations de canne à sucre dans les Amériques? Que Montesquieu, qu'on ne peut soupçonner d'aucune sympathie pour l'être humain « de couleur » signalait déjà au XVIIIème siècle que « le sucre serait trop cher si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves » ? Même aujourd'hui le sucre est de toute façon trop cher dans ses dimensions sociales et humaines et ne l'est pas assez dans sa dimension économique parce que ses vrais coûts ne sont pas inclus dans le prix de vente.

# 8. La RBTDS et la théorie générale des réserves de biosphère

Il n'est pas sans importance ici de rappeler que, dans les réserves de biosphère, les zones centrales (ou zones A), ayant comme fonction principale la protection de la nature et devant être protégée par la législation nationale (classées « aires protégées »), représentent généralement un faible pourcentage de la superficie globale de la réserve de biosphère. Les zones B (zones tampon) et surtout les zones C (zones de transition) en constituent en général la majeure partie. Dans ce sens, la RBTDS peut éventuellement apporter des éléments intéressants au débat autour de la théorie générale des réserves de biosphère, et notamment sur ces aspects de zonage.

Dans la partie mauritanienne de l'USE littorale décrite plus haut, la désignation en zone A, du moins sur certaines cartes, de sites comme les îles de Mboyo, de la Forêt de Moidina (potentiellement une Aire du Patrimoine Communautaire), de la cuvette du Nter, des mangroves du Khorumbam, a semble-t-il été fait en l'absence de textes réglementaires ou d'accords formalisés avec les populations. Déjà l'approche est une source d'inquiétude la cartographie n'étant pas un instrument neutre mais à l'origine un outil de la domination coloniale (les populations locales n'ont pas besoin de cartes... ils savent où sont les ressources).

Déjà, le zonage conventionnel des réserves de biosphère semble plus adapté à des écosystèmes forestiers mais il est peu applicable à des vastes plaines inondables aussi dynamiques que celles du bas-delta. Par exemple, la cuvette du Nter est le site par excellence pour la pêche à pied des crevettes au moment de la décrue (novembre-décembre) et ainsi la source de revenu principale pour les pêcheurs Takhrédient, reconnus par tous comme les premiers habitants du bas-delta et disposant donc de droits ancestraux indisputables. Les crevettes coincées dans le Nter ne retourneront de toute façon pas à l'Océan et s'ils n'étaient pas pêchés viendraient mourir dans cette cuvette qui se salinise rapidement. Par contre le Nter est aussi la dernière cuvette à garder de l'eau en saison sèche et est à ce moment le site de gagnage (d'alimentation) et de repos pour les spatules (qui doivent mettre de la graisse pour la traversée du Sahara vers les sites de nidification en Espagne) et les flamants (qui à ce moment nourrissent leurs petits). Pendant cette courte période la protection intégrale devient effectivement la fonction dominante puisque toute perturbation peut causer une mortalité importante lors de la migration ou faire baisser le succès à la reproduction. Par contre, une fois asséché rien ne s'oppose à ce que camelins et moutons broutent les

« pâturages » de *Cressa cretica* aux alentours. On peut donc difficilement promouvoir son inscription en zone A, du moins pas tout au long de l'année.

Le même constat s'impose pour la mangrove du Khorumbam, qui, avec plusieurs milliers de couples d'oiseaux piscivores est très probablement le site de nidification le plus important du littoral ouest-africain pour l'Anhinga roux, la Grande aigrette, le Héron bihoreau, etc. Ces espèces y sont revenues depuis quelques années après avoir été réduites à



quelques individus suite à la mortalité massive de la mangrove après à la mise en place du barrage de Diama. Une protection s'impose donc pendant la période de nidification, disons d'août à janvier (quand la zone est d'ailleurs pratiquement inaccessible grâce aux inondations liées aux lâchers de la crue artificielle par le PND). En saison sèche par contre les *Avicennia* sont un pâturage aérien très important pour les chameaux et, n'en déplaise au grand nombre d'ONG qui font de la mise en place de clôtures de mise en défends (d'ailleurs totalement inefficaces) de la mangrove leur fonds de commerce, nécessairement ouverts à une exploitation légère et réglementée (pas d'élagage, pas d'abattage). Ce régime d'exploitation n'a posé aucun problème à la mangrove qui est passée de 150 arbres en 1993 à des dizaines de milliers aujourd'hui. C'est la gestion de l'eau pratiquée par le PND depuis 2005 (lâchers plus importants vers le bassin du Ntiallakh) et l'impact positif de la brèche sur la propagation de la marée qui ont été les facteurs déterminants de son épanouissement.

L'avantage de la flexibilité et de l'évolution permanente du concept de réserve de biosphère, de par sa structuration en réseau mondial et grâce à sa dimension d'apprentissage en commun, est que l'espace particulier du delta du Sénégal est structuré par le temps d'inondation plus que par sa planimétrie de

base. Ses fonctions et utilisations séquencées dans le temps pourraient bien servir de modèle pour créer des modèles de zonage dynamiques, en fonction des calendriers des ressources et de l'exploitation, comme alternative au zonage conventionnel A, B, C. En effet, ce zonage dynamique ressemblerait beaucoup plus aux zonages des systèmes traditionnels de gestion de ressources, d'habitude systèmes où différents utilisateurs ont des droits imbriqués et inter-lacés, et qui dépendent plus des saisons, et des conditions écologiques et sociales changeantes, que de règles fixes établies une foi pour toutes.

# 9. Coûts, obstacles et bénéfices potentiels de la gouvernance partagée de la RBTDS

On liste ici quelques coûts et obstacles auxquels on peut raisonnablement s'attendre lors de la mise en marche du système de gouvernance esquissé dans ce rapport. Et on note quelques points soulevés aussi lors de l'atelier de restitution/ validation.

# Coûts/ obstacles potentiels et difficultés à prévoir

- investissements précoces et substantiels en termes de temps, de ressources financières et de ressources humaines (« coûts de transaction ») pour la mise en marche des Forums, l'avènement et l'éclosion de la confiance entre parties prenantes, le développement des propositions techniques et leur approbation par consensus ;
- repérage difficile des ressources humaines avec compétences inhabituelles (p.ex., appui à la campagne de communication sociale et l'organisation des parties prenantes, facilitation des Forums, médiation des intérêts divergents, tissage de relations « diplomatiques » entre les parties prenantes, etc.);
- opposition des petits et grands pouvoirs qui devraient renoncer aux avantages du statu quo;
- risque d'ouverture/ éclatement de conflits explicites entre parties prenantes avec résultats négatifs pour les plus faibles ;
- possibilité de manque de conditions concrètes pour concilier des buts de conservation et de développement dans des situations locales spécifiques, avec comme résultat la frustration des acteurs concernés;
- nécessité de reconnaitre des droits coutumiers peu compatibles avec les pratiques des états contemporains;
- besoin de « justice et réconciliation » de la part des parties prenantes qui ont beaucoup perdu dans les bouleversements hydrauliques et socio-économiques des dernières décennies ;
- faible durabilité des accords négociés due à la sous-estimation des problèmes ou l'apparition de nouveaux facteurs (p. ex., changements dans les climats économique et social, et dans le climat tout court).

# Bénéfices potentiels du système de gouvernance partagée de la RBTDS

- les initiatives conçues par la collaboration et le dialogue et approuvées de façon consensuelle ont de très bonnes chances d'être transformées en action concrète sur le terrain ;
- le partage effectif des responsabilités de gestion entre toutes les parties prenantes réduit le fardeau des gestionnaires de l'état ;
- des éléments spécifiques des plans de gestion et des accords complémentaires vont être négociés au bénéfice direct des communautés locales et des couches sociales les plus vulnérables (amélioration de la situation de justice sociale);

- des alliances entre acteurs institutionnels et société civile évitent que les ressources soient exploitées par et pour des intérêts non-locaux (qui représentent souvent la principale menace à la conservation);
- la transparence et le devoir de rendre compte qui caractérisent la gouvernance partagée encouragent une gestion plus saine et plus efficace, aussi à cause de la mise en commun des capacités et des avantages respectifs de divers acteurs (p.ex., des connaissances et compétences locales pour le suivi et la surveillance de la biodiversité);
- les initiatives approuvées de façon consensuelle réduisent les coûts de la surveillance et des mesures de répression des infractions ;
- les capacités de gestion de toutes les parties impliquées s'améliorent à cause du dialogue, du partage des expériences et de l'apprentissage par l'action commune ;
- on a une chance extraordinaire de bâtir la confiance entre acteurs institutionnels et société civile par le travail en commun ;
- la confiance à propos des investissements et des perspectives sur le long terme s'améliore par la perception d'une sécurité et d'une stabilité des politiques, des priorités et des règles de gestion accrues ;
- la jeunesse locale trouve des nouvelles raisons d'orgueil et de confiance, et du travail dans la zone ;
- la société locale devient plus consciente des liens entre environnement, modes de vie, économie et culture, de l'importance de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ;
- la société locale se familiarise avec les pratiques de démocratie participative, et se sent plus « responsable » de son avenir.



# 10. Prochaines étapes

Est-ce que les conditions existent, aujourd'hui, pour bâtir le système de gouvernance de la RBTDS qu'on vient de décrire, et de le rendre opérationnel? Nous pensons qu'une grande partie de ces conditions existent et que celles qui manquent peuvent être mises en route rapidement. Les vrais éléments nécessaires, à notre avis, sont la volonté politique de poursuivre le processus et un accompagnement technique compétent pour son émergence et sa facilitation, comme décrit dans le projet qui accompagne cette Proposition. Notre recommandation la plus sincère est que, à partir de 2012 au plus tard, la RBTDS ait mis en marche ce projet qui l'amènera à bâtir son système de gouvernance partagée et entamer plusieurs initiatives concrètes.

Un projet, est-il nécessaire ? Il est maintenant bien compris que la gouvernance partagée nécessite des investissements précoces en termes de temps, de ressources financières et de ressources humaines. C'est

justement à cause de cela que certains parlent de « coûts de transaction » importants, au moins vis-à-vis les systèmes top down, dont les coûts de transaction sont mineurs, mais les coûts de gestion et les coûts sociaux sur la longue durée sont bien plus élevés. Des ressources et du temps seront sans doute nécessaires pour la préparation et la mise en marche de Forums efficaces, capables de développer des propositions techniques qui tiennent la route et de les approuver par consensus. Ces Forums, d'autre part, se chargeront de tâches très importantes pour l'avenir de l'environnement et des communautés du delta du Sénégal et sont un investissement socio-économique sur le long terme.

Concrètement, sur le court terme, nous proposons que nos missions soient portées à leur conclusion logique par la soumission au PRCM du projet « Vers la gouvernance partagée — agir et apprendre pour la RBTDS » préparé à la suite de l'autorisation du COT de Mars 2011 et annexé à cette Proposition. Si, comme on l'espère, le PRCM et ses partenaires techniques et financiers voudront bien soutenir ce projet, son lancement pourrait se faire lors de la prochaine réunion du COT en marge des Journées du Delta prévues fin 2011. A cette occasion un atelier spécifique — dont le financement est probablement déjà assuré — pourrait se tenir pour que les membres mêmes du COT introduisent la proposition de gouvernance partagée aux représentants de la société civile, aux élus, aux représentants de l'OMVS et des grands acteurs économiques locaux (CSS, SAED, Sonader, etc.), aux ONGs de conservation, de développement et de promotion des droits humains et aux partenaires techniques et financiers les plus directement concernés par la RBTDS. Nous proposons que cet atelier soit aussi une occasion d'un recueil systématique des expériences et des idées de ces acteurs, et de leurs intérêts spécifiques à participer aux Forums des USEs. Le Conseil Scientifique et Technique de la RBTDS, les institutions universitaires des deux pays et des membres du Team Moteur de la Gouvernance Partagée en Afrique de l'Ouest pourraient jouer un rôle clé dans l'atelier. Le projet en annexe prendrait en suite la relève.

Selon nos recommandations, le projet « Vers la gouvernance partagée – agir et apprendre pour la RBTDS » serait mis en marche par un partenariat entre UICN Mauritanie, UICN Sénégal, le programme COMPACT (Mauritanie et Sénégal), l'ONG Espagnole IPADE (qui opère en Mauritanie et au Sénégal), la Commission CEESP de l'UICN et les institutions universitaires de référence dans les deux pays — en premier lieu l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal et l'Université de Nouakchott en Mauritanie. Dans l'essentiel, le projet mettrait en place une Equipe de Démarrage et Accompagnement (EDA) au processus de gouvernance partagée qui se chargerait de préparer, accompagner et faciliter la mise en opération du système de gouvernance partagée de la RBTDS et s'assurera de son bon fonctionnement. Le projet a l'ambition de respecter des critères d'efficacité et d'agilité (appui techniquement solide mais le plus léger possible), de durabilité (fonctionnement toujours en partenariat avec les institutions ancrées dans le territoire, en créant et renforçant des capacités locales) et d'équité (critères de « bonne gouvernance » rendus explicites et concrets tout au long du processus). Il durerait trois ans, le temps de mettre sur le rail le fonctionnement de routine des organes de gouvernance partagée et de les accompagner dans leurs premières expériences de terrain. Dans ces trois ans on compte il aurait aussi l'opportunité de développer le Plan directeur de recherche participative et le Consortium transfrontalier de chercheurs, et, bien sur, de capitaliser l'expérience de la RBTDS avec un Manuel pour la mise en œuvre de Gouvernance Partagée dans une réserve de biosphère, à l'intention de la RBTDS ainsi que d'autres situations similaires dans la région et de par le monde.



# Références et bibliographie

Beuret, J.E., « Dialogue et concertation dans les réserves de biosphères: problématiques et enjeux », page 13 en Bouamrane, 2006

Borrini-Feyerabend, G., "Governance of Protected Areas, Participation and Equity" pages 100-105 in Secretariat of the Convention on Biological Diversity, *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Areas Sites and Networks*, CBD Technical Series no. 15, Montreal (Canada), 2004.

Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, M. T. Farvar, A. Kothari et Y. Renard, *Partager le Pouvoir : Cogestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde*, IIED et UICN/ CEESP/ TGER, Cenesta, Téhéran, 2010

Bouamrane, M. (ed.). *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation*, Réserves de biosphère - Notes techniques 1 - UNESCO, Paris, 2006

Bouamrane, M. (ed.), Le dialogue dans les réserves de biosphère : Repères, pratiques et expériences, Réserves de biosphère - Notes techniques - 2-2007 UNESCO, Paris, 2008

Boutinot, L., Viau, A.A. & G., Leclerc, « Questions sur la neutralité des outils de type jeux de rôle et cartographie participative dans une expérience de gouvernance foncière au Sénégal », Norois 209 : 73-89 , 2008.

Camara, M.M.B. Quelle gestion des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest? Etude de la complexité de l'espace halieutique en zone littorale sénégalaise. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2008.

Dasmann, R.F., Planet in Peril? Man and the Biosphere Today. Penguin Books, Harmondsworth, UK, 1972.

Dickmann, M., Ficatier, M. et M. Schmidt, *Le Barrage de Manantali. Evaluation ex-post conjointe*, Rapport de synthèse. Coopération financière avec l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Banque allemande de développement (KfW), Banque européenne d'investissement (BEI), Agence Française de Développement (AFD), Paris, 2009.

Diop Gaye, I., Leclerc, G., Fourage, C., Bah, A., Soumaré, M.A. & I., Touré, « La gouvernance environnementale dans la zone du Lac de Guiers » In : Ndiaye Déthié Soumaré (ed.), Toure Assize (ed.). Gouvernance locale et gestion décentralisée des ressources naturelles. Dakar : Centre de suivi écologique, p. 217-230 Dudley, N. (Ed.), Guidelines for Applying Protected Area Management Categories, IUCN, Gland (Switzerland) 2008.

Duvail, S. et O. Hamerlynck, "Crues artificielles et gestion intégrée des basses vallées des fleuves africains. Les exemples du fleuve Sénégal (Afrique de l'Ouest) et du fleuve Rufiji (Afrique de l'Est) », in : Chaussade, J. & Guillaume, J. (Coord.). Pêche et aquaculture, pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral, Presses Universitaires de Rennes, collection Espace et Territoires : 471-485, 2006.

Dumas, D., Mietton, M., Hamerlynck, O., Pesneaud, F., Kane, A., Coly, A., Duvail, S. & Baba, M.L.O. Large dams and uncertainties: The case of the Senegal River (West Africa). Society & Natural Resources, 23:1108-1122, 2010.

Engel, A. et B. Korf, Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles, FAO, Rome, 2006. ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0032f/a0032f00.pdf

Evans, K., Velarde, S.J., Prieto, R., Rao, S.N., Sertzen, S., Dávila, K., Cronkleton P. et de Jong, W. [Bennett E. et Zurek M. eds.], *Field guide to the Future: Four Ways for Communities to Think Ahead.* Nairobi: Center for International Forestry Research (CIFOR), ASB, World Agroforestry, 2006 http://www.asb.cgiar.org/ma/scenarios

- Faye, J., Foncier et Décentralisation L'expérience du Sénégal, Haramata no. 32, IEED Londres, 2008.
- Gilbert, V., The US MAB Concept and Program—A Chronology Addressing Biosphere Reserves, 2004 disponible sur Internet
- Hamerlynck, O. & S., Duvail, La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie. Une application de l'approche écosystémique, UICN Gland et Cambridge, UK, 2003. http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/WTL-029\_Fr.pdf
- Hamerlynck, O. & S. Duvail, Case Study 4: Ecosystem restoration and livelihoods in the Senegal River Delta, Mauritania. In: R.J. Fisher, Stewart Maginnis, W.J. Jackson, Edmund Barrow et Sally Jeanrenaud. Linking Conservation and Poverty reduction: Landscapes, People and Power. London: Earthscan: 68-77, 2008.
- Hamerlynck, O. & S. Duvail, Mission d'appui à l'Elaboration d'un Plan de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du bas-delta Mauritanien et de son aire centrale le Parc National du Diawling. Rapport de la première mission de terrain du 24 mai au 2 juin, 2009. Projet d'Appui à la Restauration et Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité au profit des communautés locales de la Réserve Transfrontalière du bas delta mauritanien et de son aire centrale le Parc National du Diawling (PARCE-RBT-PND), Nouakchott, 31 pp. + annexes, 2009.
- Horowitz, M., M. Salem Murdock, et al. Suivi des Activités du Bassin du Fleuve Sénégal, Phase I: Rapport Définitif. Institute for Development Anthropology, 1990.
- IUCN, UNEP et WWF, World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development, IUCN, Gland (Switzerland), 1980.
- Kane, A., Système d'information géographique pour la gestion de l'eau et le suivi des écosystèmes dans le Gandiolais. Rapport final. Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- Kuris, A., "Report of the Field Mission to Consider Schistosomiasis Biological Control for the Lower Senegal River Basin", UCSB report, 2007 http://www.lifesci.ucsb.edu/eemb/labs/kuris/pubs/SenegalReportFieldMissi.pdf
- Le Goff, J.-C., Durrande, P., Perrier, A., Citeau J.-M. & A. Sow, Appui de la Coopération Française à l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Évaluation conjointe et partenariale (1994-2004). Ministère des Affaires Étrangères. Paris, 2005.
- Mar, N.F. & G. Magrin, « Peut-on décentraliser des ressources naturelles stratégiques ? L'articulation des niveaux de gestion autour du lac de Guiers (Sénégal) », *Mondes en Développement* 36, 141 : 47-62, 2008
- Mbaye, M. Mahé, G., Servat, E., Laganier, R. Bigot, S., Diop, O. & J.-F. Guégan, « Ressources en eau et sante´ publique au Sahel : exemple de la propagation des maladies infectieuses à Saint-Louis (Sénégal) », *Sécheresse* 20 : 161-170,. 2009.
- Mietton, M. & J, Humbert, « Dynamique du milieu naturel et transformation par l'homme dans le Delta du Sénégal. La cuvette du Ndiael hier, aujourd'hui et demain », In: R. Maire, Pomel, S. & Salomon, J.-N. (Eds.) Enregistreurs et indicateurs de l'évolution de l'environnement en zone tropicale. *Espaces tropicaux 13*: 345-365. Presses Universitaires de Bordeaux. 1994
- Mietton, M., Dumas, D., Hamerlynck, O., Kane, A., Coly, A., Duvail, S., Baba, M.L. ould & M. Daddah, « Le delta du fleuve Sénégal: une gestion de l'eau dans l'incertitude chronique », In: Allard, P., Fox, D. & Picon, B. (Eds.). Incertitude & Environnement, Edisud: 321-336, 2008.
- Moulaye Zeine, S.A. Evaluation de l'impact économique du Parc National du Diawling. UICN PND DGIS, Nouakchott, Mauritanie, 2004.
- Pieterse, A.H., Kettunen, M., Diouf, S., Ndao, I., Sarr, K., Tarvainen, A., Kloff, S. & Hellsten, S. Effective biological control of *Salvinia molesta* in the Senegal River by means of the weevil *Cyrtobageus salviniae* Ambio 32: 458-462, 2003.
- Schliep, R., & Stoll-Kleemann, S. Assessing governance of biosphere reserves in Central Europe. Land Use Policy 27: 917-927, 2010.
- Stoll-Kleemann, S. et M. Welp, "Participatory and Integrated Management of Biosphere Reserves Lessons from Case Studies and a Global Survey", *Gaia* 17/S1: 161–168, 2008
- Talla, I. Kongs, A., Verle, P., Belot, J., Sarr, S. & A.M. Coll, Outbreak of intestinal Schistosomiasis in the Senegal River Basin. Ann. Soc. Belge Méd. trop. 70: 173-180, 1990.
- UNESCO, Biosphère Reserves—the Séville Strategy and Statutory Framework of the World Network, Séville, 1995. http://www.mab-france.org/fr/publi/publi\_internat.html
- UNESCO, Utilisation et conservation de la biosphère, Actes de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère Paris, 4-13 septembre 1968, UNESCO, Paris, 1970
- UNESCO-MAB. Plan d'action de Madrid pour les Réserves de Biosphère (2008-2013), UNESCO, Paris, 2008 http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001633/163301f.pdf

# Annexes

# <u>Annexe 1 Calendrier des missions du 21 février au 7 mars 2010 et du 6 mars au 15 mars 2011</u>

Calendrier de	e la mission du 21 février au 7 mars 2010		
21/02/2010	Voyage Kenya - Sénégal pour Olivier Hamerlynck		
22/02/2010	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
	Voyage Suisse et France – Sénégal pour Grazia Borrini-Feyerabend et Christian		
	Chatelain		
23/02/2010	Briefing avec UICN Sénégal		
	Echanges avec le Team Moteur, voyage Dakar - Saint-Louis pour le Team Moteur		
	Réunions avec Seydina Issa Sylla, ex-directeur régional de Wetlands International et avec Ndiawar Dieng au Ministère de l'Environnement. Réunions avec les Eaux et Forêts et avec la Direction des Parcs Nationaux annulés à cause d'un décès		
24/02/2010	Réunion avec Marie-Christine Cormier-Salem, chercheur IRD et Allioune Kane, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop, Réunion avec Cheikh Hamallah Diagana de l'OMVS, Réunion avec le Centre de Suivi Ecologique, Réunions avec Papa Goumba Lô, Réunion avec le Colonel Demba Mamadou Ba Coordonateur National de la RBTDS annulé		
	Voyage Dakar – Saint-Louis pour Grazia Borrini-Feyerabend et Olivier Hamerlynck		
25/02/2010	Réunion avec les partenaires de la RBTDS au Sénégal, Réunion avec Amadou Sow et Moctar Wade du Ndiael, Réunion avec Abdou Dia ex-directeur SAED, Réunion avec Seynabou Gueye Gouverneur-Adjoint de Saint-Louis, Réunion avec Ndeye Awa Badji du Service de Tourisme, Réunion avec Jean Larivière Fondation Nicolas Hulot		
26/02/2010	Réunion avec Sérigne Modou Fall Université Gaston Berger, Réunion avec Mohamed Lemine ould Baba représentant UICN Mauritanie, Echanges avec le Team Moteur		
27/02/2010	Réunion avec Léa Graafland, IPADE Mauritanie		
	Voyage Saint-Louis-Bou Hajra pour Grazia Borrini-Feyerabend et Olivier Hamerlynck		
	Réunion avec Zeine El Abidine ould Sidaty Point focal National de la RBTDS en Mauritanie, Réunion à Birette avec le trésorier du CIV de Ndiago		
28/02/2010	Voyage Bou – Hajra – Rosso et Keur-Macène		
	Réunion avec le Wali du Trarza, Réunion avec le Maire-adjoint de Keur-Macène,		
	Réunion avec le gestionnaire du Campement de chasse de Keur-Macène		
01/03/2010	Voyage Bou Hajra - Saint-Louis pour Grazia Borrini-Feyerabend et Olivier Hamerlynck Réunion avec Khatary Mbaye de COMPACT Sénégal, Réunion avec les opérateurs		
01/03/2010	touristiques de Saint-Louis, Réunion avec le Maire de Saint-Louis, Réunion avec l'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis et son adjoint		
02/03/2010	Echanges avec le Team Moteur		
	Réunion avec Sidi Mohamed ould Wavi, Chargé de Mission au Ministère de l'Environnement de Mauritanie et Ahmed ould Abdel Fettah, Directeur de la Protection de la Nature de Mauritanie		
03/03/2010	Voyage Saint-Louis- Bou Hajra		
	Atelier de restitution à Bou Hajra		
	Voyage Bou Hajra - Saint-Louis		
04/03/2010	Debriefing à Saint-Louis		
	Voyage Saint-Louis – Dakar pour Grazia Borrini-Feyerabend et Christian Chatelain		
	Voyage Dakar – France et Suisse pour Grazia Borrini-Feyerabend et Christian Chatelain		
05/03/2010	Atelier de formulation d'un projet de recherche sur la RBTDS		
06/03/2010	Atelier de formulation d'un projet de recherche sur la RBTDS		
	Voyage Bou – Hajra – Dakar pour Olivier Hamerlynck		
07/03/2010	Voyage Sénégal-Kenya pour Olivier Hamerlynck		

Calendrier de la mission du 6 au 15 mars 2011		
06/03/2011		
07/03/2011	Démarches pour l'obtention de Visa pour la Mauritanie, préparation atelier comité de pilotage, voyage Dakar-Saint-Louis	
08/03/2011	Rencontre avec Mohammed Lemine Ould Baba et Racine Kane; Atelier de validation de la proposition de gouvernance de la RBTDS au siège de la RBTDS à Bou Hajra	
09/03/2011	Participation à la première réunion du Conseil Scientifique et Technique de la RBTDS à Saint-Louis Rencontre avec Sérigne Modou Fall, Université Gaston Berger de Saint-Louis et	
	Président du CST	
10/03/2011	Réunions avec COMPACT, Khatary Mbaye à Saint-Louis, Mamadou Sow à Bou Hajra	
11/03/2011	Visite de terrain de la Langue de Barbarie	
12/03/2011	Visite de terrain de la cuvette du Ndiael avec l'AIV du Ndiael	
13/03/2011	Voyage Saint-Louis - Dakar	
14/03/2011	Réunion avec Marie-Christine Cormier-Salem, chercheur IRD et membre du CST, Mathilde Fabre et Boubacar Ba, experts SIG RBTDS	
15/03/2011	Voyage Dakar - Bamako pour Olivier Hamerlynck, voyage Dakar - Ziguinchor pour Grazia Borrini-Feyerabend	

# Annexe 2 Liste des personnes rencontrées en entretien particulier

Racine Kane	Représentant UICN Sénégal
Matar Diouf	Chargé de Programme UICN Sénégal
Seydina Issa Sylla	Consultant, ancien Représentant Régional de Wetlands
	International
Ndiawar Dieng	Conseiller au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
Marie-Christine Cormier-Salem	Chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement, Dakar
Allioune Kane	Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop, Dakar
Cheikh Hamallah Diagana	Ecologue OMVS PGIRE-DUMB
Assize Touré	Directeur Général Centre de Suivi Ecologique, Dakar
Déthié Soumaré Ndiaye	Chargé de projet Centre de Suivi Ecologique, Dakar
Taibou Ba	Chargé de projet Centre de Suivi Ecologique, Dakar
Papa Goumba Lô	Géologue au Centre Expérimental de Recherches et d'Etudes pour
	l'Equipement
Colonel Ibrahima Diop	Point Focal Sénégal RBTDS
Amadou Sow	Président de l'Association Inter-villageoise Ndiael
Moctar Wade	Conservateur Réserve de Faune du Ndiael
Abdou Dia "Douglas"	Consultant, ancien Directeur SAED
Seynabou Gueye	Gouverneur Adjoint de la Région de Saint-Louis
Ndeye Awa Bodji	Responsable Ministère du Tourisme
Jean Larivière	Fondation Nicolas Hulot, Projet Trois-Marigots
Serigne Modou Fall	Professeur à l'Université Gaston Berger, St. Louis
Mohamed Lemine ould Baba	Représentant UICN Mauritanie
Lea Graafland	Responsable IPADE Mauritanie
Zeine El Abidine ould Sidaty	Point Focal Mauritanie RBTDS

Mohameden	Trésorier CIV Ndiago
Yahya ould Cheikh Mohamed	Wali du Trarza
Vall	
Yelli Gaye	Maire Adjoint de Keur-Macène
Douef ould Jiddou	Gestionnaire du campement de chasse de Keur-Macène
Khatary Mbaye	Coordonnateur local COMPACT PNUD
Cheikh Mamadou Abiboulaye	Maire de Saint-Louis
Dieye	
Babacar Faye	Inspecteur Régional des Eaux et Forêts, St. Louis
Boubacar Dione	Inspecteur Régional Adjoint des Eaux et Forêts, St. Louis
Sidi Mohamed ould El Wavi	Président du Comité National de la RBTDS
Ahmed ould Abdel Vettah	Directeur de la Protection de la Nature, Mauritanie
Ahmed ould A.M. Ragel	Membre du Conseil Scientifique et Technique RBTDS
Alassane Diakite	Coordinateur, Ambassade des Etats-Unis, Mauritanie
Ryan Patric Jones	Humanitarian Assistance Programme, Ambassade des Etats-Unis,
	Mauritanie
Adrien Coly	Chargé d'enseignement à l'Université Gaston Berger, St. Louis
Babacar Diagne	Secrétaire Général, Association Inter-villageoise Ndiael

# Annexe 3 Participants au mini-atelier des partenaires de la RBTDS, Saint-Louis du Sénégal, 25 février 2010

Colonel Ibrahima Diop	Point Focal RBTDS Sénégal
Legris Xenia	Office du Tourisme de Saint-Louis
Bara Sene	Comité de Gestion Aire Marine Protégée de Saint-Louis
Bocar Thiam	Conservateur Aire Marine Protégée de Saint-Louis
Fatou N'Diaye	Bureau d'Information et de sensibilisation des Parcs et Réserves du Nord
Bouca Ndiaye	Conservateur Parc National de la Langue de Barbarie
El Hadje Malick Sagne	Conservateur Adjoint Réserve Spéciale de Faune de Guembeul
Djiby Seye	Représentant CIV Djoudj
Moussa Niang	Président Ecogardes Parc National de la Langue de Barbarie
Yamar Niang	Président des écogardes du Nord Réserve Spéciale de Faune de Guembeul
Ousseynou Niang	Conservateur Adjoint Aire Marine Protégée de Saint-Louis
Magatte Seck	Président des écogardes Parc National des Oiseaux du Djoudj
Babacar Diop	Président du Comité Intervillageois de Gandon
Pape Samba Ndiaye	Expert SI Foncière PNCR
Mamadou Sidibe	Conservateur Parc National des Oiseaux du Djoudj
Ndeye Awa Badji	Service Régional Tourisme
Moctar Wade	Conservateur de la Réserve de Faune du Ndiael
Serigne Modou Fall	Université Gaston Berger, Conseil Scientifique Parc National des Oiseaux du
Serigite Woodod Fall	Djoudj
Babacar Faye	INEF Saint-Louis
Dr Abdou Dia	Personne ressource
Amadou Sow	Président Association Inter-villageoise Ndiael
Amsatou Dieng	Ecoles - Ateliers Saint-Louis
Assane Ba	Pêche Saint-Louis

# Annexe 4 Grille de questions de base pour l'analyse de la gouvernance de la RBTDS et de ses composantes

### Histoire

- Qui a été en charge des ressources naturelles de la RBT dans le passé lointain et récent?
- Quels sont les dates et les événements d'importance capitale pour les ressources naturelles aujourd'hui incluses dans la RBT ?
- Qui a identifié et décrété la RBT ? Quand ?
- ➤ Quels sont ses objectifs déclarés ?
- Est-ce qu'il y a peut être d'autres objectifs? Lesquels ?
- ➤ Quel système de gouvernance (information, décisions, avis, financement, exécution) a été prévu « sur le papier » pour la RBT?
- Est-ce que ce système a fonctionné/ fonctionne ? Comment ? Pourquoi ?

#### Situation actuelle

- Dans la situation actuelle, quels sont les grands enjeux à propos du « fonctionnement » de la RBT ?
- Est-ce qu'il y a des enjeux cachés ou du moins pas ouvertement reconnus?
- Qui possède l'information à propos de ces enjeux ?
- ➤ Quels « décisions importantes pour la RBT » sont prises aujourd'hui?
- ➤ Quels décisions importantes pour la RBT ne sont pas prises (mais elles pourraient/ devraient l'être?)
- ➤ Qui est en charge aujourd'hui de prendre ces décisions (*de jure & de facto*)? [Considérer ici les droits légaux sur les ressources mais aussi les droits coutumiers]
- Qui a l'opportunité de conseiller / influencer les décideurs ?
- ➤ Qui amène des ressources financières et économiques pour mettre en oeuvre les décisions ?
- ➤ Qui est en charge d'exécuter les décisions ?
- Est-ce que les décisions sont exécutées?
- Quels problèmes sont perçus/vécus par qui ?
- > Quelles opportunités sont percues/ saisies par qui ?
- ➤ Qui bénéficie le plus de la gouvernance/ gestion actuelle?
- Qui perd le plus à cause de la gouvernance/ gestion actuelle ?
- Y-a-t-il des conflits importants? Si oui, lesquels?
- ➤ Quels systèmes existent pour la gestion des conflits ?

# Améliorations possibles de la situation dans le futur

- Dans une situation future plus équitable et plus efficace pour la conservation et les modes de vie durables, quels seraient les grands enjeux à propos du « fonctionnement » de la RBT ?
- Qui aurait l'information sur ces enjeux?
- ➤ Qui serait en charge de prendre les décisions importantes (de jure & de facto)?
- ➤ Qui serait associé aux décisions?
- P Qui serait au moins sollicité pour donner un avis ?
- Qui amènerait des ressources financières et économiques pour mettre en oeuvre les décisions ?
- ➤ Qui serait en charge d'exécuter les décisions ?
- ➤ Qui bénéficierait le plus si la RBT était mieux gouvernée/ gérée?
- Qui risquerait de perdre le plus si la RBT était mieux gouvernée/ gérée?
- ➤ Quels systèmes existeraient pour gérer les conflits ?
- En général, quels grands changements devraient se passer pour améliorer l'efficacité, l'équité et la durabilité de la gouvernance/ gestion de la RBT<sup>33</sup>?

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Par exemple, faudrait-il avoir de changements du zonage, des investissements en communication sociale, des changements de composition des organes de gouvernance ? Etc.

# Notes pour le Team Moteur GP

- 1- Dans les entretiens, il faudra bien faire la part entre les Aires protégées (chaque site) et la RBT (le complexe dans son ensemble)
- 2- On aura pas le temps de poser toutes les questions sur ces deux parties et le thème central devrait rester ciblé sur le type et qualité de la gouvernance, c'est-à-dire que toutes les questions devront porter sur des éléments qui permettent de comprendre la gouvernance passée, présente et future de la RBT.
- 3- L'entrée principale devrait être constituée par les « enjeux et problématiques de la RBT » ; et les entrées secondaires seraient les différents sites concernés et les multiples parties prenantes de ces sites et de la RBT

Pendant le travail de terrain, on s'appuiera sur la grille d'analyse et on remplira plusieurs fiches synthétiques :

- une pour chaque aire protégée visitée et
- une pour chaque partie prenante identifiée pour la gouvernance de la RBT dans son complexe.

# Annexe 5 Fiches sommaires sur le système de gouvernance de quelques sites protégées de la RBTDS

# Fiche « PN Diawling/ RBTDS »

>	Quelle est l'importance du site dans le	Le PND a une haute importance dans la RBTDS. Par sa taille et sa
	complexe de la RBTDS ?	« réussite » environnementale, il « fait » la RBTDS du côté mauritanien
>	Pouvez-vous résumer le type de	Type A de jure car c'est le conservateur qui officiellement détient le
	gouvernance (A-D) du site et sa qualité	droit de décider les orientations de la gestion mais <b>type B</b> de facto car la
	de gouvernance (de 0 à 10) ?	population est consultée avant toute action à travers les chefs de village,
	E	le Maire et le CIV et on tient des réunions régulières de concertation
>	Est-ce que la création de la RBTDS a	Pas vraiment car le PND est plutôt, au contraire, un des sites « moteurs »
	engendré des changements par rapport	de la RBTDS. Le PND a son approche et sa façon de faire qui pourraient
	à la gouvernance et gestion du site? Si oui, lesquels?	bien <b>inspirer</b> d'autres APs de la RBTDS, ceci grâce entre autres aux
>	Est ce que la présence de la RBTDS	qualités d'écoute du conservateur,  C'est une opportunité pour assoir les réalisations déjà faites et
	est une opportunité ou une contrainte	accélérer celles en cours ou à prévoir. La RBTDS et les financements
	pour le site ?	associés peuvent par exemple augmenter la concertation, faciliter la
	pour le site :	recherche de solutions au Typha, s'engager dans la réintroduction
		d'espèces disparues,
>	Quels problématiques et enjeux du site	Les enjeux communs sont la <b>salinisation</b> des terres, la raréfaction de
	sont liés avec les enjeux de la	l'eau douce, l'avancée du typha, les possibles retombées négatives de
	RBTDS?	l'exploitation du <b>pétrole</b> , la <b>conservation</b> de la biodiversité en général.
		La gouvernance de la RBTDS sera, de jure au moins, une gouvernance
		partagée (au minimum entre les deux états). Cela devrait pousser toutes
		les APs vers plus de partage de leur gouvernance respective.
>	Est-ce que les parties prenantes	Oui. La RBTDS va « compléter les actions du Parc en insistant plus sur
	engagées, potentielles ou écartées de la	le <b>développement</b> et en permettant une meilleure surveillance » (CIV) ;
	gouvernance du site ont des intérêts et	Par ailleurs, le CIV dit ne pas avoir été créé pour participer à la
	préoccupations importantes vis-à-vis la	gouvernance de la RBTDS mais à sa gestion / exécution, ce qui explique
	RBTDS?	cette situation d'attente. D'autres attendent aussi des <b>financements</b> plus
		importants (PND, COMPACTS). En somme, les résidents attendent de
		la RBTDS le développement. S'il n'arrive pas, c'est le PND qui sera
>	Est as que le ture de gouvernence du	accusé  Cela n'est pas évident car les échelles et les antériorités sont très
	Est-ce que le type de gouvernance du site se reflète sur le type de	différentes mais on sent une <b>certaine « compétition</b> » entre les deux, le
	gouvernance de la RBTDS?	PND ne voulant pas se faire « manger » par la RBTDS (i.e. perdre les
	gouvernance de la RB1B5.	dividendes de sa réussite).
>	A votre avis, le système de	Oui car, bien que le Parc soit le gouvernant / gestionnaire, <b>un dialogue et</b>
	gouvernance du site est-il efficace ?	un respect sont instaurés entre les autorités du Parc et les autres parties
	Pourquoi ?	prenantes (surtout les chefs de villages, le CIV et le Maire). Les
	-	utilisateurs des ressources sont semble t-il bien informés, consultés et
		écoutés (une digue créée à leur demande par exemple).
		Mais cela <b>dépend de la qualité du conservateur</b> qui peut être changé à
		tout moment.
>	A votre avis, le système de	Non. Le pouvoir reste dans les mains de l'état (et de l'OMVS) et ce
	gouvernance du site est il équitable ?	qu'obtiennent les résidents utilisateurs l'est comme une <b>permission</b> , <b>non</b>
	Pourquoi ?	<b>comme un droit</b> . Pourtant des droits et coutumes ancestraux existent et
		devraient être reconnus plus officiellement.
>	A votre avis, le système de	A terme non, mais ce système tiendra plus longtemps avec de l'écoute et
	gouvernance du site est il durable ?	la <b>considération des communautés</b> telles qu'actuellement pratiquée par
	Pourquoi ?	le Parc. Les effets de la brèche et du barrage (salinisation des terres,
		problème d'eau potable, typha,) ainsi que l'enclavement et certaines
>	Avez-vous des recommandations	interdictions (phacochères) auront un jour ou l'autre raison du système.
	spécifiques visant l'amélioration et le	Une ouverture formelle et légale de la gouvernance / gestion du PND devrait intervenir avant que la RBTDS n'ait le temps de décevoir les
	renforcement de la gouvernance du site	gens, si cela devait arriver.
	et pouvant avoir une influence positive	La RBTDS devrait se munir d'un système de gouvernance qui <b>donne</b>
	sur celle de la RBTDS ou vice-versa?	l'exemple aux sites, et les pousser à, eux aussi, mettre en place une
	sar cone de la las las ou vice velsu :	gouvernance partagée formelle.
<u> </u>		1 O Parameter Tormene.

# Fiche « Parc National des Oiseaux du Djoudj/RBTDS »

>	Quelle est l'importance du site dans	Le statut de Parc National, sa taille, sa biodiversité et sa proximité de Saint-
	le complexe de la RBTDS ?	Louis en font, avec son « jumeau » PND les deux <b>pièces maîtresses</b> les plus connues de la RBTDS. Certaines parties prenantes (CIV, Administration du parc) s'affichent fièrement « co-créateurs » de la RBTDS mais d'autres (chefs de village) n'en savent pas grand chose
<b>A</b>	Pouvez-vous résumer le type de gouvernance (A-D) du site et sa qualité de gouvernance (de 0 à 10) ?	<b>Type A</b> <i>de jure</i> car le statut du parc n'oblige pas à l'implication de la population. Cela dit, l'application des textes par le nouveau conservateur est <b>flexible</b> et les décisions sont plus ou moins <b>prises par consensus</b> entre la direction du parc et le CIV en réunions trimestrielles, ce qui en ferait un type B <i>de facto</i> .
<b>A</b>	Est-ce que la création de la RBTDS a engendré des changements par rapport à la gouvernance et gestion du site? Si oui, lesquels ?	Non. La RBTDS n'est pas encore suffisamment avancée pour cela mais le fait d'inscrire le PNOD dans une super-structure telle qu'une Réserve de Biosphère donne à réfléchir à ses dirigeants. Les déguerpissements des années 75-76 sont un souvenir qui laisse encore des traces aujourd'hui et les <b>interdictions de pêche ou toutes autres activités libres</b> dans le parc pourraient <b>s'assouplir</b> avec la mise en route de la RBTDS dans un système de gouvernance novateur.
A	Est ce que la présence de la RBTDS est une opportunité ou une contrainte pour le site ?	C'est une opportunité pour confirmer / activer l'implication des populations sur les décisions prises mais surtout pour s'engager sur la voie de l'institutionnalisation de cette implication par la reconnaissance du droit à cogérer. Le CIV attend également de la RBTDS des améliorations pratiques du fonctionnement du Djoudj tel que par exemple la révision du statut des éco gardes du Djoudj.
<b>A</b>	Quels problématiques et enjeux du site sont liés avec les enjeux de la RBTDS ?	Le non accès aux ressources du parc est l'enjeu principal du Djoudj depuis longtemps. Cette situation est maintenue par une gestion quotidienne souple, une concertation avec les représentants de la population et des activités de compensation comme l'écotourisme. L'enjeu du tourisme est important pour la RBTDS et représente, avec celui de la conservation de ces écosystèmes exceptionnels du nord Sénégal, un point de convergence d'intérêts des deux entités.
<b>A</b>	Est-ce que les parties prenantes engagées, potentielles ou écartées de la gouvernance du site ont des intérêts et préoccupations importantes vis-à-vis la RBTDS?	Oui. Les parties prenantes engagées (Administration du Parc et CIV qui se disent co-créateur de la RBTDS) attendent d'être réellement <b>intégrés à la prise de décision</b> de la RBTDS. Les autres parties prenantes, plutôt sur la touche, en sont à <b>demander des informations</b> sur ce qu'est la RBTDS et ce qu'elle apportera.
<i>A</i>	Est-ce que le type de gouvernance du site se reflète sur le type de gouvernance de la RBTDS?	En tant que Parc National d'envergure au Sénégal, le PNOD se place en « fer de lance » de la RBTDS. Pour autant, la gouvernance du PNOD n'est pas un modèle à suivre et les gestionnaires de la RBTDS en tirent leur partie. Il est clair que <b>l'attitude dirigiste</b> de l'Administration du PNOD influence la gouvernance de la RBTDS mais elle est aussi un terrain d'expérience pour mieux faire.
<b>A</b>	A votre avis, le système de gouvernance du site est-il efficace ? Pourquoi ?	Le système de gouvernance du PNOD a une certaine <b>efficacité sur la protection</b> des écosystèmes internes au Parc. Un <b>équilibre des forces</b> est maintenu par une concertation et une application souple des directives du Parc. Jusqu'à quand ?
<i>&gt;</i>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il équitable ? Pourquoi ?	Non. L'équité dans les droits et bénéfices entre les parties prenantes n'est pas assurée et cela engage la pérennité de sa conservation. Pour exemple, les pêcheurs revendiquent leur droit ancestral de pêche dans les eaux internes du Parc, arguant le fait que les gros poissons qui se trouvent « là bas » ne profitent qu'aux oiseaux et que eux, en plus de la perte de leur droit, ne bénéficient pas forcément des revenus du tourisme. Le groupe local des pêcheurs dit être « associé à la prise de décision mais pas à la gestion / exécution », signe de disfonctionnement ?
A	A votre avis, le système de gouvernance du site est il durable ? Pourquoi ?	A terme non. La rigidité et la <b>non reconnaissance officielle des droits</b> des communautés résidentes ne peut tenir que grâce à un subtile et fragile mélange de force et de souplesse. La durabilité de ce fonctionnement est en cause car <b>l'application des règles s'éloigne progressivement des règles elles mêmes</b> et un jour ou l'autre, l'écart deviendra trop grand.
	Avez-vous des recommandations	Le PNOD a déjà pris exemple sur le PND en matière d'ouverture et de

spécifiques visant l'amélioration et le renforcement de la gouvernance du site et pouvant avoir une influence positive sur celle de la RBTDS ou vice-versa? concertation dans la prise de décision mais **l'état reste le meneur et le grand organisateur** de cette gestion concertée, n'en déplaise aux autres parties prenantes.

La RBTDS, pour peu qu'elle adopte officiellement une démarche de gouvernance partagée au plus haut niveau, est une opportunité forte pour le PNOD de faire évoluer la politique de l'état sénégalais vers une **ouverture formelle des conseils d'administration** des Parcs aux parties prenantes concernées.

# Fiche « PNLangue de Barbarie / RBTDS »

<i>A</i>	Quelle est l'importance du site dans le complexe de la RBTDS ?	Le PNLB est très petit mais <b>il symbolise les effets induits</b> des aménagements hydrauliques sur la RBTDS car c'est là qu'ils sont les plus visibles (brèche de plus de 2km de large, déplacements agricoles suite à la salinisation des terres, embouchure fermée, pollution apportée par le fleuve,)
A	Pouvez-vous résumer le type de gouvernance (A-D) du site et sa qualité de gouvernance (de 0 à 10) ?	Type B de facto car des représentants de la population (Ecoguides) siègent au Conseil d'Administration. Ceci ne semble pas être officiel mais se pratique depuis longtemps. Le Conservateur semble avoir même moins de moyens que les Ecoguides qui sont très dynamiques, entretiennent les locaux du parc et font même du micro-crédit rural. Cette gouvernance parait assez « équilibrée » mais il s'agit de savoir (i) si les Ecoguides (qui sont les mêmes depuis plusieurs années) sont vraiment représentants et représentatifs des populations et (ii) où sont ceux que les Ecoguides ne représentent pas.
<b>A</b>	Est-ce que la création de la RBTDS a engendré des changements par rapport à la gouvernance et gestion du site? Si oui, lesquels ?	A priori <b>pas de changement notable</b> mais les Ecoguides ont reçu une formation sur l'écotourisme organisée dans le cadre de la RBTDS et il est probable que leur <b>capacité de gestion</b> ait ainsi été améliorée.
<b>A</b>	Est ce que la présence de la RBTDS est une opportunité ou une contrainte pour le site ?	Les parties prenantes rencontrées voient la RBTDS comme une opportunité pour mobiliser le milieu de la conservation au sujet de la <b>ré-ouverture de l'embouchure</b> et des effets « catastrophiques » du canal de délestage de 4m devenu brèche de plus de 2 Km aujourd'hui.
>	Quels problématiques et enjeux du site sont liés avec les enjeux de la RBTDS?	Pratiquement tous les enjeux du site sont aussi des enjeux forts de la RBTDS (Salinisation des terres, Retrait de l'eau douce, rognage du PNLB, conservation d'espèces (oiseaux et tortues), diminution du tourisme)
<b>A</b>	Est-ce que les parties prenantes engagées, potentielles ou écartées de la gouvernance du site ont des intérêts et préoccupations importantes vis-à-vis la RBTDS?	Oui. La RBTDS peut les aider à mieux faire (formation) et à inscrire leurs préoccupations (menaces sur le site du PNLB) dans un <b>cadre bien plus large</b> que la seule communauté de Gandiol.
A	Est-ce que le type de gouvernance du site se reflète sur le type de gouvernance de la RBTDS?	Non. La gouvernance du site semble partagée entre deux parties prenantes (Administration du parc et Ecoguides- censés représenter tous les utilisateurs des ressources et la société civile dans son ensemble). Ce type de gouvernance, et la manière dont elle est menée pratiquement sur le terrain devrait être analysée finement par la RBTDS pour en tirer des enseignements. Il est en effet fort à parier que des problèmes de représentation des parties prenantes usagères des ressources ne se retrouvent pas vraiment dans cette association d'écoguides et que financièrement, la répartition des bénéfices ne soit pas tout à fait équitable. Le temps imparti à la mission était insuffisant pour vérifier tout cela.
A	A votre avis, le système de gouvernance du site est-il efficace ? Pourquoi ?	D'apparence oui, surtout si on le compare avec le système voisin de l'AMP de Saint-Louis. Mais le système PNLB repose sur deux parties prenantes qui en <b>occultent</b> probablement d'autres et la gestion « dynamique » des Ecoguides repose, elle, sur des subsides touristiques qui risquent de <b>fortement diminuer</b> avec le déplacement hors du parc des sites de nidification des oiseaux.
>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il	Il ne peut pas être équitable car un écoguide ne peut pas représenter à lui tout seul les diverses couches sociales et les divers usagers (parfois ayant

	équitable ? Pourquoi ?	des intérêts concurrents) de son village. L'équité dans le partage des
		retombées touristique serait aussi à regarder de près.
	A votre avis, le système de	A terme probablement pas mais il faut se demander pourquoi il a pu se
	gouvernance du site est il durable ?	maintenir jusqu'ici, avec 10 écoguides qui représentent 17 villages depuis
	Pourquoi ?	plusieurs années. Un élément de réponse se trouve probablement dans
		l'activté de <b>micro-crédit</b> menée par les écoguides : les résidents, usagers ou
		non des ressources locales, doivent y trouver une solution à certains de leurs
		problèmes, cela bénéficiant aussi indirectement au parc. Un autre élément
		de réponse peut être la <b>gestion des conflits</b> car les écoguides se présentent
		aussi comme <b>l'interface</b> entre le parc et les communautés.
>	Avez-vous des recommandations	Il serait important de voir comment la RBTDS pourrait aider le site (et tous
	spécifiques visant l'amélioration et	les sites d'ailleurs) a <b>améliorer sa gouvernance</b> . Il serait très profitable que
	le renforcement de la gouvernance	la RBTDS, une fois son propre système de gouvernance partagée établi,
	du site et pouvant avoir une	organise des <b>formations sur la GP</b> dans chacun des sites et <b>utilise le</b>
	influence positive sur celle de la	réseau Team moteur pour mener ces formations-appuis.
	RBTDS ou vice-versa?	-

# Fiche « RF Ndiael /RBTDS »

>	Quelle est l'importance du site dans	La RF du Ndiael, pourtant peu visitée et peu connue, est d'une grande	
	le complexe de la RBTDS ?	importance pour la RBTDS, ceci à au moins deux titres : Elle a une <b>histoire</b>	
		peu commune et hérite des <b>erreurs environnementales</b> du passé et elle est	
		le cœur d'une entité socio-écologique particulière à dominance de	
		protection des écosystèmes et de <b>pastoralisme</b> .	
>	Pouvez-vous résumer le type de	Type B car la gouvernance et la gestion sont assurées conjointement par	
	gouvernance (A-D) du site et sa	l'AIV et l'administration de l'état, chaque décision étant discutée et prise	
	qualité de gouvernance (de 0 à 10) ?	par <b>consensus</b> en respect du <b>plan de gestion agréé conjointement</b> . La	
		population considère la réserve comme la sienne, la surveillance est assur	
		par les villageois qui font respecter des règles d'usage basées sur le <b>droit</b>	
		coutumier, appuyées par l'état, En l'absence du conservateur, ils sont	
		libres de prendre des décisions. Les ressources de la réserve sont utilisables	
		(droits d'usage reconnus) pour le maraichage, la pêche, le pâturage, et	
		l'AIV effectue des dénombrements volontaires d'oiseaux.	
>	Est-ce que la création de la	Non. Il semble que la RBTDS est mieux connue au niveau des parcs	
	RBTDS a engendré des	nationaux qu'au niveau des autres aires protégées et que plus d'actions y	
	changements par rapport à la	aient été entreprises (à confirmer)	
	gouvernance et gestion du site? Si		
	oui, lesquels ?	L DDTDG / L/A DDTDG	
>	Est ce que la présence de la RBTDS	La RBTDS est une opportunité car l'ASESCAO, qui confondait la RBTDS	
	est une opportunité ou une	avec un <b>projet</b> conversationniste, y voit malgré tout un <b>partenaire</b> pour les	
	contrainte pour le site ?	aider à (i) <b>régler les conflits</b> avec les éleveurs en aménageant deux zones de	
		500 ha de pâturages, (ii) Remettre en fonction le règlement de la <b>vaine pâture</b> et (iii) revitaliser les <b>anciens réseaux d'eau</b> (Ndiael, Trois	
		marigots)	
>	Quels problématiques et enjeux du	Un enjeu de taille au Ndiael est la remise en eau de cette zone <b>Ramsar</b>	
	site sont liés avec les enjeux de la	(1977) asséchée depuis des années, ne serait ce que pour l'image même de	
	RBTDS ?	la Réserve de Biosphère Deux autres enjeux importants sont d'une part la	
	RB126.	<b>pollution</b> engendrée par l'activité de la CSS et d'autre part le	
		développement du <b>typha</b> qui risquent tous deux de s'épandre sur la RF	
		Les conflits actuels se déroulent plutôt en dehors de la RF mais la remise en	
		eau va les <b>recentrer sur la RF</b> . L'AIV aura certainement besoin de soutien	
		de la part de la RBTDS pour les gérer, d'autant que certaines parties	
		prenantes seront importantes et/ou lointaines (exemples OMVS, SAED et	
		CSS).	
>	Est-ce que les parties prenantes	Oui. L'AIV cherchera l'appui de la RBTDS pour une remise en eau à des	
	engagées, potentielles ou écartées	fins de <b>protection</b> des écosystèmes, de <b>conservation</b> des ressources	
	de la gouvernance du site ont des	naturelles et de <b>pâturage</b> . L'ASESCAO visera plutôt l'intérêt des	
	intérêts et préoccupations	agriculteurs et voit déjà dans la zone centrale du Ndiael alors toujours en	
L	importantes vis-à-vis la RBTDS?	eau, un réservoir pour de futures parcelles agricoles.	
>	Est-ce que le type de gouvernance	Probablement pas encore. Mais ce site a mis en place un modèle de	

	du site se reflète sur le type de gouvernance de la RBTDS?	gouvernance partagée qui est intéressant et qui pourrait <b>inspirer</b> d'autres aires protégées.	
<b>A</b>	A votre avis, le système de gouvernance du site est-il efficace ? Pourquoi ?	Oui. Le <b>consensus</b> recherché entre l'administration et les parties prenantes locales ainsi que les <b>droits d'usage reconnus</b> y sont pour beaucoup. Mais cela risque de ne pas être suffisant lorsque l'eau arrivera et <b>attisera les appétits</b> des uns et des autres. Il faudrait que l'AIV dispose d'une <b>reconnaissance plus officielle</b> et forte encore, allant au <b>titre foncier</b> pour pouvoir rester maître de ses terres.	
<b>A</b>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il équitable ? Pourquoi ?	Il semble l'être au moins en partie, car les règles d'usage et les <b>droits</b> d'accès à la Réserve sont actifs, les savoirs, savoirs faire locaux et droits autochtones sont respectés et la gouvernance de la réserve de Ndiael (qui ressemble à une gouvernance communautaire), donne beaucoup de fierté à la population.	
<b>&gt;</b>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il durable ? Pourquoi ?	Oui, si les droits continuent à être respectés et si on cherche, probablement à travers la <b>loi sur la décentralisation</b> , une reconnaissance <b>définitive</b> des droits sur la terre et les ressources naturelles aux communautés des 32 villages concernés.	
Α	Avez-vous des recommandations spécifiques visant l'amélioration et le renforcement de la gouvernance du site et pouvant avoir une influence positive sur celle de la RBTDS ou vice-versa ?	Le système en place à Ndiael est un des meilleurs, probablement le meilleur de ceux étudiés par le Team Moteur. Mais, face, entre autres enjeux, à la mise en eau de la RF, il reste <b>fragile</b> pour deux raisons : D'une part un <b>changement de Conservateur</b> de la RF pourrait perturber la constante recherche de consensus qui s'effectue actuellement et, d'autre part, le dynamisme et le bénévolat des communautés pourrait s'essouffler si la <b>reconnaissance de leur droits et leur qualité de vie ne progressent pas</b> . La RBTDS aurait un rôle important à jouer ici en promouvant par tous moyens <b>l'application des textes de la décentralisation</b> en faveur des droits des communautés sur la terre et les ressources naturelles.	

# Fiche « AMP Saint-Louis / RBTDS »

_			
<b>&gt;</b>	Quelle est l'importance du site dans le complexe de la RBTDS ?	L'AMP de Saint-Louis est grande (près de 50 000 Ha), située uniquement en zone maritime, et n'a <b>pas de gouvernance effective</b> , mais se trouve proche de la zone la plus habitée de, et fortement influencée par, la RBTDS.	
>	Pouvez-vous résumer le type de gouvernance (A-D) du site et sa qualité de gouvernance (de 0 à 10) ?	AMP en cogestion mais <b>mauvaise qualité de gouvernance</b> . Il semble que personne ne fait rien sur site. Les <b>limites</b> ne sont pas connues / acceptées	
<b>&gt;</b>	Est-ce que la création de la RBTDS a engendré des changements par rapport à la gouvernance et gestion du site? Si oui, lesquels ?	Non	
>	Est ce que la présence de la RBTDS est une opportunité ou une contrainte pour le site ?	Une opportunité pour mettre en place une <b>vraie gouvernance</b> , et vraiment partagée	
>	Quels problématiques et enjeux du site sont liés avec les enjeux de la RBTDS ?	L'enjeu de la <b>pêche</b> L'enjeu des <b>pollutions</b> apportées par le fleuve en mer par la brèche	
>	Est-ce que les parties prenantes engagées, potentielles ou écartées de la gouvernance du site ont des intérêts et préoccupations importantes vis-à-vis la RBTDS?	Oui. Ils espèrent que la RBTDS relancera leur AMP	
<b>A</b>	Est-ce que le type de gouvernance du site se reflète sur le type de gouvernance de la RBTDS?	Non. Mais l'inverse pourrait bien se faire.	
<b>&gt;</b>	A votre avis, le système de gouvernance du site est-il efficace ? Pourquoi ?	Non. De l'avis des jeunes pêcheurs, il y a un « manque de transparence et de représentativité » ; et un « monopole du pouvoir » ; De l'avis de l'Administration de l'AMP « Le Comité de gestion a des problèmes et pas de réel pouvoir sur la gestion du site, Il y a des conflits internes au comité	

		de gestion, Il n'y a que des gens de Guet Ndar dans le bureau »; De l'avis du CNPS, il n'y a « pas de partage du pouvoir au niveau villageois); De l'avis du de la CR, le « bureau du CG est constitué seulement de membres venant de Sain-Louis et « Il n'y a pas encore eu de décision prise ».
>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il équitable ? Pourquoi ?	Non. Le pouvoir est concentré sur quelques uns qui apparemment n'agissent pas.
>	A votre avis, le système de gouvernance du site est il durable ? Pourquoi ?	Non. Trop de <b>tensions internes</b>
<b>&gt;</b>	Avez-vous des recommandations spécifiques visant l'amélioration et le renforcement de la gouvernance du site et pouvant avoir une influence positive sur celle de la RBTDS ou vice-versa?	Aider l'AMP de Saint-Louis à se restructurer. La RBTDS pourrait faciliter les échanges d'expérience et la formation de cette AMP avec d'autres AMPs, comme par exemple celle de Joal, en collaboration avec le WWF qui est déjà sur place.

# <u>Fiche «</u> RF <u>Guembeul / RBTDS</u> »

>	Quelle est l'importance du site dans le complexe de la RBTDS ?	La Réserve de Faune de Guembeul est <b>minuscule</b> dans l'immensité de la RBTDS (environ 1/1000ème de sa surface) mais son objet de <b>restauration de la faune en danger</b> en fait un site qui y garde malgré tout une vraie place.		
A	Pouvez-vous résumer le type de gouvernance (A-D) du site et sa qualité de gouvernance (de 0 à 10) ?	Type A stricte car c'est le conservateur qui définit toutes les orientations et les actions. La population est à priori consultée régulièrement (malheureusement, il n'y a pas eu de témoignage recueilli auprès des parties prenantes villageoises) mais les interdictions sont strictes et la clôture est régulièrement endommagée.		
<b>A</b>	Est-ce que la création de la RBTDS a engendré des changements par rapport à la gouvernance et gestion du site? Si oui, lesquels ?	Non. On serait tenté de dire « pas encore » car la Réserve de Guembeul sera peut être bien <b>la dernière</b> à enclencher le pas de la gouvernance partagée promue par la RBTDS.		
<b>A</b>	Est ce que la présence de la RBTDS est une opportunité ou une contrainte pour le site ?	C'est une opportunité car les <b>moyens qui font défauts</b> à la Réserve pour un meilleur entretien des infrastructures et une gestion plus rigoureuse du site pourraient arriver par la RBTDS. C'est en tout cas ce qu'espèrent leurs dirigeants. La RBTDS peut également avoir un impact positif sur la Réserve en termes de tourisme et de renommée.		
<b>A</b>	Quels problématiques et enjeux du site sont liés avec les enjeux de la RBTDS?	Deux enjeux communs : La sauvegarde des espèces et la participation des populations à la gouvernance / gestion. Le deuxième enjeu joue sur le premier dans le sens où l'absence de progrès en matière de partage de la gouvernance risquerait à terme de remettre en cause la survie même des animaux sauvages de la Réserve.		
<b>&gt;</b>	Est-ce que les parties prenantes engagées, potentielles ou écartées de la gouvernance du site ont des intérêts et préoccupations importantes vis-à-vis la RBTDS?	Les interviews n'ont malheureusement pas été réalisées mais il est fort à parier que les parties prenantes regroupant les usagers et la société civile ont des préoccupations vis-à-vis de la RBTDS. Il s'agit pour elles de retrouver les <b>droits d'usages</b> des ressources naturelles de la Réserve de Faune qu'elles avaient avant 1983, date de sa création. Si les droits ne sont pas réattribués, ce sont alors des <b>compensations</b> que les résidents locaux attendent.		
>	Est-ce que le type de gouvernance du site se reflète sur le type de gouvernance de la RBTDS?	Non. La gestion du site est très spécifique et ciblée, comme l'est son activité. Sa <b>gouvernance non partagée</b> (ou peu partagée) n'en fait pas un exemple jalousé et le type de gouvernance de la RBTDS doit être pensé en en tirant des leçons.		
A	A votre avis, le système de gouvernance du site est-il efficace? Pourquoi?	Plutôt oui si on ne regarde que la <b>faune</b> qui survit dans la réserve. Mais cette <b>survie</b> ressemble étrangement à un <b>sursis</b> car une gouvernance quasi unilatérale de l'état ne pourra probablement pas tenir encore très longtemps. En effet, de nombreuses <b>revendications et intrusions</b> dans la Réserve pour le bois de chauffe, les crevettes, le pâturage,) sont recensées et la prise en compte positive de ces transgressions devront		

		avoir lieu, probablement grâce à la RBTDS.	
	A votre avis, le système de	Non. L'état s'est approprié les terres et les ressources du site pour mener	
	gouvernance du site est il équitable?	un programme de sauvegarde d'animaux au détriment des premiers	
	Pourquoi ?	résidents. Les bénéfices des visites touristiques dans la Réserve sont	
		versés au <b>trésor public</b> , non pas aux ayants droits, et les compensations	
		fournies à la population sont <b>quasi inexistantes</b> .	
	A votre avis, le système de	A terme non, car les conflits sur les ressources vont s'accentuer et la	
	gouvernance du site est il durable?	clôture n'y résistera pas. Ce système devrait <b>évoluer</b> vers un partage des	
	Pourquoi ?	décisions, une cogestion des ressources et des bénéfices réalisés.	
>	Avez-vous des recommandations	Il s'agit <b>d'ouvrir le Conseil de gestion</b> de la Réserve en prenant exemple	
	spécifiques visant l'amélioration et le	e à la Langue de Barbarie ou à la RF du Ndiael. La RBTDS doit favoriser	
	renforcement de la gouvernance du site	les visites d'échange entre sites pour un apprentissage mutuel des	
	et pouvant avoir une influence positive	positive   belles choses comme des erreurs. Elle devrait également se pencher sur l	
	sur celle de la RBTDS ou vice-versa?	cas de cette Réserve de Faune et peut être l'encourager et l'aider à	
		devenir un site pilote communautaire de sauvegarde des espèces en	
		danger.	

# Annexe 6 Agenda de l'atelier de restitution de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 3 mars 2010

« <u>La RBTDS—vers un système de gouvernance efficace et équitable</u> », atelier de restitution/validation siège de la RBTDS, Bou Hajra, Parc National du Diawling, Mauritanie – 3 mars 2010

Heure	Qui ?	Quoi ?
8:30 - 10:00	Population de Bou Hajra	Accueil des participants
10:00	Président du Comité RBTDS Mauritanie, Président du Comité d'Orientation Transfrontier, Directeur du Parc Narional du Diawling	Mots de bienvenu
	Conseiller du Ministre de l'Environnement Sénégal, Wali du Trarza, Maire de Saint-Louis, Maire de Ndiago, Elus de la sous- région	Discours des dignitaires
10:30	Le Wali de Trarza	Ouverture de l'atelier
10:35	Grazia Borrini-Feyerabend	Une réserve de biosphère, c'est quoi?
11:00	Olivier Hamerlynck	La réserve de biosphère transfrontalière du delta du Sénégal (RBTDS) – un socio-écosystème altéré
11:15	Grazia Borrini-Feyerabend	Gestion et gouvernance des ressources naturelles et de la biodiversité
11:30	Réflexion collective en plénière	<ul> <li>Les valeurs ajoutées de la RBTDS</li> <li>Les critères de bonne gouvernance pour la RBTDS</li> </ul>
12:15	Olivier Hamerlynck	Les unités de gestion socio-écologiques de la RBTDS (proposition)
12:30	Team moteur Gouvernance Partagée	Des éléments de réflexion sur la RBTDS d'après quelques enquêtes rapides sur le terrain
	Grazia Borrini-Feyerabend	Le système de gouvernance de la RBTDS (proposition)
13 :00	Repas	
14 :30	<ul> <li>Travail en quatre groupes :</li> <li>Administrateurs/ acteurs institutionnels,</li> <li>Parlementaires et élus locaux</li> <li>Représentants de la société civile</li> <li>Partenaires de la RBTDS</li> </ul>	Analyse de la proposition de système de gouvernance de la RBTDS : discussion, améliorations, corrections, renforcements possibles
16 :00	Rapporteurs des groupes	Restitution du travail des groupes
17 :00	Tous, avec la facilitation de Mohammed Lamine ould Baba	Discussion générale et synthèse : vers un système de gouvernance de la RBTDS efficace et équitable

# Annexe 7 Participants à l'atelier de restitution de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 3 mars 2010, Bou Hajra, Mauritanie

Nom	Fonction	
Aichetou Ould med Abdallah	Adjointe Comité intervillageois CIV, Ndiago	
Député Ly Issaga Ly	Assemblée Nationale Sénégal commission développement	
Honorable Cherno O. Jallon	National Assembly Network Member	
Honorable Bekai Camara	Network Vise Chairman	
Dieye Cheikh Bamba	Député Maire de Saint-Louis	
Yahya ould Cheikh Mohamed		
Vall	Wali du Trarza	
Mohamed ould Babah	Maire de Keur Macène	
Elnono Haymide	Député Keur Macène	
Cassama Cipriano	Député de Guinée-Bissau	
Mamadou Lamine Thiam	Député Maire, Président du REPES	
Haimoude Ould Ahmed	Sénateur Mauritanie	
Pape Waly Gueye	CT1 MEPNBRLA Sénégal	
Mohamed Lemine Ould Baba	UICN Mauritanie	
Sidna ould Hamady	Hakem Keur Macène	
Sidi Mohamed El Wair	Chargé de mission MEAD	
Serigne Modou Fall	Enseignant Chercheur UGB	
Amadou N'diaye	Adjoint directeur des Eaux et Forêts	
Babacar Faye	Inspecteur Régional des Eaux et Forêts du Sénégal	
Marie Christine Cormier Salem	Chercheur IRD Dakar	
Babacar Diagne	Secrétaire Général AIV Ndiael, Sénégal	
Bailleux Renaud	UICN Sénégal	
Cheikh Abdallahi Inejih	UICN Mauritanie	
Amadou Ba	PNUD/SGP RIM	
Ibrahima Diouf	Direction des Pêches Dakar	
Nafissatou Diagne BA	Conseiller spécial du Maire de Saint-Louis	
Oumar Sy	Assistant parlementaire	
Mohamed Chah	ONG OMDD	
Mathieu Ducrocq	UICN MACO	
Brahim ould Homed	ONG DRNCN (gestion des ressources naturelles)	
Ibrahima Moussa Ba	Coordinateur Local Convention ASSPCI/IPADE	
	Ca. ASSPCI (Association de la Sauvegarde Sociale et de la	
Abdellahi ould Abbe	Promotion de la Culture des Imraguens)	
Ousmane Amyne Camar	Coordinateur local de l'AMP Tristao/Alcatraz	
Khatary Mbaye	Coordinateur local SGP/COMPAQ Sénégal	
Djiby Seye	Coordinateur du Comité intervillageaois de Djoudj	
Cheikh ould Ahmed	Chef coopérative de pêche de Ziré, Mauritanie	
Mohamedou ould Mohamed	Président du CIV de la commune de Ndiago	
Tacha Mboirik	Présidente de la commission de la santé CIV Ndiago	
Joao sousa Cordeiro	Coordinateur de la réserve de biosphère des Bijagos	
Demba Mamadou Ba	Président Comité RBTDS	

Capitaine Mandiaye Ndiaye	Directeur Adjoint des Parc Nationaux du Sénégal	
Amadou Hady Diallo	AMP Saint-Louis	
Moussa Niang	Parc National de la Langue de Barbarie	
Baldo Manuel	Représentant AECID Agence Coopération Espagnole	
Aboubakry Kane	UICN Sénégal Chef de projet	
El Hadj Balle Seye	UICN-REPES	
Racine Kane	UICN	
Ahmed ould Abdel Fettah	Directeur de la Protection de la Nature - Mauritanie	
Mohamed Lemine ould Cherif	Directeur Adjoint des AP – Mauritanie	
Madiop Hane	Animateur Ipade - Usager du Ndiael	
Oumar Dieye	Maire de N'Diago	
Jean Emmanuel da Cruz	Député Cabo Verde	
Mohamed Albert Tarawallie	Député Sierrra Léone	
Honorable Ly Issaga Ly	Député Sénégal	
Kassé Abdallahi Moctar	Assistant parlementaire RIM	
Ely Ould Mohamed El Hadje	UICN Mauritanie	
Ibrahima Diop	Point focal RBTDS Sénégal	
Daf ould Sehla ould Daf	Directeur Parc National Diawling	
Abdou Karim Sall	Point Focal Sénégal	
Sidi Mohamed ould El Wavi	Président du Comité National de la RBTDS, Mauritanie	
Pablo Chavance	Chargé de programme MACO-UICN	
Safietou Aidara	UICN Mauritanie	

# Annexe 8 Valeurs ajoutées souhaitées de la RBTDS— résultats de l'atelier de restitution du 3 mars 2010

Les valeurs ajoutés de la RBTDS qui semblent les plus importants aux participants à l'atelier incluent :

### Paix, collaboration et visibilité internationale

Echanges transfrontaliers / effet d'« attraction » / public awareness /intégration régionale/ intégration sous régionale/ espace d'intégration/ effet d'immunisation contre toutes sortes de conflits externes à la RBT/ facilité de circulation/ route praticable en toute saison/ décloisonnement des acteurs/ renforcement de la paix entre les deux pays/ création de système de gestion et gouvernance « modèle » et exportable/ plus de visibilité internationale

# Ecosystèmes plus sains et mieux conservés

Amélioration des connaissances scientifiques /approfondissement des connaissances sur les milieux naturels / meilleure conservation et utilisation durable de la biodiversité/ développement de la faune/ plus de conservation/ un environnement viable et durable/ création d'un système de protection des ressources naturelles/ écosystèmes plus sains

Conditions de vie meilleures (société, économie, culture) Amélioration des conditions de vie des populations de la RBT/ Amélioration des conditions de vie de la population/ Fixation des populations dans leurs territoires respectifs / Autosuffisance des populations locales/ Un bien être social harmonieux/ Equité dans le partage des bénéfices /Private sector involvement/ Mobilisation de ressources /Ecotourisme /Création et aménagement d'espaces cultivables, de zones de pêche/ Recherche pour diversifier des activités génératrices de revenu/ Services économiques rendus par les ressources naturelles

# Renforcement des capacités des acteurs

Formation/ Apprentissage mutuel/ Approfondissement des connaissances/ Renforcement des capacités pour faire face aux défis majeurs/ Meilleure capacité de mobilisation et plaidoyer/ Compréhension partagée des enjeux/ Sensibilisation continue/ Valorisation du savoir traditionnel/ Capitalisation des bonnes pratiques/ Prendre en considération les pratiques de gestion traditionnelle/ Meilleure gestion des ressources partagées/ Echanges des expertises : prise de conscience par les acteurs/ Complémentarité/ Coordination/ Synergies/ Alliance entre conservation et développement durable/ Durabilité des ressources/ Durabilité de la ou des ressources/ Développement durable/ Cultures locales/ Préservation du patrimoine naturel et culturel/ Valeurs culturelles/ Relayer les intérêts et préoccupations des communautés

# Changement de comportement

Solidarité/ Tolérance/ Solidarité/ Solidarité écologique et sociale/ Valeurs humaines/ Solidarité/ Développement durable et solidarité/ Stabilité/ Cohésion/ Citoyenneté/ cohésion sociale/ Veille et conscience communautaire/ Respect

# Annexe 9 Critères de bonne gouvernance pour la RBTDS— résultats de l'atelier de restitution du 3 mars 2010

# Adoption d'une vraie approche participative

Approche participative/ Concertation/ Concertation avant prise de décision/ Associer les collectivités locales/ Consultation/ Approche participative/ Implication effective des populations/ Décisions inclusives/ Responsabilisation des populations dans les instances de prise de décisions/ Aide à la prise de décision/ Participation des communautés locales dans la prise de décision et dans leur suivi/ Prendre les décisions à la base/ Outils d'aide à la décision/ Appropriation des résultats induits par la décision/ Des outils et des procédures à la portée des acteurs

### Bonne représentativité des acteurs

Représentation garantie pour les catégories d'acteurs/ Engagement des acteurs/ Organes de gestion représentatifs/ Critères doivent répondre au contexte/ Démocratie/ Représentativité

### **Performance**

Bonne gestion/ Définition d'objectifs réalistes et consensuels/ Gouvernance intellectuelle / ponctuelle/ Caring and sharing/ Clarté/ Cohérence/ Flexibilité/ Adéquation entre normes/ Modalités de règlement des conflits améliorées/Viabilité économique/ Durabilité écologique/ Existence de règles de conduite Mise en place d'organes transnationaux (comité de gestion, scientifique, d'orientation)

# Vision à long terme

Vision prospective/ Adapter le système éducatif à la gestion durable de l'écosystème/ Un intérêt pour tous/ Sensibilisation des acteurs concernés et de la société civile/ Prendre en charge la biodiversité/ Importance capitale de l'éco-développement/ Harmonisation des textes règlementaires

# Transparence dans la gestion des ressources naturelles

Transparence (ce mot a été répété dans 6 cartes)

### Equité et respect des valeurs humaines

Equité (4 cartes)/ Equité sociale/ Accès équitable à la ressource/ Solidarité/ Solidarité écologique et sociale/ Tolérance/ Concept genre/ Reconnaissance des droits légitimes par les autorités territoriales/ Partage égal des revenus/ Justice

# Annexe 10 Guide au travail des groupes de l'atelier de restitution du 3 mars 2010

SVP dans chaque groupe identifiez un Président, qui organisera votre travail, et un ou plusieurs Rapporteurs, en charge de présenter vos résultats à tout le monde. Ceci fait, discutez les questions suivantes et trouvez un consensus entre les membres du groupe sur les réponses à donner. Notez vos réponses seulement après avoir discuté et trouvé an accord, SVP.

- Par rapport aux principes et aux orientations générales de gouvernance discutés et proposés pour la RBTDS, avez-vous des points à souligner, des compléments ou des préoccupations à signaler?
- Par rapport aux valeurs ajoutées de la RBTDS, pouvez vous vous mettre d'accord par consensus (!) sur « la valeur ajoutée la plus importante » de la RBT ?
- Par rapport aux unités de gestion socio-écologiques identifiées pour la RBT, quels sont, d'après vous, les points forts et les points faibles ? Quelles modifications leur apporteriez-vous ?

# Par rapport au processus et à la structure de gouvernance proposée :

- d'après vous, que faudrait-il souligner, ajouter, mettre en arrière plan ou éliminer parmi les éléments préliminaires mentionnés (communication sociale, recherche, mise en commun des données socio-écologiques) ?
- d'après vous, est-ce que les Forums de concertation et développement de propositions techniques sont utiles, faisables, potentiellement efficaces et/ou capables de garantir une certaine équité ? Pourquoi ? Quelles modifications souhaiteriez-vous y apporter ?
- d'après vous, est-ce que le système de prise de décision centré sur le Comité de synthèse en collaboration avec le Comité d'Orientation Transfrontalière et le Conseil des Sages est potentiellement efficace et/ou capable de garantir une certaine équité ? Pourquoi ? Quelles modifications souhaiteriez-vous apporter à ce système?
- Avez-vous des recommandations et conseils à ajouter ?

Merci infiniment pour votre travail!

# Annexe 11 Sommaire des résultats du travail des groupes de l'atelier de restitution du 3 mars 2010

Groupe N°1 : Administrateurs/ acteurs institutionnels		
Prénoms et NOM Fonction		Pays
Ibrahima Diouf	Direction des pêches	Sénégal
Babacar Faye	Inspecteur régional des E&F de Saint- Louis	Sénégal
Ahmed ould Abdel Vetah	Directeur de la protection de la nature	Mauritanie
Pape Waly Gueye	CT – MEPNBRLA	Sénégal
Demba Mamadou Ba	Président Comité RBTDS	Sénégal
Amadou Ndiaye	Directeur adjoint des E&F	Sénégal
Mandiaye Ndiaye	Directeur adjoint des Parcs Nationaux	Sénégal
Mohamed Lemine ould Ahmed Cherif	Directeur Adjoint des AP	Mauritanie
Daf ould Sehla ould Daf	Directeur du PND	Mauritanie

- 1. Principes et orientations générales pour la gouvernance : ce qui a été proposé est OK
- 2. Valeurs ajoutées la plus importante de la RBTDS : Responsabilité partagée et gestion concertée des ressources biologiques transfrontières
- 3.a Point fort des USE identifiées : homogénéité des potentialités biologiques pour chaque USE
- 3.b Point faible des USE identifiées : difficultés de mise en œuvre face aux réalités administratives et institutionnelles
- 4. Mise en commun des données socio-écologiques
- 5. Oui ; renforcent la gouvernance de la RBT
- 6. Système de prise de décision est bon mais les mécanismes de saisine et d'intervention des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont à revoir

# Modifications souhaitées :

- Saisine des PTF par le COT;
- Définition des modalités d'intervention des PTF par le COT

# Recommandations générales

- Accorder la priorité aux activités concrètes de développement plutôt qu'aux études et aux « manifestations »:
- Favoriser les synergies entre les différents PTF qui interviennent dans la RBT ;
- Implication effective de l'OMVS dans les activités de la RBT, notamment la résolution des problèmes causés par ses ouvrages ;
- Meilleure prise en compte de la lutte contre la prolifération du typha dans la RBT;
- Capitaliser autant que possible et là où c'est possible, les acquis du projet biodiversité Sénégal-Mauritanie dans les activités de la RBTDS

Groupe No. 2 : Partenaires de la RBTDS		
Prénoms et NOM	Organisation	
Khatary Mbaye	COMPACT- SGP Sénégal	
Mathieu Ducrocq	UICN – MACO / GP Sirènes	
Mohamed Chah	ONG OMDD	
Aboubakry Kane	UICN -Sénégal	
Manuel Baldo	AECID – Mauritanie	
Ibrahima Moussa Ba	IPADE / ASSPCI – Convention AECID	
Ely ould Mohamed El Hadj	UICN – Mauritanie	
Racine Kane	UICN – Sénégal	
Grazia Borrini-Feyerabend	UICN – CEESP	
Renaud Bailleux	UICN – Sénégal	
Zeine El Abidine ould Sidaty	Coordonnateur RBTDS – Mauritanie	
Marie Christine Cormier Salem	IRD – Dakar	
Mohamed Lemine ould Baba	UICN - Mauritanie	

### **Question 1**

- l'OMVS est un acteur majeur et il faut l'intégrer dans le système de gouvernance
- Différences des niveaux d'organisation sur les 2 parties de la RBTDS (importance de la représentation équilibrée des acteurs en fonction de leurs activités et de leur nombre)
- Intégration des organisations traditionnelles qui sont parfois invisibles tout comme certains acteurs qui sont influents mais insuffisamment organisés
- Structure actuelle est lourde, centralisée et sans emprise avec la base

# Question 2 : Valeur ajoutée de la RBT

Participation et implication de tous les intervenants en particulier les communautés locales

# **Question 3**

### **Points faibles:**

- le découpage des USE risque d'écarter les unités sociales et administratives déjà existantes
- Dynamique qui pourrait éliminer des choses qui existent déjà
- Affiner le découpage des USE selon les réalités administratives et sociales

# **Points forts:**

• Il existe une base d'informations de départ (carte des ressources de la RBTDS par le CSE)

# **Question 4**

• La mise en commun des données socio-écologiques est nécessaire pour pouvoir communiquer et fournir une base de données pour la recherche

# **Ouestion 5**

- Faire un lien interactif entre les forums des USE
- Tenir compte du statut de certains espaces (découpage administratif, CIV)

#### **Ouestion 6**

- Mise en cohérence des différents niveaux de proposition
- Missions, rôles et responsabilités de chacun des organes doivent être précisés
- Dissolution des comités nationaux dans les forums

### **Ouestion 7**

- Prendre un maximum de précautions en précisant le rôle des acteurs
- Les Etats doivent mettre des budgets à disposition pour la mise en œuvre effective de la RBTDS
- Ces systèmes de pouvoir donnent plus de pouvoir en partageant
- L'implication des élus locaux et des parlementaires

Groupe N°3 : Parlementaires et élus locaux			
Prénoms et NOM	Fonction	Pays	
Hon. Bekai CAMARA,	Député	Gambie	
Hon. Mam Cherno JALLOW,	Député	Gambie	
Hon. Emmanuel DA CRUZ,	Député	Cap-Vert	
Hon. Mouhamed Albert TARRAWALLIE,	Député	Sierra Léone	
Hon. Cipriano CASSAMA,	Député	Guinée Bissau	
Hon. Haimouda,	Sénateur	Mauritanie	
Oumar DIEYE, Maire de NJAGO,	Maire de Njago	Mauritanie	
Hon. Issaga LY	Député	Sénégal	
Oumar SY	Chargé de projet	UICN-Sénégal	
Abdoulaye KASSE	Assistant parl.	Mauritanie	
El Hadji Ballé SEYE	Assistant parl.	Sénégal	

Président : Oumar DIEYE, Maire de NJAGO

# Principes et orientations générales de gouvernance de la RBTDS :

L'équité, comme élément fondamental qui a un lien avec tous les autres principes

La solidarité, comme valeur essentielle sur laquelle on doit s'appuyer dans la gouvernance de la RBTDS Transparence, démocratie et participation des populations à la base

Préoccupation : s'assurer d'une bonne connaissance du milieu et de l'environnement avant toute prise de décision

# La valeur ajoutée la plus importante de la RBTDS

La conservation durable des ressources naturelles par une gestion démocratique, transparente et participative, gage d'une cohésion sociale et d'une stabilité

Les points forts et les points faibles des use et modifications souhaités

Points forts	Points faibles	Modifications souhaitées
Conscientisation et engagement de	Risque de démembrement de la	Proposition d'un découpage en
la population ;	réserve de biosphère ;	deux zones (USE) plutôt que
Valorisation des connaissances et	Exclusion d'une partie de la	trois
pratiques locales	Mauritanie dans l'USE Sud-Est	

### Processus et structuration de gouvernance

Ajouter l'éducation environnementale

# Modifications a apporter aux propositions techniques

Les Forums de concertations et de développement sont utiles et doivent être maintenus

# Modifications à apporter au système de prise de décision

Prendre en compte l'aspect genre dans la prise de décision

Point faible : des frustrations possibles en cas de rejet des choix faits au niveau de l'USE

### Recommandations

Renforcement des capacités des acteurs à la base dans le domaine de gouvernance partagée des aires protégées

Des Comités de sages doivent intégrer les parlementaires et des élus locaux originaires de la RBTDS Promouvoir l'effectivité de la décentralisation pour une application de la gouvernance partagée

Groupe N. 4 : Représentants de la société civile			
Prénoms et NOM	Fonction	Pays	
Djiby Seye	CIV Djoudj	Sénégal	
Moussa Niang	Président Ecoguides PNLB	Sénégal	
Amadou Hady Diallo	AMP Saint-Louis	Sénégal	
Ousmane Amyne Camara	Point focal AMP Tristao/ Alcatraz	Guinée	
Mohamadou ould Mohamed	Président CIV commune de Ndiago	Mauritanie	
Cheikh ould Ahmed	Président coopérative de pêche - Ziré	Mauritanie	
Aichetou Abdallahi	Vice présidente CIV Ndiago	Mauritanie	
Atache Mboirik	Présidente commission santé – CIV Ndiago	Mauritanie	
Madiop Hane	ASESCAO – IPADE	Sénégal	
Abdou Karim Sall	Représentant Association Jeunes Pêcheurs/	Sénégal	
	Président Comité de gestion AMP Joal-Fadiouth		
Babacar Diagne	AIV Ndiael	Sénégal	

# Le système de gouvernance de la RBT (proposition de principes généraux)

- Travailler dans des unités socio-écologiques (USEs) cohérentes, où les échanges sont importants et faisables /mettre en exergue l'aspect culture
- Engager les acteurs les plus directement concernés par les ressources naturelles <u>ensemble avec</u> les acteurs institutionnels avec mandat et pouvoir légal **OUI!**
- Promouvoir l'apprentissage mutuel et la compréhension partagée des enjeux entre acteurs et entre USEs/
   Capitaliser les expériences réussies
- Promouvoir l'intégration des savoirs traditionnels et modernes et des visions communes des problèmes et des opportunités/ restituer les résultats scientifiques à la base et partager la documentation
- Soutenir le pouvoir collégial, la transparence, et le devoir de rendre compte OUI!
- Trouver des accords par consensus plutôt que par vote (soutenir le « bien commun ») OUI!
- Faire de la RBT une occasion pour promouvoir la paix sociale et aussi «vérité et justice» par rapport aux grands changements socio-écologiques imposés dans les décades récentes **OUI!**
- Faire de la RBTDS une occasion pour promouvoir des décisions plus consultées, partagées et intelligentes
- Faire de la RBTDS une occasion pour éveiller les consciences sur ce qui est en train de se passer et sur les choix encore possibles... **OUI!**

# **■** Valeurs Ajoutées

Les valeurs ajoutées les plus importantes sont l'intégration, le respect et la prise de conscience du destin commun

# ■ Unité Socio-écologiques /points forts et faibles

#### USE Est

- Point faible Assèchement du Ndiael/ Pas de volonté politique pour la remise en eau
- Point faible: Pollution par les rejets industriels (déversoir et drainage)
- Point fort Grandes potentialités de développement durable
- Point fort Société civile organisée et impliquée dans la mise en œuvre et la gestion

#### **USE** Centre

- Point faible : Réglementation contraignante/ usagers
- Point fort : Bonne organisation de la société civile AIS/CIV

### **USE Littoral**

- Point faible: Manque d'harmonisation de la réglementation sur les espèces maritimes
- Point fort : Existence d'espèces protégées (tortues)

**Structure de gouvernance :** Recherche action participative/ Au moins 50% dans forum USE /12 membres pour le Comité de synthèse/ Représentativité de la société civile au niveau du COT

# Annexe 12 Participants à l'atelier de validation de la proposition de gouvernance de la RBTDS du 8 mars 2011, Bou Hajra, Mauritanie

	-
Ely Ould Mohamed El Hadj	Assistant Technique UICN Mauritanie
Zein El Abidine ould Sidaty	Coordonnateur RBTDS Mauritanie
Daf Sehla Daf	Directeur PND/MDEDD
Lt-Colonel Ibrahima Diop	Point focal RBTDS Sénégal
Racine Kane	UICN Sénégal
Mohamed Lemine ould Baba	UICN Mauritanie
Colonel Ibrahima M. Kane	CNP/Sénégal
Colonel Daniel André	DEFC/Adjt/DSEFS
Colonel Mame Balla Guèye	DPN/Sénégal
Amadou Matar Diouf	UICN Sénégal
Sidi Mohamed Wavi	CM/MDEDD -Président Comité National RBTDS
Mohamed Lemine ould Mohamedou Cherif	DAPL/Mauritanie
Ahmed Ould Ragel	ISCAE-FSJE/CST RBTDS
Mohamed ould Abidine ould Mayif	FST/CST RBTDS
Ahmedou ould Soulé	ENS Nouakchott-CST RBTDS
Serigne Modou Fall	UGB Saint-Louis/CST RBTDS
Rachel Effantin-Touyer	IPADE Mauritanie
Cheikh Abdallahi ould Inejih	UICN - PARTAGE/CST RBTDS